



**L'Action
NATIONALE**

volume CI numéro 1

JANVIER 2011

envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293

La tragédie du CHUM
L'impuissance d'une élite aliénée

Premier épisode 1948-1958

**René Lévesque : 38 ans
de surveillance policière fédérale**

Tradition et progrès
Bilan du souverainisme officiel

Horatio Walker (1858-1938)

Les coupeurs de glace

1904, Huile sur toile, 60,9 x 91,5 cm

Musée des beaux-arts de Montréal, Don de Mme F.S. Smithers à la mémoire de Charles Francis Smithers

Photo : Musée des beaux-arts de Montréal, Brian Merrett

Natif de Listowel en Ontario, Horatio Walker est marqué à douze ans par la beauté et la fraîcheur de la vieille capitale lors d'un voyage à Québec avec son père et il manifeste le désir d'y habiter un jour. En 1880, il s'installe dans le village de L'Épiphanie où il commence ses esquisses et cultive une vie de simplicité. Walker a l'habitude de faire de longues marches entre Portneuf et Charlevoix et tisse des liens avec les Canadiens français.

En 1883, il réalise son rêve en s'installant à Québec, ouvrant un atelier à l'hôtel Clarendon. Il est admis dans la société des artistes américains en 1887 et dans le National Academy of Design en 1891.

Sa peinture idéalise la vie rurale québécoise dans un art pastoral, exprimant la dignité de l'habitant. Lors d'une exposition à Londres en 1901, le *Art Journal* le compare à Jean-François Millet (*Les glaneuses*) en raison de son attachement aux valeurs de l'école de Barbizon. Il reçoit les éloges des critiques Sadakichi Hartman et Gilbert Parker et devient, au cours des années 1900, le plus célèbre des peintres canadiens. Il habite à Londres, mais revient à l'île d'Orléans tous les étés pour peindre.

Walker se lie d'amitié avec le peintre Clarence Gagnon. Il étudie les œuvres des jeunes artistes canadiens qui ne le connaissent pas en personne comme Octave Bélanger, Georges Duquette, Ozias Leduc, Guido Nincheri, Robert Pilot et Gordon Pfeiffer.

Très dévoué envers l'éducation artistique au Canada, il accepte temporairement de diriger l'École des beaux-arts de Québec à la demande d'Athanase David et de Charles-Joseph Simard et il cherche à ce que ses peintures restent au Québec.

S'étant retiré définitivement à l'île d'Orléans dans les années 1920, il travaille dans son petit studio jusqu'à la fin de ses jours.

Location d'outils **SIMPLEX**

*Une entreprise québécoise
en affaires depuis 1907*



*Heureuse de participer à la construction
de la référence québécoise*

40 succursales pour mieux vous servir

simplex.ca

- Montréal : 1.800.361.1486
- Québec : 1.800.284.7571
- Ottawa : 1.888.408.8807



L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514-845-8533

Numéro sans frais: 1-866-845-8533

Télécopieur: 514-845-8529

revue@action-nationale.qc.ca

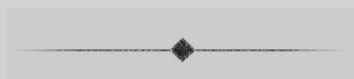
www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Dave Ancil, chercheur postdoctoral, Chaire Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie (UQAM); Mathieu Bock-Côté, doctorant en sociologie (UQAM); Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Richard Gervais, philosophe; Lise Lebrun, animatrice communautaire; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Michel Rioux; Pierre Serré, chercheur. **Comité de lecture:** Claude Bariteau, anthropologue (Université Laval); Jean-Jacques Chagnon; Lucia Ferretti; Alain Laramée, professeur, (TÉLUQ); Chrystiane Pelchat, enseignante; Marc Urbain Proulx, économiste, UQAC; Pierre-Paul Proulx, économiste, Université de Montréal; Paul-Émile Roy, écrivain. **Membres du jury du prix André-Laurendeau:** Jean-Louis Bourque (politologue); Julien Goyette (UQTR), Paul Sabourin (Université de Montréal); **Membres du jury du prix Richard-Arès:** Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM); Simon Langlois (Université Laval); Michel Seymour (Université de Montréal). **Comptes rendus:** Paul-Émile Roy; Mathieu Bock Côté.

**CURIEUX UN JOUR.
CURIEUX TOUS LES JOURS.**



ABONNEZ-VOUS



◆ On n'est jamais trop curieux ◆

Éditorial

- Ne plus rien souhaiter du tout
-*Robert Laplante* 4

Articles

- Promenade dans la littérature
québécoise en compagnie de
Pierre Vadeboncoeur
-*Paul-Émile Roy* 11
- La laïcité québécoise: un projet
inachevé et menacé
-*Louise Mailloux* 20
- La Révolution tranquille: une
révolution déracinée
-*Émile Robichaud* 32
- L'Asulf, 25 ans durant
-*Gaston Bernier* 40
- Bourgault ou le romantisme en
politique
-*Matthias Rioux* 48
- Les Cercles des jeunes
naturalistes et les loisirs
scientifiques
-*André St-Arnaud* 55
- Bilan du souverainisme officiel
-*Mathieu Bock-Côté* 62

René Lévesque: 38 ans de surveillance
policière fédérale (1er épisode: 1948-1958)

- La chasse aux communistes est
ouverte!
-*Pierre Cloutier* 84

Lire

Note critique

- La tragédie du CHUM
L'impuissance d'une élite aliénée
-*Robert Laplante* 102

Lire les essais

- MICHÈLE TRIBALAT
Les yeux grands fermés.
L'immigration en France 113
- JEAN-FRANÇOIS SIMARD (DIR.)
L'œuvre de Camille Laurin. La politique
publique comme instrument de
l'innovation sociale 126

- Livres reçus 134

Hommage

- Jean-Paul Fillion (1927-2010) 137

Robert Laplante

NE PLUS RIEN SOUHAITER DU TOUT

Que peut-on souhaiter de bon pour le Québec en ce début de l'An nouveau ? La question a été ressassée mille et mille fois dans les fêtes de famille. Un grand ménage, une commission d'enquête sur l'industrie de la construction, sur le financement des partis politiques, sur le délabrement de la démocratie municipale ? Un regard plus exigeant sur le simulacre de démocratie scolaire ? Une bonne volée de bois vert à la Conférence des recteurs des universités ? La mise à mort des PPP du CHUM, le renoncement à celui du MUHC ? Le redressement des rapports minorité/majorité et la reconfiguration des institutions pour donner un financement équitable aux universités françaises, pour mettre fin aux passe-droits dans les garderies confessionnelles et au financement des écoles du même statut ? Pour abolir les écoles-passerelles ? Le retour à une loi 101 aussi incertaine que la détermination qui nous relègue dans l'éternelle résignation minoritaire ? L'affirmation d'une conscience nationale forte chez une élite velléitaire ?

Les médias, toujours en mal de copie durant la période des Fêtes nous auront servi la recette classique : un sondage sur une question hypothétique comme disait le très honorable Jean Chrétien ! Et le public sondé a répondu : des élections ! C'était vraiment la trouvaille du siècle. Qu'est-ce qu'il en a à faire des élections notre premier sous-ministre ? Il est bien en selle, soutenu par un parti aussi muet qu'à son congrès dispo-

sant d'une proposition de commission d'enquête. Il ne quittera qu'une fois la besogne terminée à la satisfaction de ceux qui l'emploient. Il est question ici de verrouiller un carcan.

Les affaires de la province font de mauvais hors-d'œuvre. Il n'a plus manqué que le projet de société pour achever d'épuiser le sac de souhaits entre les croquignoles et la tarte au sucre!

Le Québec n'est pas malade de cynisme, il souffre d'une logorrhée chronique. Voilà des siècles que les abus de rhétorique tiennent lieu de parole publique. Hormis quelques épisodes aussi brefs que mémorables, le peuple québécois reste enfermé dans les «temples de parole» (Félix Leclerc) où ses élites de la dépendance officient avec l'hypocrisie des encanteurs animant des enchères bidon. Hier le fer de la Côte-Nord, aujourd'hui le vent du Nord, le gaz, les gisements miniers, les ressources hydrauliques et ce qu'il reste des forêts. Demain, ce qui reste de projets en perpétuel devenir, ce qui traîne au fond d'une espérance qui se refuse, ce qui se cramponne dans une persévérance devenue sourde à ses propres élans.

Il faut arrêter de se souhaiter quoi que ce soit. Le langage ici ne sert plus que d'engrais à jeter en vain sur la terre brûlée. Il n'y pousse déjà plus que des chimères et des alibis. Exit les discours compensatoires, les envolées oratoires pour exister par procuration. Il faut désormais pratiquer une surdité active, se faire les artisans d'un silence subversif. Laisser le babillage aux amuseurs qui n'ont pas encore compris. Retourner contre les bonimenteurs, le bruit de fond d'un big bang de la soumission inaugurale. Il faut exiger.

Exiger l'intransigeance. Refuser la complaisance. Exiger le service de l'idéal. Rompre avec la perpétuelle minimisation

des pertes. Exiger de chacun. Partout, toujours. Refuser de plier l'échine. Exiger de la vie. Défaire la résignation. Ne plus jamais pactiser avec l'impuissance apprise. Agir sur la moindre parcelle du réel pour élargir le champ de notre liberté. Semer les couacs dans l'ordre *canadian*, ouvrir partout des fronts. Il n'y aura pas de pays sans confrontation. La crainte de la chicane est le paravent des faibles. Il est ici question d'un combat national, pas d'un chamaillage provincial.

Il ne sert plus à rien de se peaufiner les argumentaires, de s'épuiser dans les mises à jour qui ne serviront qu'à regarnir de peaux de chagrin les derniers vestiges de ce qui fût naguère un grand dessein. La classe politique du souverainisme éventuel ne comprend pas que c'est sa parole même qui est atteinte. Elle ne trouve plus les mots parce qu'elle n'a pas su tenir sa place. On ne déçoit pas impunément. La hauteur de vue ne se décrète pas. Le courage se prouve.

Il faut en finir avec les souhaits parce qu'ils ne servent qu'à retourner l'impuissance contre elle-même. La pratique politique qui s'impose désormais, c'est celle de l'économie de mots, de la clarté du langage et de la droiture du raisonnement. Les astuces rhétoriques, les formules creuses qui donnent de si beaux clips au téléjournal ne servent plus à rien d'autre qu'à faire perdurer le carnaval des insignifiances. La pratique politique qui s'impose désormais n'est pas d'abord celle des politiciens, c'est celle du combat de chacun. De qui refuse de se faire exproprier de ses propres idéaux.

Il ne faut plus rien souhaiter. Il faut passer aux actes. Partout, en tout lieu, chacun à sa manière, au plus loin de sa portée. Il faut se remettre en mouvement, en finir avec l'hébétude catatonique. Il faut recommencer à saper le régime, en cessant de tolérer l'imposture pour casser ses alibis. Il

faut briser le silence dans lequel s'enveloppe l'acceptation de l'ordre *canadian* et ne plus rien laisser d'espace à ceux qui le servent ou l'excusent et qui par leur bavardage lui permettent de se prolonger et d'étendre son emprise. Le fonds de commerce des souhaits ne vaut plus rien. Le peuple québécois en a eu plein sa besace des superlatifs, des grandes envolées pour des victoires morales, des projets de société et des utopies messianistes recyclées dans les délires variables selon les engouements du moment. Il faut défaire la défaite.

Passer aux actes pour ne réaliser que le millième de ce qui a été souhaité en vain donnerait déjà un programme politique si radical que la classe politique elle-même ploierait sous le fardeau des grands gestes sans cesse reportés. Il ne faut plus rien souhaiter. Seulement se comporter dans l'intransigeance de ce qu'il faut faire pour être. Ce sont les actes qui nous tiendront loin de l'hydre de la survivance résignée. □

Située à New Richmond, en Gaspésie, Serres Jardins-Nature est le plus important producteur de tomate biologiques dans l'est de l'Amérique.



Contient des antioxydants et des investissements des 571 000 propriétaires du Fonds de solidarité FTQ.

Toutes les régions du Québec tirent profit des 6,4 milliards de dollars que les milliers de Québécois confient au Fonds de solidarité FTQ avec un double objectif : créer des emplois

ET FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI.

www.fondsftq.com

A blurred, high-angle photograph of a large crowd of people walking, overlaid with a semi-transparent circular graphic.

**Une épargne entrepreneuriale
Une finance socialement responsable**

FONDATION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondaction.com • www.REERvert.com

agir pour notre monde

***Ensemble, nos actions
nous inscrivent
dans un développement
durable et solidaire.***

*Près de 10 000 membres
dont 2536 entreprises collectives,
organisations et associations.*



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

Montréal	514 598-2122	1 877 598-2122
Québec	418 647-1527	1 877 647-1527
Joliette	450 753-7055	1 866 753-7055

www.cecosol.coop

Paul-Émile Roy*

**PROMENADE DANS LA
LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE
EN COMPAGNIE DE PIERRE
VADEBONCOEUR****

Le petit livre de Pierre Vadeboncoeur, *La dernière heure et la première*, est une espèce de classique de l'essai québécois. Il est tout récent et pourtant, on peut déjà le soumettre à divers types d'expériences de lecture des plus profitables. Je tenterai de le lire ici en professeur de lettres qui aime à saisir les éclairages que les différentes oeuvres peuvent s'apporter les unes aux autres, ou en Québécois soucieux de découvrir, à travers les productions littéraires, l'apparition d'une physionomie collective significative, ou le sens de l'évolution d'une expérience nationale engendrant peu à peu une tradition.

Presque en même temps que je lisais Vadeboncoeur, je parcourais les *Mémoires* de Lionel Groulx. Ce dernier représentait pour moi une époque qui venait à peine de se terminer, et pourtant une époque qui semblait si lointaine. Je me prenais parfois à m'étonner que, moi qui ne suis pourtant pas si âgé, j'aie pu connaître l'abbé, que je l'aie entendu ! Groulx m'apparaissait comme un des témoins les plus importants de la première moitié du XX^e siècle. Ce que je trouvais de

* Écrivain, membre émérite de la Ligue d'action nationale.

** L'auteur a entretenu une correspondance avec Pierre Vadeboncoeur pendant plusieurs années. À la suite de la parution de l'essai *La dernière heure et la première* (1970), il lui faisait parvenir ce texte analysant les oeuvres d'auteurs de l'époque sous l'angle que l'essayiste lui inspirait. Nous le publions aujourd'hui pour souligner le premier anniversaire de la mort de Pierre Vadeboncoeur qui avait alors incité l'auteur à le faire.

plus remarquable dans cette existence active, c'était cette obstination à survivre coûte que coûte, cette foi en la permanence de la collectivité nationale, cet attachement sans défaillance, indiscutable, solide comme un phénomène national, à la famille canadienne-française.

Et pourtant, cet homme qui trouve un langage si juste et si convaincant quand il parle du régime français, de la Confédération, de nos vertus artisanales, ne fait que balbutier quand il parle de l'économie ou de la révolution technologique.

C'est que Groulx était vraiment l'homme québécois de la première moitié du XX^e siècle. Il appartenait à cette période de notre histoire que Vadeboncoeur décrit si bien, période pendant laquelle «notre attachement au pays fut un attachement de végétation», et notre «existence politique assurée par simple adhésion au pays». Dans ce contexte, les discours de Groulx sur la fierté, l'exaltation des petites vertus paysannes, la dévotion aux ancêtres gardent toute leur signification. Tel passage de Vadeboncoeur, celui-ci par exemple, pourrait constituer un commentaire très pertinent de l'oeuvre de Groulx: «Nous avons décidé que nous formions, à bord d'un bâtiment anglais et protestant, un équipage catholique et français. Nous avons réduit l'histoire à rien. Nous avons dit: l'histoire, c'est nous. C'est notre présence. Nous ne pouvons rien faire d'autre. C'était tout ce qu'il fut possible de tenter, et ce tout était alors suffisant.» La description des Canadiens français que trace Vadeboncoeur rappelle on ne peut mieux les images de Groulx:

[...] nous étions en quelque sorte un peuple libre, un peuple indépendant: quand on regarde ces paysans que nous fûmes, on n'a pas l'impression qu'ils étaient esclaves. On les voit plutôt fiers, plutôt libres, épanouis, maîtres chez eux.

« Le pays, la culture, la religion, la langue » étaient tout pour nous. Nous n'avions pas le pouvoir politique ni l'argent, mais en un sens nous pouvions nous en passer. Et on comprend pourquoi Groulx n'avait pour les politiciens que du mépris. Il avait bien conscience qu'il ne se faisait rien de sérieux de ce côté par les nôtres, que c'était un domaine qui nous était interdit et que mieux valait nous replier sur ce qui constituait notre patrimoine.

Dans cette optique, ce qui constitue la limite de l'oeuvre de Groulx et ce qui fait qu'elle est dépassée, c'est qu'il n'a pas compris que cette réalité québécoise statique ne pouvait durer, que l'héritage français ne pourrait pas survivre par la simple force d'inertie, que « le pays, la culture, la religion, la langue », qui constituait autrefois notre pouvoir ne représentait plus désormais un pouvoir et que notre identité nationale aurait désormais besoin du pouvoir politique pour durer. Groulx, qui était pourtant un historien, ne semblait pas avoir compris que la situation des Canadiens français avait changé du tout au tout avec la guerre et l'avènement de la société technologique. C'est pourquoi, à la fin de sa vie, ses exhortations à la fierté, à la fidélité au passé, semblent vaines et si inopportunes. Alors que nous sommes envahis de partout par les médias, que le Québec, de rural qu'il était, est devenu urbain, Groulx continue à préconiser une « politique assurée par simple adhésion au pays », ou à prêcher un « attachement au pays » qui ressemble à un « attachement de végétation ».

Tout ceci, non pour déprécier l'abbé Groulx qui m'apparaît comme le témoin important d'une époque et d'un moment important de notre tradition culturelle, mais pour indiquer que la réflexion de Vadeboncoeur nous aide à saisir le paysage intellectuel de Groulx et les impasses dans lesquelles sa pensée se retrouvait et ne

pouvait plus que tourner en rond. Vadeboncoeur libère en quelque sorte l'impulsion intellectuelle qui traverse toute l'oeuvre de Groulx, et nous permet de refaire de celle-ci une lecture nouvelle et tonifiante. Tout ceci, on me comprendra, par mode d'éclairage indirect, parce que Vadeboncoeur ne parle jamais directement de Groulx dans son essai.

En considérant la description du Québec d'avant 1960 que nous propose Vadeboncoeur, je ne pensais pas seulement à Groulx. Je pensais surtout à Germaine Guèvremont, à Ringuet, à Félix-Antoine Savard. Et cette fois, je me disais que ces trois écrivains avaient déjà dit dans leur langage de romanciers et de poètes, ce que l'essayiste formulait dans sa réflexion politique. L'univers de ces trois auteurs correspondait exactement au monde canadien-français dont nous parle Vadeboncoeur, monde dans lequel «le pays, la culture, la religion, la langue» constituent notre pouvoir. Mais ce que ces auteurs proclamaient, bien avant 1960, c'est que ce pouvoir était maintenant insuffisant, qu'il était menacé radicalement et qu'on était arrivé à la fin d'un chapitre de l'histoire du Québec.

Parlons d'abord de Germaine Guèvremont. Le monde du Chenal-du-Moine répond exactement à l'image du Québec traditionnel que nous donne Pierre Vadeboncoeur. On est ici dans une espèce de paradis où les hommes travaillent sans se fatiguer, font la chasse, la pêche, se fréquentent, s'aiment, se laissent parfois aller à des actes de brutalité, mais sans que cela ne dépasse la mesure qui convient à des personnages instinctifs en contact permanent avec les puissances primitives de la nature. C'est le parfait tableau d'une vie qui se suffit à elle-même, une expérience réussie. Une existence pacifique à l'écart de l'histoire, loin des tracés de la vie politique.

Mais ce que montre le roman, et ce qui constitue le drame qui le traverse d'une extrémité à l'autre, c'est que ce monde édénique ne peut plus se perpétuer. Il est menacé de l'intérieur comme de l'extérieur. La grande obsession du Père Didace, c'est qu'il n'a pas de petit-fils. Il craint que la dynastie ne s'éteigne. Quand sa bru est enceinte, il croit enfin qu'il aura un héritier. Mais c'est une fille qui naîtra et Amable mourra en emportant tous les espoirs de son père. Il faut admettre d'ailleurs que la famille Beauchemin était déjà assez malheureuse de ne pouvoir compter que sur ce rejeton paresseux, sans initiative, vaincu par la vie. À ce point de vue, l'oeuvre de Germaine Guèvremont c'est l'effondrement par l'intérieur d'un certain Québec traditionnel. L'incapacité, pour ce Québec en miniature, non seulement de se renouveler, mais même de se maintenir.

Et cet univers ne fait pas que crouler de l'intérieur, il est fortement menacé de l'extérieur. Aussi longtemps que le Chenal-du-Moine était fermé sur lui-même, il pouvait toujours se payer l'illusion de la sécurité et de la suffisance. Mais que passe un juif colporteur de produits frelatés et toutes les femmes du patelin perdent leur sens de l'économie et de la modération. Devant l'étalage de sa camelote, elles redeviennent des enfants. Comme si la présence d'un étranger constituait à elle seule une mise en question de tout le système de valeurs de ces bonnes gens. Le système tient à condition non seulement que personne ne le mette en cause, mais qu'on ne connaisse rien d'autre. Cela, chacun le sait instinctivement, chacun le sent. Et c'est pourquoi on redoute et recherche à la fois tout ce qui est étranger.

Très curieux, à ce point de vue, le personnage du Survenant dans les deux romans de Germaine Guèvremont. Un homme dont on ignore l'identité, qui arrive comme cela

et repart sans avertir, qui séduit tout le monde par sa force physique, sa beauté, ses chansons, son dévouement, son habileté à tout faire, son indépendance, son côté secret. Il envoûte et scandalise à la fois. Tout le monde reproche à Didace d'avoir hébergé le personnage, mais tout le monde l'envie. Tout le monde admire cet étranger et le redoute. Quand les malheurs fondront sur la maison de Didace, on lui rappellera qu'il n'aurait pas dû héberger le Survenant. En l'acceptant chez lui, il a trahi le clan. Les étrangers sont des « méchants », des êtres dangereux, comme le fait remarquer le Survenant lui-même, avec malice. Il est très amusant de voir aussi comment Didace s'ingénie à défendre son visiteur. Il ne veut pas admettre qu'il soit autre chose qu'un fils de paysan, comme les gens du Chenal-du-Moine. C'est une façon de se donner bonne conscience. C'est une justification de l'illusion qu'il entretient, selon laquelle le Survenant jouerait le rôle de ce fils qu'il souhaite et qu'Amable ne peut assumer. Didace se projette dans le Survenant, il s'appuie sur lui et cela lui permet de vivre comme si tout allait bien. Mais cet arrangement est bien précaire puisque le Survenant disparaît sans laisser de trace.

Le recours à l'Acayenne est lui aussi compromis dès le point de départ. Didace n'a même plus le sens du ridicule. Au lieu de lui donner l'héritier qu'il souhaite tant, Blanche va précipiter le désastre en forçant Amable à quitter la maison, à s'en aller à l'étranger, où il va trouver la mort. Il n'y a vraiment pas de salut pour le clan du Chenal-du-Moine. Si on quitte le clan, on est brisé par des forces étrangères. Si on y reste, on est assailli de toute façon. La petite vie heureuse et confortable du Chenal-du-Moine est compromise et condamnée à disparaître. Ses jours sont comptés. À la fin du double roman de Germaine Guèvremont, la dynastie des Beauchemin est éteinte, et avec elle, c'est une époque du Chenal-du-Moine qui est terminée.

Trente arpents exprime aussi, d'une manière aussi radicale, le sentiment de la fin de la société québécoise traditionnelle, et cela non en passant ou par allusion, mais par la signification qui se dégage tout naturellement du roman. Euchariste Moisan hérite de la terre de son oncle, la cultive, se marie, élève sa famille. Il représente exactement ce type de paysan que nous décrit Vadeboncoeur, qui était à l'aise sur sa terre, y menait une vie paisible loin des grands problèmes du monde, en parfait accord avec les rythmes des saisons et les grandes lois cosmiques de la vie et de la mort. Le roman expose longuement cette réussite exemplaire qui semble participer de la pérennité même du cosmos. Mais ce à quoi nous assistons dans la deuxième moitié du livre, c'est à l'émiettement de cet univers statique, à son éclatement systématique et définitif. Le type d'expérience humaine qui était vécue dans la première partie du roman ne sera plus jamais possible et Euchariste Moisan, qui aurait rêvé de mourir sur sa terre, comme sa femme, ira finir sa vie en exilé aux États-Unis auprès de son fils qui a trahi non seulement la terre, mais la religion, la langue et la mentalité des Canadiens français. On pourrait y voir comment la portée mythique du roman prend tout son sens dans cette perspective, mais nous ne voulons pas allonger démesurément ces réflexions.

Le roman de Félix-Antoine Savard, *Menaud maître-draveur*, s'ouvre sur les paroles rituelles de Maria Chapdelaine :

Nous sommes venus il y trois cents ans et nous sommes restés [...] Nous avons apporté d'outre-mer nos prières et nos chansons : elles sont toujours les mêmes [...] au pays du Québec rien n'a changé [...] Rien ne changera parce que nous sommes un témoignage.

Le souhait de Menaud serait que le récit dise vrai, mais son angoisse, c'est que cette réalité à laquelle il adhère de tout

son être est menacée. Elle est menacée par la présence des étrangers qui accaparent le territoire qui nous appartient. Mais même le destin semble jouer contre nous puisque c'est lui qui vient ravir le fils même de Menaud en qui il mettait tout son espoir. J'ai parlé de «destin». On pourrait aussi bien dire «la nature», ou «le territoire», ou «le pays». Ce pays que Menaud veut sauver et qui contient les montagnes, les rivières, la forêt, c'est lui qui emporte Joson, comme si l'entreprise de Menaud n'était pas avenue, ou comme si elle était mal engagée...

Le drame de Menaud est très près de celui de Didace Beauchemin. Toute cette réalité à laquelle il croit et qui constitue l'héritage historique d'un petit peuple oublié par l'histoire est radicalement menacée et même irréversiblement vouée à la disparition à moins que quelque chose n'arrive. Menaud a tenté l'impossible, mais il n'était vraiment pas de taille. Ses tentatives de sensibilisation et de mobilisation des siens n'ont rien donné et à force de broyer du vide, Menaud a fini par sombrer dans la folie. Il n'est plus vrai que rien ne doit changer au pays du Québec. Au contraire, si on veut que le Québec continue, il faut qu'un grand changement se produise. C'est la leçon de Menaud maître-draveur. Il ne suffit plus «d'adhérer au pays» pour prendre les termes de Vadeboncoeur. Il ne suffit plus d'entretenir «un attachement de végétation». Au problème que pose Menaud, il ne peut y avoir de réponse que sur un plan politique. «Il ne s'agit plus seulement de langue et de culture, dit Vadeboncoeur, il s'agit désormais et surtout de liberté et de pouvoir.»

Si nous restons à l'attitude de conservation nationale que, faute de mieux, nous avons adoptée pendant deux siècles, les Euchariste Moisan continueront à vivre et à mourir en exilés, les Didace Beauchemin chercheront en vain à faire

durer un ordre de réalité qui croule de toute part, et les Menaud sombreront progressivement dans l'aliénation la plus totale. Au fond, ce que Vadeboncoeur nous dit maintenant explicitement, Guèvremont, Ringuet et Savard l'avaient proclamé bien haut, de façon implicite, ce qui montre la portée d'anticipation des oeuvres d'art authentiques. Ce qui montre aussi qu'une tradition culturelle est en train de se former chez nous et que nous avons tout intérêt à l'inventorier. □

Louise Mailloux*

LA LAÏCITÉ QUÉBÉCOISE : UN PROJET INACHEVÉ ET MENACÉ**

Bien que les écrits se fassent rares sur l'histoire de la laïcité au Québec, celle-ci n'en est pas moins liée à notre histoire et depuis fort longtemps. Les premières revendications laïcistes nous sont venues des Patriotes (1837-1838) qui, dans leur Déclaration d'indépendance, réclamaient la liberté de conscience, l'abolition de la dîme et la séparation stricte de l'Église et de l'État alors que les parlementaires libéraux, pour leur part, s'opposaient à ce que des subsides soient versés aux hôpitaux et aux organisations caritatives catholiques et demandaient à ce que l'État ne verse aucune subvention aux écoles confessionnelles.

Les laïques d'alors ont perdu et c'est l'Église catholique qui, devenant le porte-parole des Canadiens français, a exhorté ceux-ci à la loyauté et à la soumission face aux autorités britanniques, excommuniant les Patriotes, en échange de quoi, l'Église a obtenu des Anglais le droit de conserver ses propres écoles pour propager sa foi catholique et éviter aux Canadiens français l'assimilation au protestantisme.

Récompensée par les colonisateurs britanniques pour son dévouement exemplaire, l'Église catholique obtiendra sa reconnaissance officielle en 1840 et une loi sera adoptée en

* Professeure de philosophie au Cégep du Vieux-Montréal.

** Allocution présentée dans le cadre de l'Université d'été du Mouvement national des Québécoises et des Québécois (MNQ), le 25 septembre 2010 à Victoriaville.

1841 en vertu de laquelle les protestants et les catholiques auront droit à des écoles séparées. En 1867, une protection spéciale pour ces deux confessions sera inscrite à l'article 93 de la Constitution canadienne. Cette biconfessionnalité définira le système scolaire québécois pendant plus d'un siècle, soit jusqu'en 2005.

Désormais, le clergé catholique imposera son temps liturgique et nommera le territoire. Croix de bois, croix de chemin. Dans le calendrier, chaque jour aura son saint dont les noms pleuvent sur les rues et les villages. Alors que les curés contrôlent le sexe en ordonnant aux femmes de se laisser violer par leur mari, ils baptisent les nouveaux nés à la pelletée passant outre à la liberté de conscience. Chaque mois, les femmes espèrent ne pas être enceintes, mais pondent chaque année des tralées de petits catholiques. C'est l'œuvre de Dieu. La famille s'agrandit et les hommes travaillent comme des damnés pour nourrir toutes les bouches. Qu'importe leur calvaire. L'assemblée des fidèles s'accroît. Les curés sont contents, il va y avoir du monde à la messe, plus qu'à l'école devenue obligatoire en 1943 malgré l'opposition de l'Église. Oubliez les livres, le théâtre et les films, le minuit chrétien et le missel suffiront. Dans les écoles unisexes, les religieuses en burqa mesurent la longueur des jupes et les frères en soutane jouent au hockey avec une croix dans le cou. Ces religieux travailleront sans relâche à nous inculquer le catéchisme et les sept péchés capitaux, l'histoire du père Brébeuf, celle des méchants Iroquois et la morale chrétienne pendant que le cardinal Léger et Maurice Duplessis combattaient les syndicats et le communisme athée. C'est ainsi que le catholicisme fut lié à notre destin et devint un des vecteurs principaux de notre identité et de notre culture, et qu'il demeurera jusqu'à la Révolution tranquille, le lieu par excellence de l'expression du nationalisme québécois.

Puis, vint cette fameuse Révolution tranquille où, en une décennie, souffle un vent de changement sur le Québec qui s'industrialise et qui a besoin d'une main-d'œuvre qualifiée, un Québec où la pilule « anticonceptionnelle » fera des petits en révolutionnant les mœurs sexuelles, libérant les femmes du fardeau des maternités, leur permettant dorénavant l'accès aux études, au travail et à la vie publique, sapant ainsi le socle de la famille traditionnelle, courroie privilégiée de transmission entre l'Église et la nation.

Les femmes boudent les cours de préparation au mariage et préfèrent lire de Beauvoir. Elles revendiquent leurs droits, d'abord des droits civils concernant le mariage et la famille afin de ne plus être considérées comme des mineures soumises à leur mari et devenir, pour la première fois dans l'histoire, des citoyennes à part entière. Vint ensuite, dans les années 1970, la dure bataille pour l'obtention des droits sociaux tels la contraception, l'avortement et le droit à des garderies populaires permettant aux femmes de disposer de leur corps, de ce corps qui appartenait aux prêtres et aux médecins, faisant de leur biologie non plus un destin comme la religion le voulait, mais une situation sur laquelle elles ont prise. Ce sera le coup de Jarnac à la *grande noirceur*. En l'espace de quelques décennies, les femmes québécoises feront tomber l'Église catholique.

Le féminisme aura transformé la vie de ces femmes et leur aura permis de devenir des actrices importantes dans toutes les sphères d'activité du Québec d'aujourd'hui. Ces progrès-là, vous le savez, n'ont pas été obtenus grâce à la religion. Bien au contraire, c'est plutôt en s'éloignant de la balustrade et du confessionnal que l'égalité entre les hommes et les femmes a pu devenir une réalité tangible pour toutes les femmes du Québec en même temps qu'un des vecteurs incontournables de notre identité nationale. C'est d'ailleurs

ce que bon nombre de Québécois, hommes et femmes, ont exprimé publiquement lors des audiences de la commission Bouchard-Taylor.

Avec cette Révolution tranquille, une nouvelle classe moyenne prendra le relais des religieux dans les institutions et l'État affirmera sa primauté dans la sphère publique. Nous assisterons alors à une séparation de l'Église et de l'État avec la laïcisation des actes de naissance et des mariages, laïcisation des services sociaux et de la santé, la démocratisation de la culture avec la mise sur pied du ministère des Affaires culturelles, le rapport Parent et la création en 1964 du ministère de l'Éducation, la création de cégeps laïques issus des collèges classiques et la laïcisation des universités. Cependant, un compromis majeur sera consenti par l'État aux catholiques et aux protestants en maintenant un enseignement confessionnel dans les écoles publiques du Québec.

C'est donc sur le terrain de l'éducation que la bataille pour la laïcité va se concentrer avec pour principale revendication, la déconfessionnalisation des écoles publiques québécoises. 1961 verra naître le Mouvement laïque de langue française (MLLF), l'ancêtre de l'actuel Mouvement laïque québécois (MLQ), dont le principal objectif est la déconfessionnalisation des écoles publiques. S'ensuivront différentes demandes, de la part de syndicats (FTQ et Alliance des professeurs de Montréal) poursuivant les mêmes objectifs. 1995 sera l'année des États généraux sur l'Éducation dont la grande recommandation fut de poursuivre la déconfessionnalisation des commissions scolaires pour les remplacer par des commissions scolaires linguistiques. Deux ans plus tard, un groupe de travail présidé par Jean-Pierre Proulx sera formé pour examiner la place de la religion à l'école. L'une de ses recommandations a été l'abolition du statut confessionnel des écoles alors qu'une autre recommandait l'abolition de tout enseignement

confessionnel, voire de privilèges accordés aux catholiques et aux protestants. Il fallut attendre 2005 pour que ces deux recommandations soient adoptées par le gouvernement et que le système scolaire québécois soit enfin laïcisé.

La même année, à la suite d'une tentative d'intégristes musulmans voulant instaurer des tribunaux de la charia en Ontario, une motion unanime de l'Assemblée nationale du Québec fut adoptée contre l'implantation de tribunaux islamiques. La coïncidence est ahurissante et laisse pantois. Alors que l'on croyait en avoir fini avec Rome, c'est maintenant La Mecque qui débarque et ce ne sont pas des bénitiers qu'ils demandent, mais des lavabos.

Juste au moment où l'on vient de remiser notre religion dans un cabanon Fontaine, voici qu'il y en a d'autres qui se mettent en ligne avec leur voile, leur niqab, leur turban et leur kirpan pour cogner à la porte d'en avant, vous savez, celle par où jadis entrait le curé pour sa visite paroissiale et qui donne maintenant sur la cour, la Cour suprême.

Sous l'effet de la mondialisation et de son immigration, le Québec connaît un regain de ferveur religieuse alors que ses églises sont transformées en condos et qu'il vient tout juste d'achever la déconfessionnalisation de ses écoles publiques. Une nouvelle ferveur religieuse dans laquelle bon nombre de Québécois ne se reconnaissent pas. Depuis quelques années, la caravane du pluralisme religieux prospère parmi nous, dans nos garderies, nos écoles, nos universités, nos hôpitaux, nos cafétérias, nos piscines, nos services publics, nos rues, dans les fenêtres givrées ou mieux les femmes de noir givrées. Elle a pour noms la tolérance, le pluralisme, la différence, le *vivre-ensemble*, le respect de l'autre, l'ouverture à l'autre, l'identité de l'autre, la communauté de l'autre, la culture de l'autre, les traditions de l'autre et bien évi-

demment la religion de l'autre. Cet « autre » que l'on nous demande d'accepter comme si nous étions dans *Le Petit Prince* de St-Exupéry.

Les Québécois ne veulent pas que la religion, ni la leur ni celle des autres, ne revienne à l'avant-plan de nos institutions publiques parce que nous n'avons pas oublié le prix de l'emprise politique d'une religion sur un peuple, le prix de cette soumission des corps et des esprits et celui plus exorbitant encore qu'ont dû payer nos mères et nos grands-mères et toutes ces femmes pour qui la religion fut un calvaire. Au Québec, nous ne voulons plus de cela. Nous voulons continuer de goûter cette vie librement sans qu'aucune religion ne vienne la rapetisser à nouveau. C'est la liberté qui nous fait protester, c'est la liberté qui nous fait se lever, pas l'intolérance, le racisme ou la xénophobie.

Les religions n'ont jamais accepté que la laïcité les confine à l'espace privé pas plus qu'elles n'ont accepté l'émancipation des femmes. De sorte que la résurgence et la persistance du religieux dans nos sociétés doivent être comprises comme une tentative politique pour les religions de vouloir contester la laïcité, reconquérir l'espace public et contrer la révolution féministe.

Et les catholiques ne font pas exception à la règle. N'ayant jamais digéré notre laïcité, ces conservateurs y voient une opportunité pour revenir à la charge en disant se porter à la défense de l'identité québécoise face aux religions minoritaires. C'est la majorité de catholiques *pure laine* dont nous a tant parlé Mgr Ouellet devant la commission

Bouchard-Taylor. C'est aussi ce dont a parlé le pape la semaine dernière lors de sa visite en Grande-Bretagne quand il a déclaré : « J'élève ma voix contre la marginalisation de la

religion chrétienne, même dans les pays où il y a une grande tolérance.» En clair, il faudrait plus de christianisme dans les pays où celui-ci n'est pas toléré, mais surtout plus de christianisme dans les pays chrétiens et, pourquoi pas, dans cette Angleterre anglicane, multiculturelle et hypertolérante où il n'y a pas moins de 57 tribunaux de la charia.

Ce retour du religieux, qui vient cogner aux portes de nos institutions publiques ou privées, n'est pas propre au Québec. Il doit être envisagé dans un contexte international où les intégrismes religieux, particulièrement celui de l'islam radical, exercent des pressions et des menaces éhontées sur les institutions de l'ONU et y mènent une offensive soutenue et concertée pour détruire l'universalisme des droits de l'Homme qui est au fondement de la laïcité républicaine. C'est dans cette perspective plus globale qu'il faut envisager la situation du Québec devant cette offensive antilaïque qui porte un nom, celui de «laïcité ouverte», et une politique, celle du multiculturalisme.

Aménager, négocier une ouverture pour que les religions puissent à nouveau réinvestir le champ public en nous présentant la chose comme une nouveauté, un nouveau type de laïcité plus souple, plus respectueux des identités et mieux adapté au pluralisme des sociétés modernes. Nous laissant ainsi croire qu'il y a désormais deux types de laïcité. La dure tout en béton et l'autre en gomme balloune pour que chacun vive dans sa bulle.

Mais il n'y a pas deux sortes de laïcité, l'une qui serait ouverte et l'autre fermée. Ça, c'est de la poudre aux yeux pour mélanger tout le monde. Non, il y a la laïcité qui subit en ce début de siècle, une offensive sans précédent venant des religions, particulièrement celle de l'islam pour qui la séparation du politique et de la religion demeure une

hérésie. Son objectif? Remettre le religieux sur les rails du politique en décloisonnant le privé et le public dans le but de reconfessionnaliser l'espace civique et redonner aux religions une visibilité et une légitimité dans la sphère publique. Cette bataille est politico-religieuse et elle menace directement la laïcité de nos institutions.

L'enjeu ultime? Reconnecter la créature à son Créateur et sortir la Bible et le Coran pour moraliser la vie dans ses moindres recoins, renvoyer les femmes à la maison et les homosexuels dans le placard. C'est à cela fondamentalement que va servir l'«ouverture». Et que vous priiez en direction de Rome ou de La Mecque, c'est toujours dans la même direction.

Le secret pour «ouvrir» cette laïcité? Le libéralisme anglo-saxon qui affirme que l'individu est plus important que l'État. C'est de nous faire croire que le Québec n'est qu'une somme d'individus, que les Québécois ne sont que des individus qui s'additionnent comme des *smarties* avec des rouges, des bleus et des jaunes sans qu'une histoire et une culture communes les rassemblent, sans qu'une identité nationale les unisse, ne reconnaissant pas à cette majorité francophone le droit à l'affirmation identitaire, le droit à une appartenance que l'on n'accorde qu'aux minorités, nous obligeant à n'être qu'une majorité de *smarties* ethniques parmi les minorités bleues, blanches, rouges, tout juste des immigrants dans notre propre pays.

Alors pourquoi pas le hidjab et le turban dans la fonction publique puisque nous sommes de nulle part et de partout en même temps? Cette laïcité ouverte au port de signes religieux dans la fonction publique ne fait pas que violer la neutralité de nos institutions et contester nos valeurs, c'est aussi une *ouverture* au multiculturalisme encourageant

l'affirmation des signes qui renforcent la différenciation et l'exclusion. Après on viendra nous dire que la religion, ce n'est pas de la politique!

Pulvériser l'État et la collectivité en nous faisant croire qu'il n'y a que des individus qui ont tous les droits en vertu des chartes, mais qui ne sont citoyens de rien parce qu'on n'est pas citoyen d'une charte, mais bien citoyen d'un État, d'un État qui défend des valeurs communes comme la laïcité, le fait français et l'égalité des sexes. Ces chartes qui en matière d'accommodements religieux font peser plus lourd dans la balance la Commission des droits de la personne que l'Assemblée nationale où se retrouvent nos députés et nos ministres, les représentants élus de l'État. Ce qui, en matière de droit, fait peser plus lourd les droits individuels que les droits collectifs, fait donc peser plus lourd la liberté religieuse que les droits des femmes. Plus lourd le hidjab que son sexisme outrageant.

C'est encore une fois nous faire croire qu'il n'y a que l'individu, électron libre devant Dieu et dont la religion est personnelle, comme si une religion pouvait être personnelle et nous faire oublier combien ils sont nombreux à être personnel de la même façon... L'intérêt d'une telle astuce? Justifier le caractère subjectif de la croyance et faire de la sincérité du croyant un critère suffisant pour fonder sa liberté de religion. Il suffit d'être sincère pour que n'importe quoi devienne sa religion. C'est jusqu'à maintenant l'interprétation généreuse qu'ont privilégié les juges de la Cour suprême et qui a pour effet de donner préséance à la liberté religieuse.

C'est aussi de nous présenter le *smartie* religieux comme étant seul avec son Dieu, rempli de foi, sans idéologie sexiste et homophobe, sans organisation et sans financement, sans la moindre possibilité d'appartenir au mouvement islamiste

qui milite pour que la loi religieuse prime nos lois civiles. Je me permets de vous rappeler que se tient aujourd'hui à Montréal un congrès islamique dont certains organisateurs et conférenciers sont liés à la mouvance intégriste des Frères musulmans.

La laïcité ouverte, c'est l'absolue négation du collectif. Négation de la nation, négation des droits des femmes et négation de l'intégrisme politico-religieux. On comprend mieux pourquoi ses partisans ne parlent jamais de sexisme, de nationalisme ou d'intégrisme. Rien de collectif, rien qui pourrait offrir une quelconque résistance. Cette laïcité ouverte aux religions est un bijou de néo-libéralisme.

Notre laïcité n'est pas qu'inachevée, elle est aussi grandement menacée. Et c'est en demeurant fidèle à notre héritage laïque que nous réussirons à la préserver. C'est le seul passé qui nous garantisse un avenir. Se ranger du côté des catholiques, ce serait non pas défendre notre identité, mais défendre des valeurs catholiques auxquelles le Québec moderne a tourné le dos depuis les années 1960. Contre la contraception, contre l'avortement, contre l'homosexualité, contre le divorce, contre l'ordination des femmes. Est-ce cela que nous souhaitons défendre? Il est révolu le temps où la religion catholique structurait nos vies de la naissance jusqu'à la mort. Le Québec est sorti de la religion et la foi des croyants doit demeurer une affaire privée et ne plus s'imposer dans la vie publique. Voilà le véritable avenir auquel la grande majorité des Québécois aspire.

Certains d'entre vous souhaiteraient peut-être une laïcité sélective qui soit favorable à la majorité catholique. Une telle laïcité ne peut exister parce que dans son essence même la laïcité est républicaine et non nationale, qu'elle s'inspire de l'universalité des Droits de l'Homme dont elle est contempo-

raîne et garantit à chaque citoyen les mêmes droits, un État neutre qui ne favorise aucune religion et qui les maintient toutes à bonne distance du politique. Il ne faut pas être dupe. Lorsqu'au printemps dernier le cardinal Ouellet s'est rendu à Ottawa pour convaincre les députés conservateurs d'interdire l'avortement même en cas de viol, ce n'était certes pas pour défendre l'identité québécoise.

Trois ans après la crise des accommodements religieux où les Québécois se sont majoritairement prononcés contre le retour du religieux dans l'espace public, le Québec, inféodé aux décisions de la Cour suprême, est en voie de devenir une société multireligieuse. Et c'est une aberration qu'à l'heure actuelle, ce soient les avis juridiques de la Commission des droits de la personne qui définissent les orientations du Québec en matière de laïcité. Quelle place voulons-nous donner à la religion dans nos institutions publiques et notre espace civique ? Cette question primordiale n'est pas juridique, mais bien politique et appelle une réponse appropriée. La classe politique a donc une responsabilité et elle doit agir. La population attend des décisions et nombreux sont les gens qui réclament une Charte de la laïcité.

Dans cette bataille cruciale, les nationalistes et les souverainistes ont un rôle important à jouer, mais tout comme la gauche et les féministes, ils sont divisés sur cette question. D'un côté, il y a la position multiculturaliste en faveur d'une laïcité ouverte tous azimuts qui est défendue par le Bloc québécois et qui trouve même des échos chez certains péquistes. Leur argument ? Il est stratégique et se résume à ceci : on ne doit pas se mettre à dos la communauté musulmane parce que le temps venu, ces gens ne voteront pas pour l'indépendance. Autant dire que l'on brade la laïcité du Québec contre des votes. Et que tout cela va se faire sur le dos des femmes parce que la religion veut les femmes à la

maison et que ce sont elles qui vont en payer le gros prix. On vend ses sœurs, ses filles et sa mère et on se fout de quoi le pays aura l'air, pourvu qu'il soit indépendant!

Le Parti québécois, pour sa part, défend une position républicaine et propose de faire adopter une Charte de la laïcité qui interdirait tout port de signes religieux chez les employés de l'État de même que la liberté de religion ne pourrait être invoquée pour enfreindre le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes en plus de mettre fin aux subventions publiques pour les écoles privées ethnoreligieuses. Cette position peut freiner l'offensive antilaïque, dont le multiculturalisme est l'armature, en plus de répondre aux attentes de bon nombre de Québécois. Elle réconforte comme de la soupe aux pois à l'automne parce que c'est ce que nous avons eu de mieux depuis Bouchard-Taylor.

Et vous les nationalistes, quelle position défendrez-vous? Appuyer les catholiques pour des raisons identitaires, historiques et vous cramponner au crucifix de l'Assemblée nationale en l'opposant au hidjab et au kirpan?

Pour ma part, je suis profondément convaincue que seule une laïcité ferme et exigeante vis-à-vis toutes les religions peut contrer cette offensive multireligieuse et nous garantir un avenir qui soit en continuité avec notre histoire et notre identité avec une croix sur le Mont-Royal, une croix sur notre drapeau, une croix au carrefour des villages et pour illuminer tout ça, des sapins de Noël d'Hérouxville jusqu'au Plateau. □

Émile Robichaud*

LA RÉVOLUTION TRANQUILLE: UNE RÉVOLUTION DÉRACINÉE**

L'avènement fulgurant de la Révolution tranquille en a fait oublier la genèse, la longue germination. Cette approche a engendré de lourdes conséquences pour la nationalité canadienne-française. Convaincus d'être les *deus ex machina* de l'évolution accélérée du Québec, beaucoup des artisans de la Révolution tranquille et de leurs héritiers en ont oublié la longue gestation au point de vouloir en nier l'enracinement dans une histoire et dans des institutions nourricières.

Le déracinement du Québec anémiera rapidement sa personnalité et, par la même, son originalité comme nation de culture française en Amérique du Nord et dans le concert des nations. L'humanisme affronte le constructivisme radical, lequel risque de saper notre capacité de durer comme nation.

D'entrée de jeu, je ferai deux aveux. D'abord pour avouer que, historien de formation, je suis un pédagogue de

* Émile Robichaud fut le directeur-fondateur de l'école secondaire Louis-Riel, dans l'est de Montréal, qu'il a dirigée de 1972 à 1990 et dont on a dit qu'elle était «l'école privée du secteur public». Maître ès arts en histoire, Émile Robichaud œuvre en éducation depuis cinquante-trois ans. Auteur de plusieurs volumes portant sur l'éducation, il a siégé, pendant quatre ans, au Conseil supérieur de l'éducation.

** Conférence prononcée à l'Université d'été du Mouvement national des Québécois, le samedi 25 septembre 2010.

carrière, avec compromettant à l'époque... des compétences transversales ! Deuxième avec, celui-là beaucoup plus pénible : je suis un pur produit... de la Grande Noirceur !

Cultivateur et fils de cultivateur, mon grand-père Robichaud m'a laissé en héritage ce petit livre : *Télémaque* de Fénelon dont il me faisait la lecture. C'était à l'époque de ce que d'aucuns ont appelé *la Grande Noirceur* ! Il avait fait ses études classiques au collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, fondé en 1832 par l'abbé Painchaud qui correspondait avec... Chateaubriand ! Mon grand-père élevait du bétail de race Canadienne. J'ai conservé les livres de généalogie du bétail de cette race : on y apprend qu'un de ses taureaux s'appelait *Mentor du sable* et l'une de ses vaches *Vénus du sable*. Le taureau bellement nommé *Astyage du sable* appartenait à la même dynastie. Un taureau du Kamouraska qui porte le nom du roi des Mèdes !

Je vous dis cela, d'abord pour remettre en question le mythe du cours classique « réservé à une élite » : un fils de cultivateur qui fréquente un collège classique dans le Bas-du-Fleuve¹ est un exemple qui doit remettre en question surtout le mythe de la génération spontanée de la Révolution tranquille.

Il y a quelques années, une intervieweuse de la télévision m'a posé une belle question : « Comment avez-vous vécu la Révolution tranquille ? » Je lui ai répondu : « Vous me posez là une question qui me trouble métaphysiquement. C'est la question suivante : « Comment de telles lumières ont-elles pu émaner d'une si grande noirceur ? » Je veux donc vous parler de la longue genèse, de la longue germination de la Révolution tranquille. Croire que la Révolution tranquille

¹ Claude Galarneau, dans ses travaux sur les collèges classiques, a montré que la composition des classes était loin d'être élitiste.

est une sorte de miracle, c'est-à-dire «un événement extraordinaire qui ne peut se produire naturellement» (*Le Petit Robert*) a engendré de lourdes conséquences pour la nation canadienne-française.

En effet, le plus grand danger de ce que j'appelle le spontanéisme, c'est... de finir par y croire! Et y croire tellement qu'on l'on arrive à l'appliquer partout! L'éducation, où j'œuvre depuis cinquante-trois ans, est un beau cas de spontanéisme appliqué. Les élèves vont tout *redécouvrir* par eux-mêmes et se bâtir leur propre monde sous l'œil admiratif de «guides» discrets dont on s'attendait, jusqu'en août dernier, non pas à ce 'ils fussent compétents dans un champ disciplinaire, mais bien plutôt à ce qu'ils fussent de discrets accompagnateurs dans le dédale des compétences transversales.

Le bambou chinois

Mais comment en sommes-nous arrivés là? La leçon du bambou chinois, un petit texte sans prétention, pose la question fondamentale.

Si on veut faire pousser un bambou, on plante la semence, on l'arrose, on la fertilise. La première année, rien ne se produit. La deuxième année, on l'arrose et la fertilise, et de nouveau, rien ne se produit. On répète les mêmes opérations la troisième et la quatrième année, et il ne se produit toujours rien. Au cours de la cinquième année, en moins de six semaines, le bambou pousse de quatre-vingt-dix pieds.

Le bambou a-t-il poussé de quatre-vingt-dix pieds en six semaines ou en cinq ans? Il faut répondre: cinq ans; parce que la semence serait morte, si n'importe quand pendant ces cinq ans, on avait cessé de l'arroser et de la fertiliser.

La question fondamentale est donc: le bambou a-t-il poussé de trente mètres en six semaines ou en cinq ans? La Révolution tranquille a-t-elle «poussé» en quelques mois, en quelques années ou en 352 ans, c'est-à-dire de 1608 à 1960? N'est-elle pas plutôt une «résurgence» comme ces eaux souterraines qui surgissent dans la Fontaine de Vaucluse et dont l'origine est si complexe que même le valeureux capitaine Cousteau n'a pas réussi à en expliquer l'origine? Tout est calme, presque sec dans la grotte de Vaucluse et voilà que, tout à coup, l'eau surgit, remplit la grotte et coule en abondance dans la rivière qu'elle grossit! S'il y a résurgence, c'est qu'il y avait des énergies accumulées. Mais cette énergie qui a surgi en 1960, d'où vient-elle? C'est le grand mystère des civilisations qui naissent, atteignent des sommets et meurent.

L'astrophysicien Hubert Reeves a défini un principe qui peut nous aider à comprendre un peu cette dynamique, à saisir comment se constitue le «substrat historique». Il s'agit du principe de complexité. La vie progresse par *complexification* et non par addition. Exemple: l'eau, H₂O. La capacité de dissolution de l'eau. Apparaît à un deuxième niveau, une propriété qui n'est contenue d'aucune façon dans les parties constituantes.

À l'école Louis-Riel, dans notre dépliant de présentation, nous avons inscrit: «L'humanisme croit en la capacité qu'a l'être humain de se transformer lui-même s'il plonge ses racines dans un sol riche qui nourrit son cœur, son esprit, son âme.» Il en va ainsi pour une nation, pour notre nation. Ce sol, ce substrat historique a été, jusqu'à tout récemment, l'humus de la nation canadienne-française. Nous l'entretenions, nous l'enrichissions. Or voici que le constructivisme radical veut nous convaincre de renoncer à cela. Pire encore, il s'en prend même aux racines qui nous permettaient de

puiser dans ce sol, dans ce substrat historique et l'on prétend remplacer ce sol historique par les abstractions que sont les chartes. Face, par exemple, à la civilisation musulmane, à son ardeur, nous nous donnons des chartes désincarnées, coupées des racines de notre civilisation, celle-là même qui les a rendues possibles !

Sans cet enracinement dans la culture, dans la civilisation occidentale et, pour ce qui nous concerne dans notre propre substrat historique, les chartes et les lois sont des coquilles vides qui, bien sûr, régissent la vie de la société mais ne lui donnent aucun souffle, aucune énergie vitale. Le multiculturalisme, ardent promoteur des chartes comme *culture publique commune* entend bien en arriver à tout désincarner, des lois aux programmes d'études et à culpabiliser toute volonté d'enraciner ces lois, ces programmes d'études dans une démarche respectueuse de notre histoire, de notre culture majoritaire, bref de notre substance historique.

Le multiculturalisme, c'est le constructivisme radical appliqué à notre vie collective : il rêve de rebâtir notre société à sa base même comme il a voulu rebâtir l'école québécoise en excluant toutes les disciplines. Les peuples, les nations ont une âme : ce dont rêvent les artisans du multiculturalisme, c'est d'une « âme désarmée » pour reprendre le titre de la traduction de l'œuvre remarquable qu'Allan Bloom a consacrée à la défense de l'humanisme. D'ailleurs, il est hautement significatif que le multiculturalisme dissimule ses intentions sous des prétentions *d'ouverture* à tout et à tous : le titre anglais de l'œuvre d'Allan Bloom, *The Closing of the American Mind*, est éloquent à cet égard².

2 Alan Bloom (1930-1992), philosophe américain, défend, dans *L'âme désarmée* (Paris, Julliard, 1987) la l'humanisme en éducation contre la nouvelle éducation « libérale » et la tendance qui voudrait accorder en éducation la prédominance aux productions de l'industrie culturelle la plus actuelle [NDLR].

Conclusion

Un pays, notre pays est le fruit d'une longue et parfois silencieuse gestation. Un pays est un être vivant: le multiculturalisme, avec ses chartes, veut le transformer en un produit de synthèse. Le pays que le multiculturalisme entend construire de toutes pièces est donc un pays... synthétique! On essaie de nous vendre une société synthétique. Le substrat historique de notre nation est beaucoup plus que l'addition de lois, d'événements, de vies personnelles et de vies politiques. C'est, pour reprendre l'approche de Reeves, une complexification qui est l'essence même de la vie. Le grand historien Henri-Irénée Marrou écrit, dans *De la connaissance historique*:

Nous portons ce trésor dans des vases d'argile: la vérité philosophique, et toute vérité (la vérité révélée de la foi religieuse m'est transmise à travers une Église, une tradition, un Livre: *fides ex auditu*), ne s'offre pas à nous sous la forme de parcelles de métal natif à l'état pur, mais à l'état d'alliage ou de combinaison avec une réalité humaine.

La compréhension d'une doctrine sera d'autant plus authentique et plus profonde que nous la saisirons mieux au sein de cette réalité originelle; en droit on peut toujours l'en abstraire, en fait l'opération chirurgicale est si délicate que beaucoup des finesses, des nuances les plus délicates, – celles où réside la vérité –, risquent d'être meurtries ou détruites en cours d'opération.

Il en va de même pour l'histoire de notre nation. Pour reprendre la formule de Marrou, nous la comprendrons mieux si nous la saisissons au sein de *sa réalité originelle*. On comprend pourquoi les promoteurs de la «société synthétique» ont édulcoré, au point de les rendre insignifiants, les programmes d'histoire et de français, entre autres. D'ailleurs ils ne s'en cachent pas, certains d'entre eux allant

même jusqu'à dire qu'il faut «ébranler notre socle identitaire» (il s'agit bien d'une citation, tirée de l'un des promoteurs et concepteurs du cours Éthique et de culture religieuse...).

L'étude de Joëlle Quérin sur le programme d'Éthique et de culture religieuse, publiée par l'Institut de recherche sur le Québec, sous le titre: *Le cours Éthique et culture religieuse: Transmission des connaissances ou endoctrinement?*, est, à cet égard, d'une remarquable lucidité. Elle a bien montré que ce programme vise à préparer les jeunes à vivre dans une société... que le programme contribue lui-même à créer de toutes pièces. Gandhi a écrit: «La fin est dans le moyen comme l'arbre est dans la semence». Ce programme d'éthique et de culture religieuse est, comme l'a si bien démontré Joëlle Quérin, le cheval de Troie du multiculturalisme. La fin avait des airs de noblesse: favoriser le «vivre-ensemble». Expression un peu barbare, mais on saisit ce qu'elle cherche à signifier. Or le moyen cachait autre chose et la fin qui se dissimulait dans le moyen était la création d'un «vivre-ensemble» défini sur de nouvelles assises, et donc d'une «société synthétique» tout à fait étrangère à ce que nous avons toujours été et, je l'espère, souhaitons toujours être.

L'Institut Marie-Guyart³, que je dirige depuis 1992, avait proposé, dans le mémoire qu'il a présenté à la commission Bouchard-Taylor, Petite histoire d'une grande inquiétude, que l'on impose «un programme de type culturel qui rende

3 Pendant plus de 20 ans, l'Institut Marie-Guyart a, en collaboration avec l'Université de Montréal, formé des maîtres. La qualité de ces études universitaires a été reconnue par le baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire décerné conjointement par l'Université de Montréal et l'Institut Marie-Guyart. Depuis 2006, l'Institut a changé de vocation: fort de son expertise et de sa longue expérience dans le domaine de la formation des maîtres, l'Institut Marie-Guyart poursuit sa mission éducative en épaulant les enseignants qui ont besoin de soutien à un moment ou l'autre de leur carrière. L'Institut veut, aussi, devenir un lieu de réflexion et d'approfondissement pour tous ceux et celles que préoccupent les enjeux, fondamentaux pour notre société, que sont l'histoire du Québec, la foi et la culture chrétiennes, la laïcité et la liberté.

justice à notre histoire et à notre héritage chrétien». Le ressentiment de plusieurs Québécois envers le christianisme les a amenés à oublier la mise en garde de Marrou: «la vérité ne s'offre pas à nous sous la forme de parcelle de métal à l'état pur, mais à l'état d'alliage», j'insiste sur ces mots, «à l'état d'alliage ou de combinaison avec une réalité humaine».

Notre héritage chrétien fait partie de notre substrat historique. Le cinéaste Bernard Émond, tout en se disant non croyant, a mis en évidence l'apport, disons social, du christianisme à la société québécoise. Il disait que si le Québec est plus à gauche que d'autres sociétés, par exemple quand il s'agit du mouvement coopératif, des mesures sociales comme les garderies, les congés parentaux, etc., il le doit à ses origines chrétiennes. C'est un héritage à assumer et à exploiter.

Dans le domaine scolaire, à travers la question du bulletin notamment, la société québécoise a réagi et obligé le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à faire machine arrière pour revenir aux connaissances de base. Puisse-t-elle avoir le courage de revenir, de même, aux assises de notre culture, de notre culture nationale. Autrement, le déracinement du Québec anémiera rapidement sa personnalité et, par là même, son originalité comme nation de culture française en Amérique du Nord et dans le concert des nations. L'humanisme affronte le constructivisme radical. Il n'existe aucune charte qui défende les intérêts et l'histoire d'une nation. La loi 101, votée avant l'existence de la Charte de 1982, ne pourrait plus l'être maintenant.

Une nation ne puise pas sa volonté de vivre et sa force dans des chartes: elle les puise dans son histoire: à nous de faire de notre histoire, de notre civilisation, la seule culture publique commune qu'un peuple digne de ce nom doit se donner. □

L'ASULF, 25 ANS DURANT

L'Association des usagers de la langue française (Asulf)¹ a été mise sur pied il y maintenant 25 ans. C'était en 1986. Elle n'est pas connue de la majorité des Québécois, mais elle intervient sans désespérer, depuis sa naissance, en faveur de la qualité de la langue². Elle mène des campagnes généralisées³, mais elle ne refuse pas les duels amicaux avec les professionnels de la parole ou de l'écrit, lesquels, à son point de vue, font preuve de laxisme et donnent, peut-être inconsciemment, le mauvais exemple à l'ensemble des locuteurs et scripteurs.

En territoire québécois, la plus grande partie de l'intérêt porté à la langue française l'est à l'égard de son statut. Les éléments qui, de prime abord, attirent et retiennent l'attention sont l'évolution démographique des locuteurs, le sort

* Président de l'Asulf

1 Depuis 1998, l'appellation est Association pour le soutien et l'usage de la langue française. Elle maintient un présentoir électronique (www.Asulf.ca) et publie un bulletin trimestriel (*L'Expression juste*) dont les récentes livraisons sont consultables à distance.

2 L'Asulf propose une norme pragmatique en la matière: «Un texte est écrit en français de qualité lorsqu'il est conforme aux codes orthographiques, grammatical, syntaxique ou lexical contenus dans les grammaires françaises courantes, dans les dictionnaires tant prescriptifs que généraux».

3 Mise au ban du mot «place» pour désigner un centre commercial ou un complexe immobilier, prononciation à la française des toponymes mixtes (Saint-Joseph-de-Coleraine) ou d'origine étrangère (Waterloo, Ohio).

réservé à l'affichage français, à la langue de l'enseignement, à la priorité du français, à l'obligation ou non faite aux nouveaux arrivants de l'apprendre, à la francisation des entreprises, etc. Des organismes dynamiques et des plus utiles, le Mouvement Montréal Français, Impératif français à Gatineau, le Mouvement estrien pour le français et, depuis peu, le Mouvement Laval français, mènent le combat sur un terrain voisin, mais différent de celui choisi par l'Asulf: la qualité de la langue.

Dans un passé plus lointain, avant les années 1960, la qualité de la langue semblait retenir l'attention des militants et des intervenants conscientisés. Les auteurs de lexiques correctifs du XIX^e siècle conseillaient tout simplement de ne pas dire telle ou telle expression, mais de dire... À son origine, même l'Office de la langue française se préoccupait davantage de qualité. La préoccupation n'est pas absente de nos jours, mais elle retient moins l'attention. Cependant, les travaux de l'Office et les instruments qu'il met à la disposition du public constituent les fondements de l'entreprise d'amélioration de la langue. La défense de la qualité depuis un quart de siècle est menée avant tout par des linguistes, par des comités internes d'entreprises et par l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française.

L'Asulf a été mise sur pied en 1986 grâce à l'initiative du juge Robert Auclair, spécialiste des relations du travail, de collègues, de connaissances de la fonction publique et du monde syndical. Monsieur Auclair s'était intéressé, depuis le début de sa carrière dans les années 1950, aux conventions collectives rédigées uniquement en anglais. Il a alors recommandé la traduction des ententes et même leur rédaction en français. Il a établi des contacts avec des organismes français et européens afin d'obtenir des textes de conventions collectives et des descriptions de métiers. Au ministère

du Travail, il a été appelé à réviser tous les décrets de conventions collectives et les règlements adoptés par le ministère. En la matière, on peut dire que la fonction publique québécoise a servi de couvoir ou d'incubateur à l'Asulf.

On a dit et on dit encore que le peuple est souverain en matière de langue. Personne ne peut aller à l'encontre de l'affirmation. Les choix et les pratiques des locuteurs sont des faits. Les dictionnaires, au moins ceux qu'on dit d'usage, s'efforcent d'en être le reflet ou le miroir. À l'occasion, on ajoutera des marques d'usage qui pourront influencer les locuteurs ou leur indiquer une préférence. En eux-mêmes, les dictionnaires constituent un frein à la libre évolution de la langue : si le mot n'y est pas, il n'existe pas pour nombre de locuteurs ; s'il y est, impropriété ou barbarisme, on peut juger qu'il possède un sceau d'authenticité ou de qualité. Inévitablement, la présence des dictionnaires limite le pouvoir souverain des locuteurs et scripteurs : « on canonise l'usage en l'exposant⁴ ».

L'Asulf, depuis 1986, s'identifie aux locuteurs volontaristes et prône le bon usage ou l'amélioration de la langue des Québécois. Elle a mené de nombreuses batailles. Elle a remporté des victoires, mais pas toutes.

L'Association, au départ, et son président fondateur en particulier se sont penchés sur la langue des conventions collectives d'entreprises phares du milieu : celles des journalistes du *Soleil*, de *La Presse* et du *Devoir*, du milieu de l'enseignement, des fonctionnaires de l'État ou de villes importantes. Sur ce front, les progrès sont lents, mais ils sont perceptibles. Avec les années, des expressions telles « heures supplémentaires », « jours fériés », « avantages sociaux », « indemnité de départ » ou « semaine normale »

4 Philippe Barthelet, *Baralipions*, Paris, Éditions du Rocher, 2007, p. 270.

ont remplacé les calques⁵ dont le milieu du travail se contentait. Dans l'ensemble, cependant, les progrès sont lents. Les négociateurs ont des préoccupations immédiates souvent éloignées du bon usage. De plus, une certaine prudence ou une certaine pusillanimité leur fait craindre, sans raison, que le remplacement d'un mot par un autre puisse mettre la paix syndicale en péril.

Pendant son premier quart de siècle d'existence, l'Association a suggéré de nombreux changements à la langue de l'État et à la langue publique en général, celle de projets de loi, celle des indications routières, etc. On l'ignore habituellement, mais l'expression «déclaration de revenus» s'est imposée à la suite de ses démarches. On fait de plus la distinction entre «champs d'application» et «juridiction». Elle a mené des opérations de harcèlement contre les fausses «places» (centres commerciaux, immeubles) et elle a contribué à embellir le paysage linguistique (à Québec, le Palais de justice...). Elle dénonce encore l'emploi du mot «viaduc» pour désigner les ponts routiers qui sont en fait des «sauts-de-mouton». Elle incite l'État à distinguer un «détour» et une «déviation». L'Association est parvenue, après beaucoup d'efforts, à convaincre les gestionnaires d'inscrire «Gare d'autocars» au fronton de l'immeuble sis angle Maisonneuve et Berri (à Montréal). Les changements sont faits depuis 2009.

L'Asulf ne connaît pas des succès à tous les coups. Les attitudes sont nombreuses face aux mots allogènes, face aux «moindres maux» ou aux compromis que sont les calques. Les mots étrangers ont parfois l'avantage, il faut bien le reconnaître, d'avoir un sens univoque pour les franco-locuteurs («tailgate», «boxing-day» par exemple⁶). Des

5 « Temps supplémentaire », « congé statutaire », « bénéfices marginaux », etc.

6 Fête d'avant-match, soldes d'après-Noël.

Québécois sont fiers de nombreux calques («tracel», à Cap-Rouge, «bécosse» sur l'ensemble du territoire, «pinero» à Nicolet⁷) qu'on peut aller jusqu'à considérer comme de petits chefs-d'œuvre. Certains ne s'expliquent pas pourquoi un mot comme «viaduc», pourtant bien français, ne peut pas s'appliquer à un «saut-de-mouton», pourquoi le mot «place», bel et bien dans les dictionnaires, ne peut désigner un immeuble, un complexe immobilier ou un centre commercial, pourquoi l'expression «service de valet» devrait être remplacée par «service de voiturier». Les sensibilités sont nombreuses et il faut compter avec les habitudes et leur poids. Le citoyen lambda n'analyse habituellement pas son langage, sa prononciation ou les mots qu'il utilise. Les locuteurs font appel aux expressions qui viennent des parents, qu'ils entendent quotidiennement à la télévision ou à la radio, de la bouche des vedettes du sport, des monologuistes et des animateurs laxistes, et que le milieu répète sans réfléchir. On parle d'instinct, spontanément. Les scies et les virus langagiers («bon matin», «on organise des événements», «au niveau de...») se répandent parfois comme des pandémies.

L'Asulf n'est pas seule sur le front du bon usage même si le Conseil de la langue française a reconnu qu'elle était le seul groupe dont la vocation principale était d'en faire la promotion⁸. Elle a ses membres et ses protecteurs, mais elle compte aussi sur les spécialistes qui définissent les normes du français que l'on devrait enseigner et parler ici ou qui s'efforcent de débusquer les mauvais usages et de proposer des solutions de rechange. Dans ce groupe, les militants du bon usage incluent l'équipe des linguistes de l'Office québécois de la langue française, à la source du *Grand Dictionnaire*

7 Déformation des expressions anglaises : *trestle*, *backhouse* et *pine road*.

8 *La Qualité de la langue : un projet de société*, 1999, p. 275.

terminologique (GDT) et de la *Banque de dépannage linguistique*⁹ (BDL), celle du *Multidictionnaire*¹⁰... dirigée par Marie-Éva de Villers, celle de Termium du Bureau fédéral de la traduction, celle du dictionnaire en gestation à Sherbrooke, Franqus (Français québécois, Université de Sherbrooke), sans oublier les linguistes (Robert Dubuc et Jean-Claude Corbeil en particulier), chroniqueurs ou remarqueurs (Guy Bertrand de Radio-Canada par exemple). En amont, on a, bien sûr, les dictionnaires d'usage qu'il ne faut pas négliger.

L'Asulf compte aussi sur les organismes de l'État, sur les syndicats, sur les entreprises, sur les enseignants et sur le monde des médias. L'amélioration de la langue parlée et écrite dépend d'un effort généralisé et, pourrait-on dire, «universel». Un effort individuel est toujours admirable, mais il est souvent emporté par les vagues répétées de la télévision ou de la radio. Un mot anglais inutile dans une manchette de journal tiré à 100 000 exemplaires a beaucoup plus d'influence que la recommandation d'un partisan de la qualité de la langue.

L'Asulf souhaite aussi que les milieux qui favorisent et militent en faveur de la fierté québécoise se rendent compte qu'une langue de bonne tenue et soignée, sans pédanterie, est une condition de survie du Québec comme territoire francophone, une condition sine qua non de son rayonnement et de son insertion dans la francophonie. De manière plus prosaïque, on peut considérer que le statut et la qualité de la langue s'épaulent mutuellement. Il ne servirait à rien d'améliorer la qualité d'une langue en voie de disparition ou sur son déclin. D'où l'importance des mesures législatives et réglementaires. Par ailleurs, l'État hésiterait de plus en plus

9 Tant le GDT que la BDL sont consultables à distance.

10 Marie-Éva de Villers, *Multidictionnaire de la langue française* (5^e éd.), Montréal, Québec Amérique, 2009. 1701 p.

à protéger une langue qui irait s'effilochant, se contaminant, perdant ses réflexes de renouvellement et sa force d'intégration ou de *xénoplasie* des mots étrangers nécessaires. En somme, les Québécois doivent jouer à la fois sur le statut de la langue et sur sa qualité.

Aussi l'Asulf travaille-t-elle dans un terroir dont elle doit tenir compte. L'état de la langue dépend pour beaucoup de la croissance démographique de la population, de la force économique du Québec et du dynamisme de ses dirigeants. Cela posé, l'Asulf considère qu'on doit favoriser une approche holistique en matière de bon usage. Il est inefficace d'exiger des efforts d'une catégorie de personnes et d'en laisser d'autres, souvent plus puissantes en raison de leur impact, les saboter. L'Association mise également sur la conscientisation des locuteurs, lesquels ont le dernier mot en matière de qualité : ils sont les locuteurs souverains et ils ne doivent pas hésiter à faire valoir leur influence en donnant la note juste. Il faut compter, cela va de soi, sur les modèles proposés par les relayeurs et les « haut-parleurs ». Le relâchement de certaines vedettes médiatisées annule bien souvent l'exemple des parents, des enseignants ou des professeurs ou même des entreprises gouvernementales chargées de la protection de la langue et de sa qualité.

La qualité du français au Québec dépend aussi pour beaucoup de la présence et du rayonnement de la littérature francophone dans le milieu et même des médias français d'outre-mer. On pourra bien dénoncer le snobisme hexagonal qui permet une utilisation exagérée de mots anglais inutiles, mais il n'en reste pas moins que la France constitue le pôle le plus important sur lequel les Québécois peuvent s'appuyer s'ils veulent persister dans leur être. La proximité de l'anglais continuera d'influencer le français européen comme il le fait en territoire laurentien d'une manière plus

profonde et souvent subreptice. Le contexte international rend l'anglais incontournable. Mais les Québécois doivent chercher les moyens d'enrichir leur langue, de la faire rayonner, d'en généraliser l'usage tout en multipliant leur connaissance d'autres langues de culture ou tout simplement véhiculaire. L'intérêt pour les langues, dans une société de plus en plus structurée et autonome, devrait déteindre sur l'intérêt individuel envers le français et sur sa qualité. □

Matthias Rioux*

50^e anniversaire du RIN**BOURGAULT OU LE
ROMANTISME EN
POLITIQUE****Remarques introductives**

Le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) est né par la volonté d'un groupe d'indépendantistes désireux d'organiser politiquement la lutte nationale. Parmi eux, on retrouve des pionniers, ceux qui ont successivement présidé aux destinées de ce mouvement: Marcel Chaput, l'homme du jeûne historique, André d'Allemagne, l'intellectuel organique du Rassemblement, M^e Guy Pouliot, le discret et combien efficace avocat de Québec, Rodrigue Guité, architecte, émanant d'une famille gaspésienne légendaire et concepteur du bélier inversé, logo symbolisant le Québécois débarrassé de sa réputation moutonnaire pour devenir un bélier fonçant vers l'avenir, Pierre Bourgault, le journaliste qui va naître politiquement grâce au RIN et redonner vie à ce jeune parti au milieu des années 1960. À ne pas oublier, en ce jour anniversaire, le rôle marquant d'une femme hors du commun, madame Andrée Ferretti, la Rosa Luxembourg du mouvement indépendantiste québécois.

* Doctorant en sociologie politique à l'Université Laval. Journaliste et syndicaliste de carrière, l'auteur a été député de Matane de 1994 à 2003.

** Allocution prononcée à Montréal à l'occasion du 50^e anniversaire de fondation du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), 10 septembre 2010

Un rappel de certains faits aidera à comprendre que le mouvement indépendantiste n'est pas sorti de la cuisse de Jupiter. En 1966, alors que débute la Révolution tranquille et pour la première fois au Québec, deux partis indépendantistes participent de plein droit à la campagne électorale. Le Ralliement national (RN), parti de droite, disparaîtra à la suite de l'élection. Le RIN, par ailleurs, y fit bonne figure avec 4 % des suffrages nationaux et près de 8 % dans les circonscriptions où il présentait un candidat. Son chef, Pierre Bourgault, candidat dans Duplessis sur la Côte-Nord, est crédité de 4 392 voix, le libéral Coiteux, de 6 673 et l'unionniste Haince, de 2 709 sur les 13 969 électeurs ayant participé au scrutin. Pour une première tentative, les chiffres sont éloquentes.

Contre toute attente, et à la faveur d'une carte électorale désuète, l'Union nationale est portée au pouvoir avec 40,9 % des suffrages (56 députés) et les libéraux défaits avec 47 % (50 députés). Une défaite libérale que d'aucuns ont attribuée, en partie, à la bonne performance des candidats du RIN dans certaines circonscriptions de la grande région de Montréal. La victoire étonnante du candidat de l'Union nationale dans la circonscription de Saint-Henri accrédite cette prétention. Dès lors, le RIN devient une nouvelle force politique et un acteur incontournable dans le développement du mouvement souverainiste québécois.

Pour succincts qu'ils soient, ces faits invitent à prendre conscience de la place que le RIN et Pierre Bourgault occuperont dans notre histoire nationale. Le sort du RIN et sa mémoire, de même que l'espace réservé à Bourgault dans les livres d'histoire, dépendent de nous. Nous sommes les fiduciaires de son œuvre; nous avons le devoir de perpétuer sa mémoire. Réaliser l'indépendance est le geste que devront poser les Québécois pour garder vivant le souvenir

de Bourgault et donner à ce personnage emblématique, la place qui lui revient dans l'histoire de notre nation.

Permettez moi de vous présenter Pierre Bourgault, l'homme magnifique que j'ai connu et admiré et avec qui j'ai rêvé de changer le monde.

Pierre Bourgault ou le romantisme en politique

Trois sources ont inspiré mon propos : d'abord, les nombreux discours de Pierre Bourgault alors que je militais à ses côtés. S'ajoutent les multiples entrevues qu'il a données pour la radio et la télévision et les émissions radiophoniques, qu'il a coanimées avec Marie-France Bazzo à Radio-Canada. Enfin, les écrits qu'il a laissés en héritage.

De toutes les étapes ayant marqué sa trop brève vie, soit celles de journaliste, d'ardent militant, de leader politique charismatique, de professeur émérite et de communicateur chevronné, se dégage une constance du parcours exceptionnel de cet homme hors du commun : une rage de liberté et un amour presque charnel du Québec.

Pierre Bourgault a quitté ce monde sans avoir réalisé son rêve. Un départ qui donne à penser que ce marchand de rêves, ce passeur de mémoire, n'a pas eu le temps d'habiter et de vieillir en son pays. Il incarnait les idéaux d'une jeunesse mordant dans la vie, la force mobilisatrice qui emballait les foules. Comme le grand sociologue Fernand Dumont, il avait la noble ambition d'élever l'homme au-dessus de lui-même. Bourgault aura marqué son époque.

Certes, on a toujours en mémoire le talent de l'orateur puissant, à la voix gutturale et sans pareille qui séduisait par son éloquence, convainquait par son verbe et, par sa superbe,

ajoutait du panache à son discours. Son savoir éclectique et la polyvalence de son talent, il en a fait bénéficier des générations de Québécoises et de Québécois grâce à la télévision certes, mais aussi, et surtout, par la radio. Sans oublier son enseignement universitaire qui aura contribué à former des centaines de jeunes désireux de devenir journalistes ou d'œuvrer dans les communications.

Pierre Bourgault a plaidé avec un zèle incomparable, l'idéal qui nous rassemble encore aujourd'hui. Jamais avant lui les fédéralistes n'avaient été combattus avec autant de force et d'efficacité. Son discours était péremptoire, le jugement sans appel, la charge à l'emporte-pièce atteignait la cible et les réactions engendrées étaient très vives.

S'il est toujours vivant dans notre esprit, c'est que son message était profond, crédible et percutant. Tel un cri de l'âme : « On est capable » était plus qu'un slogan. C'était comme son leitmotiv implicite à l'endroit d'un peuple marqué par un syndrome d'échec. Ce n'est offenser personne d'affirmer que Bourgault a fait prendre son envol à la cause indépendantiste lors de l'élection générale de 1966.

Avec lui est apparu un nationalisme québécois moins timoré, plus affirmé, voire revendicateur ; un nationalisme d'avant-garde teinté d'un romantisme politique jamais vu auparavant. On peut comprendre ce romantisme pour la bonne raison que Bourgault était un lettré, qu'il aimait la littérature, les romanciers, les poètes et la poésie. Il ne séparait jamais la lutte indépendantiste de son lien essentiel avec la langue et la culture françaises.

Répétons-le, Bourgault impressionnait par sa culture savante et son immense talent. Il l'a manifesté autant par l'écriture que par la prise de la parole. Au sens bergsonien du terme,

il avait une intuition géniale. *Il sentait venir les choses*. Avec lui, le nationalisme québécois accouchait de son expression contemporaine, une certaine noblesse lui conférant une forme de romantisme porteur de changement.

S'agissant du romantisme, je ne fais pas référence exclusivement au mouvement littéraire et artistique qui prend naissance en France à la fin du Siècle des Lumières et qui se développe au XIX^e siècle. Je veux surtout mettre en évidence que le romantisme de Bourgault s'inspirait principalement d'une mouvance révolutionnaire soucieuse de briser les formes et les pratiques conventionnelles du nationalisme québécois afin de mieux éclairer la marche vers la libération des esprits. Un romantisme de la révolte en somme, doublé d'un idéal humaniste. Ce que j'appelle le romantisme politique de Bourgault tient au fait qu'il était porteur d'une nouvelle idéologie sociale et politique annonçant «le début d'un temps nouveau», le virage vers la modernité, la conscience de la responsabilité à porter la lutte jusqu'à son achèvement. Une tâche colossale certes, aussi lourde qu'emballante, que seuls les chefs charismatiques, idéalistes, courageux et flamboyants peuvent accomplir.

A l'évidence, il avait lu Baudelaire, Victor Hugo, la *Nouvelle Héloïse* de Jean-Jacques Rousseau et gardait précieusement en mémoire le romantisme qu'incarnait notre historien national, François-Xavier Garneau. Et n'allons pas croire que les émules de Bourgault étaient des fantaisistes, tant s'en faut; chacun ayant vécu le romantisme à son corps défendant. Tout comme Garneau, Bourgault va assumer le lot de sa nation avec une fougueuse sensibilité. D'aucuns y ont vu un épanchement romantique. Certes, il a souffert dans sa chair pour le Québec et son esprit s'est exalté à l'idée d'un meilleur destin pour son peuple. De là «l'imagination lyrico-épique» qui teintait son plaidoyer libérateur.

Sachant que le romantisme inclut presque toujours une part de lyrisme, j'affirmerai, avec la prudence qui s'impose, que Bourgault, à la manière d'un héros national, conscient de sa singularité et de son pouvoir magique sur les masses populaires, a plaidé avec une ardeur peu commune le rejet de l'ordre constitutionnel canadien pour qu'émerge l'identité québécoise, la nécessité d'affirmer son originalité et d'assurer sa pérennité par l'indépendance.

Au début des années 1960, Bourgault, homme de parole au discours riche et convaincant, a su parler avec respect à notre peuple, sachant que ce dernier avait peur des mots. Le leader indépendantiste nous a réappris que les mots ont été inventés pour nommer les choses. Il a relevé, avec brio, le défi de parler de liberté, d'égalité, de justice et de souveraineté avec un vocabulaire nouveau à un peuple fragile, sans sombrer dans la banalité. Bourgault, le polémiste, le communicateur, a inventé une rhétorique politique qui nous a permis de prendre conscience de notre NOUS collectif et d'intérioriser notre identité. Ce fut sa façon de nous inviter à le suivre sur la voie de l'émancipation et de la durée.

Comme c'est souvent le cas pour les êtres d'exception, il a subi les affres de certains de ses compagnons d'armes et les suspicions des théoriciens de l'indépendantisme. Il a vécu dans la tristesse l'exil au sein de sa famille politique. Hélas, on a sous-estimé et peut-être craint l'importance de son rayonnement populaire et la force persuasive de son discours lors des grands rendez-vous référendaires. Heureusement, son legs va lui survivre, car il transcende la politique consommée au jour le jour. Encore longtemps résonnera à nos oreilles – et dans notre mémoire collective – la voix chaude et puissante du grand orateur. Cette maxime de Georges Dor convient bien à Pierre Bourgault, « notre frère et notre ami » : *« Le plus beau des monuments, c'est un homme debout ».*

Je m'inspire des derniers mots du Chevalier De Lorimier (Jean-Mari-Thomas) avant sa pendaison, le 15 février 1839, pour dire avec émotion en ce jour anniversaire: Vive Bourgault! Vive la liberté! Vive l'indépendance! □

André St-Arnaud*

1931-2011

LES CERCLES DES JEUNES NATURALISTES ET LES LOISIRS SCIENTIFIQUES

Cette année, les Cercles des jeunes naturalistes (CJN) fêtent leur 80^e anniversaire. Quatre-vingts années au service de l'éducation, des sciences et de l'environnement. Quatre-vingts années au cours desquelles les CJN n'ont cessé d'innover : premiers organismes d'éducation et de loisir scientifique au Canada français, ils ont été les premiers à faire sortir la science des laboratoires, à écrire une chronique de vulgarisation dans un grand quotidien, à encourager les carrières scientifiques chez les femmes, à sonner l'alarme face à l'environnement menacé, à faire connaître la nature aux tout-petits (4 à 7 ans), à faire des documents éducatifs sur les sciences naturelles, à concevoir des logiciels sur la nature et à organiser des camps de vacances voués aux sciences. Voyageons dans le temps pour retracer l'histoire de cette véritable institution québécoise et pour en faire un portrait contemporain.

Ce mouvement qui en réalité existait depuis 1925 sous l'égide de la Société canadienne d'histoire naturelle fondée par le frère Marie-Victorin s'était affilié à l'Association cana-

* L'auteur est membre bénévole des CJN depuis 1987. Il a été jeune naturaliste, animateur de cercle et de camp, formateur et membre du conseil d'administration à divers postes au cours des dernières années. Historien des CJN, il a été également co-responsable de l'organisation du 60^e anniversaire de l'organisme en 1991, vice-président de L'ESSAIM (Les Services d'Animation de l'Insectarium de Montréal) en 1992 et président de 1992 à 1993.

dienne-française pour l'avancement des sciences (Acfas) en 1931. Son lancement avait suscité l'intérêt dans le grand public et était mentionné d'une manière exceptionnelle en grande manchette dans les journaux de l'époque, comme étant «l'Éveil scientifique de la jeunesse canadienne-française». En 1936, le gouvernement du Québec avait reconnu les CJN comme organismes d'utilité publique.

Les CJN sont fondés le 27 février 1931 par un frère de Sainte-Croix, le frère Adrien Rivard (1890-1969), sous l'aile protectrice du frère Marie-Victorin. Leur objectif: initier les jeunes membres à l'étude et à l'observation de la nature par des activités théoriques, du travail en laboratoire et des activités en nature. Les fondateurs partent en croisade pour intéresser éducateurs et jeunes aux sciences et le succès est presque instantané: quatre mois, 50 cercles sont formés. Ont fait connaître les CJN par des chroniques régulières dans plusieurs journaux par des conférences et des émissions de radio. Les cercles apparaissent d'abord dans les écoles normales et les collèges, puis dans les écoles primaires, les écoles de rang et ailleurs comme dans les groupes de scouts et à l'hôpital Sainte-Justine, ainsi qu'à l'extérieur du Québec, comme au Nouveau-Brunswick (1931), en Alaska (1931), au Yukon (1931), en Ontario (1932), au Manitoba (1932), en Égypte (1932), aux Indes (1932) à l'Île-du-Prince-Édouard (1933), aux îles-de-la-Madeleine (1933), en Saskatchewan (1938), en France (1938), premier cercle adulte (1949), en Belgique (1957), au Cameroun et au Togo (1958), au Rwanda (1984), en Haïti (1989), au Mali (1990), en Espagne (1991)... En 1932, il y a 300 cercles et en 1947 il y en a un millier. Environ 1 million de Québécois et Québécoises ont un jour été un (ou une) jeune naturaliste et encore aujourd'hui, les CJN travaillent activement à accroître la diffusion des connaissances scientifiques et techniques auprès de milliers de jeunes Québécois et auprès du grand public. C'est ainsi



Éradication de l'herbe à poux par un cercle de jeunes à Montréal, Circa 1955. (Archives CJN)

que le mouvement des CJN avec ses partenaires représente depuis bientôt 80 ans, l'image d'une jeunesse québécoise assoiffée de science, de découverte et sensibilisée dans la sauvegarde de son environnement. Le frère Marie-Victorin exhorte la population à créer des cercles tandis que de son côté, frère Adrien Rivard se promène d'école en école pour faire la promotion du mouvement. Il y avait des CJN sur les cinq continents, à la grandeur du Canada, qu'il y a encore des CJN dans l'Ouest canadien, au Nouveau-Brunswick, en Australie et en France, que nous avons encore 8000 membres en Belgique, qu'il y a eu 33000 abonnés à la revue *Les Naturalistes*.

En ce qui concerne la devise, elle a été donnée par le frère Marie-Victorin, le président fondateur, elle est initialement

confessionnelle. C'est la parole du Christ aux hommes : « Voyez les lis des champs, comme ils croissent... » C'est une invitation à observer la nature pour en comprendre les secrets et en tirer des leçons pour notre épanouissement. C'est aussi une incitation à faire confiance à la providence qui veillerait toujours sur les jeunes naturalistes !

Notre emblème, le lis des champs, fleur odoriférante jaune orange tigré, pousse partout dans les champs, le long des routes, et autres endroit. Les jeunes naturalistes, à l'exemple du lis des champs, doivent partout êtres visibles comme la fleur proéminente du lis au bout de sa tige. Ils doivent découvrir les merveilles de la création du Grand Créateur qui leur a donné la vie et une planète, notre Mère la terre, qu'ils doivent protéger. À noter que la devise et l'emblème sont incrustés sur le plancher de l'entrée centrale de l'édifice administratif du Jardin botanique de Montréal.

Dans les années 1950, le mouvement consolide ses assises et se décentralise. On nomme des coordonnateurs par régions ou par communautés religieuses, selon le cas. On met sur pied un comptoir de livres, des grands concours pour les membres, des cours d'été...

En 1957, les CJN deviennent un organisme sans but lucratif, indépendant de la Société d'histoire naturelle (S.C.H.N.). À la fin des années 1950, les réalisations se multiplient : le *bulletin des directeurs* est publié mensuellement, le journal *Tour d'Horizon* diffuse l'information concernant le mouvement, le manuel des CJN soumet des épreuves pour l'obtention de brevets correspondant aux programmes annuels d'apprentissage.

En 1954, 96 % des cercles sont sous la responsabilité des communautés religieuses. Avec la restructuration et la laïci-

sation du système scolaire des années 1960, les nombres de cercles diminuent rapidement: il y en a 532 en 1960 et il n'y en a plus que 175 en 1969.

La direction des CJNI s'interroge alors sur son orientation, rajeunit sa présentation et installe trois paliers décisionnels dans sa structure: l'assemblée générale des membres, le conseil d'administration et le comité exécutif. En 1968, on forme « Les amis de la nature », pour les adultes et le « Club des jeunes naturalistes » par correspondance pour les jeunes qui n'ont pas de cercle près de chez eux.

Les années 1970 voient l'accroissement de la popularité du secteur des loisirs et de l'écologie. La formation de cercles de loisirs et de cercles paroissiaux en dehors des écoles est favorisée. Le début de la publication des feuillets du club (devenus feuillets du naturaliste) date de 1970, alors que celle de la revue *Les naturalistes* (qui existe encore aujourd'hui) remonte à 1975. *Le bulletin des directeurs* et les tracts continuent d'être publiés régulièrement, on procède à la nomination du et de la naturaliste de l'année et on décerne des trophées Desjardins et de l'environnement. Dans les années 1980, les CJNI réalisent des outils d'animation au goût du jour: la série de cahiers d'activités *Le Naturaliste*, une série de diaporamas sur les écosystèmes québécois, des logiciels d'identification des arbres, des insectes et des roches, le guide de sensibilisation aux sciences naturelles, la série *l'Évolution*, les Ateliers, une publication présentant aux animateurs des jeux à réaliser avec les jeunes sur différents thèmes des sciences naturelles. C'est aussi le 50^e anniversaire des CJNI. L'implantation d'un programme de sciences de la nature à l'école primaire donne un regain de popularité aux cercles: les professeurs veulent du matériel et de la formation pour les aider dans leur tâche.

La vague écologiste bat son plein au début de la décennie et les CJN continuent de parler d'environnement aux jeunes de façon originale. Début 1990, une affiche des CJN propose aux cercles et aux écoles un questionnaire, des ateliers, des discussions et un concours de dessin sur l'environnement. Un nouveau programme de formation d'animateurs débutants et avancés est créé. Création des cercles familiaux et dans les écoles défavorisées de Montréal.

À une certaine époque, les CJN comptaient jusqu'à 70 000 jeunes. Au cours de sa longue histoire, bien des visages connus ont fait partie des CJN : Pierre Bourque, ex-maire de Montréal ; Jean Coutu, fondateur des pharmacies du même nom ; Georges Brossard, célèbre entomologiste et fondateur de l'Insectarium de Montréal ; l'ex-ministre Guy Chevrette ; l'animateur Michel Jasmin, l'ex-ministre Louise Harel ; Jean Deschamps, ex-ambassadeur du Québec à Bruxelles ; l'ex-lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable Lise Thibault ; le sénateur Pierre-Claude Nolin ; l'ancien président du Mouvement des Caisses Desjardins, Joseph-C.-Émile Girardin ; André Lafond, ancien doyen de la Faculté de foresterie et de géodésie de l'Université Laval de 1971 à 1979, Robert Prévost, journaliste, historien et ancien directeur de l'Office du Tourisme du Québec et Pierre Dansereau, écologiste.

Mais, la raison d'être des cercles demeure la même que celle qu'énonçait le Frère Marie-Victorin en 1931, avec la belle éloquence qu'on lui connaît :

[...] les jeunes naturalistes vont apprendre à admirer les violettes, dont ils épelaient machinalement le nom dans leur abécédaire, ils vont se lier avec l'insecte qui passe et la couleuvre qui fuit, avec le poisson qui brille et l'oiseau qui vole vers le soleil. Ils vont même interroger les pierres de la route et leur arracher le secret du cristal et du fossile.

Pour information à propos des CJN, consultez le site:
www.jeunesnaturalistes.org

Les Cercles des Jeunes Naturalistes
Jardin botanique de Montréal
4101 rue Sherbrooke Est, bureau 262
Montréal (Québec) H1X 2B2
Téléphone: (514) 252-3023

BILAN DU SOUVERAINISME OFFICIEL

Le 4 août 2010, au moment d'annoncer la tenue de l'Université d'été des jeunes souverainistes, organisée par le Forum jeunesse du Bloc québécois, le président du Parti québécois Jonathan Valois disait craindre la «folklorisation de la souveraineté». Reprenant son diagnostic de 2004, alors qu'il avait piloté la tournée des «mousquetaires» destinée à renouveler le projet souverainiste à «l'heure de la mondialisation», il en arrivait à la même conclusion : le souverainisme doit désormais prendre la forme d'un projet de société «progressiste», associé à la recherche d'une société verte formulant un modèle original de développement durable, ce qui lui permettrait de se raccrocher aux exigences de la jeunesse militante, celle qui s'investit aujourd'hui dans les nombreuses causes de l'humanitarisme mondialisé.

Ils seront peu nombreux, évidemment, à être surpris d'une telle affirmation, symptomatique du progressisme bon chic bon genre hégémonique dans les milieux associés au souverainisme officiel. On croirait même y retrouver les banalités d'usage qui ont défini le discours politique post-référendaire, principalement voué à dénationaliser la lutte pour l'indépendance, pour mieux en faire la poursuite du progressisme par d'autres moyens. Le souverainisme prenait alors

* Doctorant en sociologie, UQAM

la manie de la repentance à travers une valorisation ostentatoire du pluralisme identitaire. On s'en souvient, c'est dans cette période marquée par une déconstruction explicite de l'identité nationale que Jonathan Valois pouvait écrire que «rattachée à la survie de la langue et du peuple québécois, on voit mal en quoi la souveraineté peut être une réponse aux problèmes sociaux qui se vivent au jour le jour¹».

Personne ne contestera que le souverainisme soit en crise, enfoncé dans une impasse, bien plus profonde, que celle des années 1980. Depuis 2008, avec l'annonce du *Plan Marois*, le Parti québécois s'est délié de toute obligation référendaire – ce qu'on ne saurait lui reprocher vu les minces chances d'une victoire référendaire à court ou moyen terme. Le Bloc québécois, quant à lui, en est venu à se définir exclusivement dans les paramètres du parlementarisme canadien. Aux yeux des Québécois, et même d'un nombre considérable de souverainistes, la résolution de la question nationale ne semble plus impérieuse et on envisage sa mise entre parenthèses pour une période indéfinie, quand on ne souhaite pas explicitement sa neutralisation. La commémoration des quinze ans du référendum de 1995 permet d'ailleurs de prendre conscience de la régression contemporaine de la question nationale et devrait susciter dans la mouvance souverainiste une réflexion en profondeur sur l'avenir de l'idée d'indépendance.

Mais on connaît l'adage de Bossuet: *Dieu se rit de ceux qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes*. Le dépérissement du souverainisme s'explique par des raisons inverses à celles avancées par Jonathan Valois. Ce n'est pas parce qu'il s'est déchargé de son contenu progressiste que le souverainisme a l'allure d'une idée fanée servant de sup-

¹ Jonathan Valois, Stéphan Tremblay et Alexandre Bourdeau, *La tournée des mousquetaires*, juin 2004.

plément d'âme à la génération boomer, à la manière du dernier «rêve» d'une époque qui a souhaité mettre l'imagination au pouvoir. Ce n'est pas non plus parce qu'il se serait insuffisamment approprié la sensibilité *diversitaire*, écologiste et altermondialiste. Bien plutôt, il faut faire l'hypothèse que c'est parce qu'il s'est éloigné de ses principes les plus fondamentaux en plus de s'enfermer dans un ghetto électoral de moins en moins fréquenté, associé à la base sociale du modèle québécois, que le souverainisme connaît aujourd'hui une crise beaucoup moins conjoncturelle que structurelle. Et les grandes figures du souverainisme officiel devraient se questionner sur leur responsabilité dans la débâcle de l'idée dont ils sont les mandataires.

Genèse du souverainisme officiel

Pour comprendre la crise du souverainisme, il faut revenir sur sa genèse et voir en quoi elle n'est pas sans lien avec certaines contradictions portées par la Révolution tranquille. Car la crise actuelle du souverainisme est moins conjoncturelle que structurelle.

On pourrait définir le souverainisme comme l'expression moderniste, progressiste et technocratique du nationalisme québécois tel qu'il s'est métamorphosé à partir de la fin des années 1960, et tel qu'il fut principalement porté par le Parti québécois. Si la génération des fondateurs du Parti québécois n'était pas étrangère au vieux nationalisme québécois, et s'en est pour cela toujours tenue à une définition historique et existentielle de la nation, comme on peut le voir à la relecture des premières pages d'*Option Québec*, celle de ses premiers ralliés, dont la formation politique était pētrie du mythe de l'émancipation radicale associé à la deuxième vague de la Révolution tranquille, a vite associé le projet souverainiste à un modernisme technocratique et libertaire

caractéristique du climat idéologique des années 1970. Pour cette dernière, l'appartenance au Québec a d'abord pris la forme d'une appartenance à la modernité québécoise. Ceux qui assimilent aujourd'hui l'identité québécoise et la social-démocratie sont les héritiers de cette perspective.

La création du Parti québécois en 1968 était en cela annonciatrice de son ambiguïté doctrinale, à la fois héritier du vieux nationalisme d'inspiration groulxienne tel que relayé par l'école de Montréal, et porteur d'un projet de modernisation sociale plus ou moins radical qui l'amènera à situer la poursuite de la souveraineté dans la réalisation d'un projet de société progressiste. Cette vision du projet souverainiste ne sera pas exclusive au courant «socialisme et indépendance», mais caractérisera aussi la mouvance dominante du souverainisme, qui a confondu dans un même projet l'émancipation nationale du Québec et sa modernisation sociale et culturelle (et souvent contre-culturelle). D'ailleurs, le Parti québécois attirera les jeunes élites modernisatrices qui trouveront dans la poursuite de la souveraineté et la construction du modèle québécois à la fois un moyen de promotion sociale et une manière de redéfinir le nationalisme en le désinvestissant de ses contenus traditionnels. On trouve probablement là une des causes lointaines de la crise actuelle de la conscience historique québécoise.

La chose s'explique en bonne partie par l'acceptation de l'imaginaire de la Grande Noirceur par les souverainistes, et plus encore, par leur intériorisation d'un certain utopisme qui les amenait à radicaliser la rupture avec l'expérience historique canadienne-française. Pour bien des souverainistes, il s'agissait non seulement d'affranchir le peuple québécois de la subordination politique, mais aussi de l'affranchir de sa propre culture aliénante, une perspective qui sera renforcée par la diffusion du paradigme de la décolonisa-

tion. Ceux qui situent la naissance de l'idée souverainiste en 1960 marquent bien leur volonté de la délier du vieux nationalisme historique qui n'était pourtant pas étranger à l'indépendance². En faisant du RIN le pionnier de l'indépendantisme moderne, on oblitère la présence d'un vieux désir d'indépendance qui traverse l'histoire du Québec. Surtout, on enferme l'idée d'indépendance dans les paramètres exclusifs de la modernisation québécoise en dissociant radicalement le nationalisme « québécois » et le nationalisme « canadien-français », comme si le premier ne devait rien devoir au second.

Il faut dire toutefois à sa décharge que si le souverainisme a pris dès sa naissance un pli progressiste, il n'était pas *exclusivement* à gauche. Au moment de la fondation du PQ, René Lévesque a préféré faire alliance avec le nationalisme conservateur et régional du Ralliement national de Gilles Grégoire plutôt qu'avec l'indépendantisme gauchiste du RIN version 1968, avec Pierre Bourgault à sa tête. À travers cette alliance, c'est un nationalisme plus traditionnel qui se voyait réhabilité et reconduit dans l'espace politique mis en place par la Révolution tranquille, un nationalisme inscrivant l'indépendance dans une certaine continuité québécoise, qui l'associait aussi davantage à un imaginaire de l'enracinement plutôt qu'à un imaginaire de la rupture radicale, tourné tout à la fois contre le Canada anglais *et* contre le Canada français. De la même manière, durant son premier mandat, René Lévesque n'a pas hésité à restaurer et rendre publique la statue de Maurice Duplessis, non plus qu'à rendre hommage au chanoine Lionel Groulx, ce que peinent à admettre aujourd'hui ceux qui ont transformé le fondateur

2 Sur les origines « prérévolutionnaires » de l'idée d'indépendance, on consultera de Charles-Philippe Courtois, Robert Comeau et Denis Monière (dir.), *Histoire intellectuelle de l'indépendantisme québécois*, Montréal, VLB éditeur, 2010.

du PQ en icône d'un nationalisme civique ne devant absolument rien aux vieilles luttes canadiennes-françaises, certains jouant même une version épurée de sa mémoire contre la réaffirmation du nationalisme «identitaire» depuis la crise des accommodements raisonnables – comme l'a fait Lucien Bouchard en février 2010³.

Mais la tendance lourde est pourtant là : le souverainisme a pris dès sa naissance un pli progressiste, d'autant plus que ses nombreux passages au gouvernement l'ont amené à promouvoir une nouvelle classe technocratique assurant son ascension sociale à travers la mise en place et le pilotage du modèle québécois⁴. Cela n'est pas sans effet sur la définition de la question nationale. L'attachement des souverainistes au modèle québécois est tel qu'ils ont souvent assimilé sa remise en question à une tentative de déconstruction intérieure de la société québécoise, les «valeurs québécoises» étant apparemment assimilables à une forme d'égalitarisme

3 Sur la sympathie manifeste de René Lévesque pour le nationalisme traditionnel, on consultera les textes de Xavier Gélinas et d'Éric Bédard dans Alexandre Stefanescu (dir.), *René Lévesque. Mythes et réalités*, Montréal, VLB éditeur, 2008, p. 37-49 et p. 147-159.

4 Il suffit d'ailleurs d'inspecter un organigramme des grands partis souverainistes pour s'en convaincre, le Parti québécois correspondant à la voie de promotion politique pour les milieux traditionnellement bénéficiaire du modèle québécois, la chose étant encore plus vraie pour le Bloc québécois, avec une note syndicale encore plus vive, le journaliste Normand Lester l'ayant d'ailleurs qualifié de «sénat de la CSN», une formule appropriée qui nous rappelle d'ailleurs que le Bloc québécois a servi à la promotion sociale dans le milieu souverainiste d'une bonne partie de l'extrême-gauche des années 1970, qui a conservé de ses années militantes un internationalisme intransigeant, souvent révolutionnaire, et qui a d'ailleurs conservé une culture de la purge idéologique, surtout envers les éléments du parti accusés de «dérive droitière», comme on l'a vu à quelques reprises dans l'histoire du Bloc sous la direction de Gilles Duceppe. Sur le Bloc, on lira Normand Lester, «Gilles Duceppe et le Bloc, 20 ans déjà. Jouent-ils trop bien le jeu du fédéralisme?», 16 août 2010, texte disponible à l'adresse suivante : http://qc.news.yahoo.com/indepth/chroniques/s/yahoocanada/100816/canada/lester_gilles_duceppe_et_le_bloc_20_ans_d_j_jouent_ils_trop_bien_le_jeu_du_f_d_ralisme

économique et social dont la social-démocratie serait la meilleure gardienne.

On peine à s'en souvenir, mais en 1999, dans le contexte politique post-référendaire, où les souverainistes cherchaient à affranchir leur argumentaire des références identitaires traditionnelles, même Lucien Bouchard avait présenté les adversaires du modèle québécois comme des ennemis du Québec. Cette conviction est répandue chez les souverainistes et a servi à plus d'une reprise à contester la légitimité nationaliste de l'ADQ, même si ce parti, à tout le moins sous la gouverne de Mario Dumont, s'est réclamé constamment du Québec d'abord. Parce qu'il n'était pas à gauche, Mario Dumont n'était apparemment pas vraiment Québécois. D'ailleurs, dans le discours souverainiste, la « droite » sera souvent présentée comme une référence étrangère, propre à un conservatisme anglo-saxon aussi matérialiste que borné, l'imaginaire de la Grande Noirceur disqualifiant toute référence au conservatisme dans l'espace public⁵.

Avec la mutation du progressisme occidental dans les années 1990, une bonne partie du milieu souverainiste, particulièrement actif dans les milieux intellectuels, médiatiques et technocratiques, s'est convertie au multiculturalisme et aux différentes causes associées à l'idéologie *diversitaire*, le Bloc québécois sous la direction de Gilles Duceppe représentant l'exemple le plus radical de ce néo-souverainisme définitivement affranchi du nationalisme historique, ce qu'on reconnu certains ses partisans les plus déclarés dans un ouvrage récent qui reconnaissait au Bloc québécois le rôle historique d'avoir dépris le souverainisme des liens qui l'accrochaient

5 Sur la question, je me permets de référer à mon article Mathieu Bock-Côté, « La mémoire du duplessisme et la question du conservatisme au Québec », dans Xavier Gélinas et Lucia Ferreti (dir.), *Duplessis, son milieu, son époque*, Sillery, Septentrion, 2010.

encore au vieux nationalisme québécois⁶. Sous la direction de Gilles Duceppe, le Bloc a ainsi joué le rôle d'un vecteur de désubstantialisation d'un nationalisme québécois qui était apparemment encore trop accroché à son substrat historique, à la majorité française. Le parcours intellectuel de Gérard Bouchard, de *La nation québécoise au futur et au passé* jusqu'au rapport Bouchard-Taylor est exemplaire de cette mutation idéologique du souverainisme qui s'est engagé depuis une quinzaine d'années dans la multiculturalisation de l'identité nationale.

On pourrait ainsi parler de la mutation soixante-huitarde du souverainisme qui décline les formes les plus traditionnelles du sentiment national. L'utopisme modernitaire hérité de la Révolution tranquille s'est radicalisé sous la figure de la «diversité», à travers le passage aujourd'hui bien documenté d'un nationalisme «ethnique» fantasmatique à un nationalisme «civique» rédempteur. Pour le souverainisme officiel, l'imaginaire diversitaire remplace moins l'imaginaire moderniste qu'il ne le radicalise en liquidant la référence même au substrat historique à partir duquel devrait prendre forme l'identité québécoise. La Révolution tranquille est réinterprétée dans le paradigme *diversitaire* et la conversion du Québec à l'inter/multiculturalisme en représente son point d'aboutissement. C'était à tout le moins la relecture de la Révolution tranquille que proposait récemment le rapport Bouchard-Taylor. La Charte des droits de 1975 en est même venue à représenter le texte fondateur

6 Ainsi, dans un ouvrage récent, Manon Cornéliier reconnaissait qu'«une grande contribution du Bloc : la définition civique de la nation. Le Bloc a beaucoup contribué à l'ouverture et à la diversité et ça, c'est un acquis pour tout le mouvement souverainiste... D'ailleurs, le BQ met en place un discours orienté sur la diversité, l'ouverture et l'inclusion et je sais pour avoir parlé à des gens issus des communautés culturelles qu'ils trouvent le Bloc moins nationaux, cou bleu, qu'il y a au PQ une tranche forte de ça». Cité dans Marie-France Charbonneau et Guy Lachapelle, *Le Bloc québécois, 20 ans au nom du Québec*, Les éditions Richard Vézina, 2010, p. 99.

d'une société recadrée dans l'idéologie *diversitaire*, même si ce texte ne dispose pas d'une force symbolique particulièrement forte dans la conscience nationale. La référence à la Charte de 1975 a surtout une valeur stratégique: elle vient déculpabiliser la reconstruction pluraliste de l'identité québécoise en la dissociant officiellement du multiculturalisme canadien – elle lui serait même antérieure. Par cette astuce stratégique, la modernisation pluraliste de l'identité québécoise trouve ainsi sa légitimité dans le cadre politique québécois⁷.

La chose n'est pas sans conséquence: le souverainisme officiel parvient de plus en plus mal à exprimer politiquement le sentiment national. Ses intellectuels fournissent une définition de la nation correspondant à une construction idéologique déréalisée. Michel Venne, une figure majeure du souverainisme officiel, écrivait ainsi il y a quelques années que «les Québécois partagent des valeurs qui fondent des lois. Les libertés fondamentales, les droits individuels et collectifs sont énoncés dans la Charte québécoise des droits de la personne depuis 1975. La Charte de la langue française, les déclarations adoptées par notre Assemblée nationale contre le racisme ou reconnaissant les nations autochtones balisent les rapports entre majorité et minorités⁸». Et même lorsque le souverainisme officiel cherche à en revenir à un «discours identitaire» axé sur la majorité francophone, ses supporters parviennent au mieux à ressaisir partiellement l'identité québécoise telle qu'elle fut reformatée dans la matrice de la Révolution tranquille, à travers une synthèse de nationalisme linguistique et de laïcité plus ou moins militante. Le souverainisme officiel ne semble plus capable d'interpeller le patriotisme ordinaire des Québécois.

7 Sur la question, je réfère à mon article «La mémoire de la Révolution tranquille et la gauche multiculturelle», à paraître.

8 Michel Venne, «Dumont dérape», *Le Devoir*, 20 novembre 2006, p. A7.

Malgré le virage identitaire de 2007-2008, qui relevait surtout d'une stratégie de survie dans le cadre de la crise des accommodements raisonnables, le souverainisme officiel ne semble plus capable d'exprimer le sentiment national des Québécois.

Un souverainisme neutralisé

Résumons la chose ainsi: le souverainisme n'a jamais été un mouvement faisant exclusivement la promotion de l'indépendance du Québec. C'est une mouvance beaucoup plus vaste qui a en bonne partie transformé le nationalisme en instrument de consolidation de l'État social-thérapeutique. Ce n'est qu'en ayant à l'esprit cette genèse du souverainisme qu'il nous est possible de comprendre la culture politique qui lui est aujourd'hui associée et qui génère un malaise indéniable dans une portion croissante de la société québécoise. Le souverainisme québécois n'est pas seulement «social-démocrate» au sens classique du terme. Il n'est pas seulement à gauche économiquement, mais il l'est tout autant socialement et culturellement, ce qui explique son ralliement au multiculturalisme de 1995 à 2007. Et l'émergence de plus en plus massive des enjeux culturels, sociaux et identitaires liés à la mutation thérapeutique de l'État social vient confirmer ce diagnostic.

Par exemple, la chose est visible dans l'attachement du Parti québécois à la réforme scolaire et plus généralement, à une forme d'égalitarisme radical soutenu par l'expertocratie pédagogique du ministère de l'Éducation. On peut aussi la remarquer avec son soutien constant à la discrimination positive et aux programmes «d'accès à l'égalité», le souverainisme officiel reconnaissant la validité théorique et technocratique de la sociologie victimaire et de l'idéologie «antidiscriminatoire» dont elle est l'expression. Il ne vien-

drait jamais à l'esprit des leaders du souverainisme officiel de contester les nombreux discours portant sur la « discrimination systémique » dont seraient « victimes » certains « groupes minoritaires ». D'ailleurs, on ne compte plus le nombre d'experts-en-diversité qui ont colonisé les instances du souverainisme officiel. Il viendrait encore moins à l'idée du souverainisme officiel de remettre en question la bureaucratie de la diversité de la CDPDJ et les nombreux lobbies identitaires qui gravitent autour d'elle. Non seulement ils se laissent aisément intimider par les théoriciens de la gauche multiculturelle – ils sont normalement d'accord avec eux. Le souverainisme officiel n'envisage pas d'avenir pour le Québec en dehors d'un modèle québécois en pleine mutation thérapeutique.

Le souverainisme officiel accouche évidemment d'un souverainisme hygiénique que la seule accusation de « dérive droitière » suffit à neutraliser, ce qui l'amène souvent à se détourner de ses propres intérêts électoraux. On l'a vu au moment de la controverse entourant la publication du rapport Quérin en décembre 2009, qui dévoilait l'orientation multiculturaliste du cours Éthique et culture religieuse – un cours qui de l'aveu même de ses concepteurs, se présente comme une thérapie pluraliste administrée à la société québécoise. Après que Pierre Curzi, à ce moment responsable du dossier, en ait conséquemment appelé à l'abolition du cours ECR, une proposition qui aurait du aller de soi dans un parti vraiment nationaliste, Pauline Marois l'a poliment rappelé à l'ordre, d'autant plus que les concepteurs du programme, associés au moins partiellement au Parti québécois, multiplièrent les démarches pour amener la direction du PQ à condamner un député qui n'avait pas encore une connaissance intime des usages et des interdits du souverainisme officiel. L'événement était révélateur de la pesanteur de certaines alliances au sein du souverainisme officiel, et

surtout de la puissance d'un dispositif inhibiteur l'empêchant de sortir des paramètres du progressisme sans avoir immédiatement l'impression de transgresser son propre catéchisme.

Le Parti québécois a pleinement intériorisé les prescriptions de la rectitude politique et s'interdit plus ou moins consciemment de s'aventurer sur les questions piégées par le système médiatique. Sa remise en question du multiculturalisme est strictement rhétorique, le souverainisme officiel ne voulant pas en assumer les conséquences. Et depuis le battage médiatique qui a entouré la présentation du projet de loi 195 qui proposait la création d'une citoyenneté québécoise, on devine bien que les souverainistes ne se risqueront pas de sitôt à une revalorisation de la «question identitaire». Les gesticulations sur la souveraineté sont là pour servir d'alibi. Autrement dit, le discours identitaire tourne à vide. L'appel sans cesse relancé au «pays» est le dernier résidu nationaliste du souverainisme officiel, l'enveloppe qui reste quand la substance n'est plus là.

On le voit de manière particulièrement radicale à Ottawa où le Bloc québécois a cessé depuis longtemps de défendre l'autonomie constitutionnelle du Québec pour se convertir à la promotion des «valeurs québécoises», ce qui l'a amené, en décembre 2008, à soutenir le projet de coalition qui aurait entraîné une centralisation politique à Ottawa dans une dynamique de crise économique. Mais il fallait coûte que coûte bloquer le Parti conservateur de Stephen Harper, même s'il se montrait généralement plus favorable que les partis de la coalition envers l'autonomie des provinces et la réduction de l'État fédéral. D'ailleurs, comme l'a noté Chantale Hébert au moment de la célébration des vingt ans de carrière politique fédérale de Gilles Duceppe, le Bloc en est venu à s'institutionnaliser dans les paramètres du

parlementarisme canadien, où il fait valoir un programme progressiste qui l'amène la plupart du temps à s'aligner sur le Parti libéral du Canada et sur le Nouveau Parti démocratique⁹. Le BQ représente certainement la forme achevée d'un souverainisme neutralisé, où la contradiction fondamentale entre le nationalisme et le progressisme s'est soldée au bénéfice du second.

Par ailleurs, l'exemple le plus caricatural de ce préjugé progressiste électoralement contre-productif du leadership souverainiste se trouve dans la complaisance affichée pour Québec solidaire. En continuant à chercher les bonnes grâces de Québec solidaire plutôt que celles d'un électorat conservateur passé du PQ à l'ADQ puis à l'abstention, les souverainistes nous rappellent qu'ils préfèrent désormais perdre cent votes à droite plutôt qu'un vote à gauche. Il faudrait pourtant se rappeler que Québec solidaire est un phénomène groupusculaire qui n'existerait pas sans l'amplificateur radio-canadien, alors que la mouvance conservatrice est un courant populaire significatif susceptible d'entraîner une dynamique de réalignement politique dans la société québécoise. Mais une bonne partie de l'élite souverainiste fréquente des milieux où Québec solidaire est considéré comme une référence politique sérieuse, à tout le moins, comme un interlocuteur légitime dans le débat public. Dans ces mêmes milieux, on hésite peu à assimiler l'ADQ sous Mario Dumont à une mouvance semblable à la droite populiste à l'européenne.

La question du nationalisme « conservateur »

Il ne faut donc pas confondre le souverainisme tel qu'il est devenu et l'idée d'indépendance qu'il est parvenu à confis-

⁹ Chantale Hébert, « Hébert: Harper's agenda stokes Duceppe's fire », *The Toronto Star*, 13 août 2010.

quer. Mais chose certaine, le souverainisme moderne tel qu'il existe comme courant social est de plus en plus indissociable d'un modèle québécois dont il est finalement devenu une des composantes. Tout cela porte à conséquence dans les lignes de polarisation politique, qui se déplacent. En fait, c'est un nouvel axe idéologique qui semble se dévoiler dans l'espace politique québécois. Si le clivage entre le souverainisme et le fédéralisme n'est évidemment pas effacé, il s'est toutefois considérablement relativisé. Il encombre davantage l'espace public davantage qu'il ne structure une polarité réelle dans le Québec actuel. Quand le président du Parti québécois dit que «notre adversaire, c'est le fédéralisme», on devrait l'amener à nuancer son propos. Son adversaire, c'est cette synthèse de fédéralisme et de conservatisme qu'il assimile à la «droite». Pourtant, depuis le rapport Alarie, commandé par le Bloc en 2006 pour faire la lumière sur la percée conservatrice dans la région de Québec, les souverainistes ne peuvent plus faire semblant de ne pas savoir qu'une frange significative de l'électorat nationaliste les boude et les boudera longtemps¹⁰. L'élection de mars 2007 a confirmé cette tendance, et surtout, a démontré que le décrochage entre le souverainisme officiel et l'électorat ne se limitait pas à la région de la capitale nationale. La question du conservatisme resurgit dans le Québec actuel. Et elle devrait naturellement interpeller le nationalisme québécois.

Cet électorat conservateur cultive sa méfiance envers le souverainisme officiel, non pas parce qu'il est «frileux» ou «fermé au changement», encore moins parce qu'il est «fédéraliste», mais tout simplement parce qu'il en est venu à développer une aversion pour un consensus progressiste auquel le souverainisme est identifié. Cet électorat ne rejette pas le Québec en rejetant les souverainistes, mais rejette

10 Hélène Alarie, *Ni mystère, ni énigme. Surtout pas «mou» ni «tranquille»*. Ou comment le modèle montréalais ne passe pas à Québec, 30 mai 2006,

ce que les souverainistes veulent faire du Québec – et il ne faut pas d'abord penser ici à la souveraineté. Cet électorat ne renie pas son appartenance au Québec, mais ne se reconnaît certainement pas dans la version très idéologisée de l'identité québécoise que formule le souverainisme officiel, dans sa synthèse d'écologisme, de multiculturalisme et de social-démocratie – une vision de l'identité québécoise qui est souvent déchargée, faut-il le dire, de tout substrat occidental et qui n'a plus qu'un vague rapport avec le sentiment national ordinaire que ressentent naturellement une majorité de citoyens, qui s'identifient au Québec comme à leur patrie naturelle sans avoir le besoin de s'identifier à tout ce que la gauche officielle cherche à investir de force dans l'identité québécoise¹¹.

Dans la situation politique actuelle, marquée par la relativisation de la question du statut politique, l'éloignement de tout horizon référendaire et la résurgence de plus en plus évidente du clivage «gauche-droite», il est naturel, et même normal, que l'électorat conservateur reprenne ses billes et cherche à se déprendre de la fausse adéquation proposée par le souverainisme officiel entre l'identité québécoise et le «modèle québécois». Pourtant, cet électorat, le souverainisme officiel exprime un certain dédain à l'idée de le regagner. Le courtoiser relèverait d'un populisme en contradiction avec la démocratie pluraliste. Il y aurait même là un flirt avec l'inacceptable, la chose n'étant pas sans surprendre

11 Toutefois, une certaine frange de cet électorat en est même venue à confondre cette aversion pour le consensus progressiste de nos élites avec une aversion pour le Québec même, que l'on présente de plus en plus comme une enclave progressiste qui limiterait l'horizon de ceux qui y habitent. Cette critique du progressisme qui vire à l'antinationnalisme primaire s'accompagne souvent d'une forme d'américanophilie vulgaire qui fait du bilinguisme sa principale revendication, comme si la critique de la gauche devait désormais s'accompagner d'une forme d'expatriation mentale, un travers idéologique que l'on pourrait associer à une partie de la «droite postmoderne» qui se déploie dans la région de Québec et qui flirte avec l'idéologie libertarienne, lorsqu'elle ne s'en réclame pas tout simplement.

quand on sait qu'une bonne partie de cet électorat conservateur était historiquement affilié au camp national. Et lorsque la raison électorale amène le souverainisme officiel à chercher certaines formules rhétoriques pour ramener chez lui ceux qu'on présente de plus en plus comme des *nationalistes conservateurs*, il entretient alors avec eux un rapport qui varie entre l'instrumentalisation et le mépris.

On le voit notamment lorsque les leaders souverainistes mettent de l'avant la question de la laïcité, qu'ils ne semblent pas capables d'accoupler avec l'héritage catholique du Québec. Il n'est pas rare de les entendre confier à micro fermé leur malheur d'avoir à reconnaître certains symboles associés à l'héritage catholique du Québec auxquels ils n'accordent une considération minimale que pour éviter d'avoir à subir le désaveu d'une population manifestement attachée aux symboles chrétiens dans la définition de son identité, d'autant plus qu'ils en sont venus à représenter la dimension plus traditionnelle d'une culture nationale irréductible aux seuls paramètres de la Révolution tranquille. Ce malaise est particulièrement visible dans le débat entourant la place du crucifix à l'Assemblée nationale.

Pourtant, le fait dominant de la politique québécoise contemporaine est la réactivation, à travers la «question identitaire», d'un certain nationalisme conservateur. Pendant des décennies, la question du conservatisme québécois a été passée sous silence. Le Québec progressiste ne pouvait tolérer l'hypothèse de la reconstitution d'un conservatisme moderne, reconnaissant l'héritage de la Révolution tranquille, mais souhaitant le désinvestir de son utopisme technocratique. L'espace public, surtout, ne pouvait accueillir la manifestation d'un conservatisme cherchant moins à restaurer «l'ancien régime» qu'à poser un regard critique sur la modernité québécoise. Désormais, si les progressistes pren-

nent la peine de nommer le conservatisme, c'est pour mieux assurer son exclusion délibérée de l'espace public, en traçant autour de lui un cordon sanitaire, en le présentant comme une reproduction de la droite populiste à l'européenne, qui investirait dans le débat public une charge «xénophobe» associée au «repli identitaire».

Pour cela, la gauche multiculturelle plaide explicitement pour la reconstitution de l'espace public contre le nationalisme conservateur et plus généralement, contre toutes les manifestations politiques d'un sentiment national plus traditionnel et moins idéologisé. Le nationalisme conservateur exprime le malaise d'un nombre considérable de Québécois, désormais en rupture avec les grands partis. Ce malaise témoigne confusément d'un refus de poursuivre la rééducation thérapeutique de la société québécoise, dans des domaines aussi variés que l'éducation, la «gestion de la diversité» ou la reconstruction des pratiques sociales traditionnelles. Le «nationalisme conservateur» cherche à exprimer une réalité de plus en plus évidente: l'identité québécoise n'est plus exclusivement menacée par le cadre canadien, mais aussi par le système idéologique qui domine chez les élites québécoises et qui s'est retourné principalement contre la majorité historique québécoise.

Le nationalisme conservateur prend forme ainsi, non pas seulement contre le *multiculturalisme canadien* qui diffère bien peu pratiquement de l'*interculturalisme québécois*, mais contre la mutation postnationale du Québec officiel, auquel le souverainisme officiel participe. Autrement dit, le nationalisme conservateur représente l'altérité la plus manifeste à l'État multiculturel. On «comprend» la gauche multiculturelle dans sa tentative de censure politique, et même juridique: elle reconnaît dans le nationalisme conservateur non pas une force qui cherche à s'insérer dans le débat

public, mais bien une mouvance qui cherche à reconfigurer en profondeur l'espace politique québécois. En cela, le nationalisme conservateur est un nationalisme de rupture avec le système idéologique dominant.

On pourrait assimiler le nationalisme conservateur à une forme de patriotisme occidental trouvant dans le Québec son cadre d'expression politique. En fait, la vieille identité canadienne-française se renouvelle aujourd'hui dans une mise en scène de l'identité occidentale du Québec. Ce n'est que de ce point de vue qu'on peut comprendre la réactivation d'un vieil héritage identitaire qui précède la Révolution tranquille et auquel les Québécois accèdent aujourd'hui par la revalorisation des symboles religieux associés à leur héritage catholique. Et ce n'est pas sans raison que se déclenche chaque année une controverse sur le « Joyeux Noël » ou que l'opinion s'est crispée lorsque la ministre Courchesne a proposé de vider le calendrier scolaire de toute référence identitaire au christianisme au nom d'une école sans discrimination. Ce vieil héritage n'est pas joué contre celui de la Révolution tranquille, aujourd'hui fixé sur la poursuite de la laïcité, mais cherche plutôt à s'accoupler avec elle, comme si le nationalisme conservateur était porteur d'une tentative de synthèse identitaire appelée à transcender la fracture radicale de 1960 en reconstruisant une conscience historique de la continuité québécoise.

Pour une portion significative des Québécois, la philosophie de l'accommodement raisonnable a l'allure d'une démission identitaire qui consacre l'inversion du devoir d'intégration, d'autant plus qu'elle s'accompagne d'une pédagogie pluraliste du vivre-ensemble qui relève de la propagande d'État. La gauche multiculturelle entend ainsi privatiser la culture nationale, la refouler dans les marges de l'espace public et fabriquer de toutes pièces un nouveau peuple,

que l'on nommera «québécois» par convenance, mais qui sera manifestement étranger à l'expérience historique québécoise. Le nationalisme conservateur exprime un profond malaise qui tient à une certaine déliquescence du lien social québécois, au sentiment d'enraiment des mécanismes de transmission culturelle ainsi qu'à celui d'une neutralisation de la souveraineté populaire par de nouveaux pouvoirs post-démocratiques. Il surgit par ailleurs dans un vacuum politique qui rend l'espace politique disponible pour une recomposition en profondeur.

Évidemment, le malaise québécois révélé par l'émergence du nationalisme conservateur n'est pas réductible à sa seule dimension identitaire. Il s'alimente aussi d'un sentiment d'exaspération devant les ratés de la social-technocratie, de la bureaucratisation de la société, de la crise des finances publiques et du sentiment de plus en plus exacerbé d'un blocage politique causé en bonne partie par une collusion bureaucratique et syndicale au cœur même du modèle québécois. Pourtant, la question identitaire est fondamentale dans la mesure où elle permet à ce courant de se manifester politiquement, de s'exprimer, de se coaguler et de s'investir dans le domaine public. La question identitaire permet au nationalisme conservateur de se cristalliser, de passer du statut de sensibilité diffuse à celui de courant politique¹². Et c'est la vertu de la crise des accommodements raisonnables

12 On pourrait dire autrement que la crise du modèle québécois ne porte à conséquence dans la définition de l'espace politique qu'au moment où elle quitte le registre exclusivement économique pour révéler une crise plus profonde de la société québécoise, qui révèle l'impasse dans laquelle elle se retrouve historiquement. La question identitaire vient en cela fournir la matière idéologique nécessaire pour ceux qui voudraient réaligner l'espace politique dans une perspective conservatrice. De ce point de vue, le «centre-droit» qui cherche à se constituer politiquement dévoile une sensibilité idéologique carencée, qui se situe exclusivement dans les paramètres de la Révolution tranquille, mais qui cherche à libéraliser la société québécoise sur le plan économique sans remettre en question aucunement le progressisme culturel et social associé au modèle québécois.

d'avoir dévoilé la fragilité du système partisan québécois et la disponibilité électorale indéniable d'un électorat susceptible de répondre à une offre politique bien articulée, se plaçant en contradiction avec le système idéologique dominant. La formation politique qui parviendra à récupérer ce nationalisme conservateur en l'intégrant dans sa coalition sera durablement le parti majoritaire dans la politique québécoise.

L'effondrement de l'ADQ rend ce courant à nouveau disponible électoralement et les rumeurs entourant la création d'un nouveau parti autour de François Legault témoignent bien de l'inadéquation actuelle entre l'offre et la demande politiques au Québec. Mais on l'a vu, le souverainisme officiel peut difficilement envisager une stratégie d'ouverture «à droite» – on parlerait plus exactement d'une stratégie de rassemblement national, ou de recomposition de la coalition nationaliste au centre-droit. Il aurait pourtant tout à gagner à envisager une politique de polarisation qui permettrait de briser certaines alliances devenues pesantes, d'en nouer de nouvelles, et surtout, d'en finir avec le climat d'impuissance politique qui noie la société québécoise dans le culte des valeurs molles. Ce sont les termes du débat public qui doivent être changés, ce sont les paramètres de la respectabilité idéologique qui doivent se métamorphoser. On sous-estime la valeur de la transgression idéologique en tant que stratégie politique dans les sociétés qui subissent la censure de la rectitude politique.

Recomposer l'espace politique québécois

C'est un bilan du souverainisme officiel qui s'impose aujourd'hui. Le souverainisme québécois est en fin de cycle politique. Il semble prisonnier de la conjoncture historique qui l'a engendré et modèle de société auquel il s'est accroché. La crise du souverainisme est l'expression politique la plus

radicale d'un certain «malaise dans la modernité» québécoise, d'une crise des institutions héritées de la Révolution tranquille et de la conscience historique dont elles étaient investies. Ajoutons que si l'idée d'indépendance se retrouve aujourd'hui dans une telle impasse, c'est en bonne partie parce que le souverainisme l'a mal servie. Si l'idée d'indépendance demeure l'expression la plus fondamentale de notre appartenance au Québec, il faut néanmoins convenir que le souverainisme officiel tel qu'on le connaît la sert bien mal. En fait, l'idée d'indépendance ne parvient plus à se traduire en projet politique crédible susceptible de rassembler une majorité de Québécois.

De la même manière, il faut enregistrer leur mutation idéologique sur le plan de la défense de l'identité nationale. Les souverainistes ne parviennent plus aujourd'hui à mettre en forme politiquement l'identité québécoise telle qu'elle semble se recomposer à travers la réactivation de son substrat culturel occidental. Poser la question identitaire dans les termes exclusifs de la relation Canada-Québec est devenu anachronique. Cela ne veut pas dire que la question nationale soit entrée dans une phase de dislocation objective. Mais si les indépendantistes ne parviennent pas à voir de quelle manière la mutilation de l'identité nationale est un problème en bonne partie interne à la société québécoise, ils ne parviendront jamais à réactiver le sentiment national et à le charger des contenus nécessaires pour reprendre la lutte pour la souveraineté.

Évidemment, ce diagnostic ne préjuge pas de la stratégie à poursuivre pour les nationalistes québécois d'autant plus qu'on trouve certainement dans les grands partis un nombre significatif de militants, de cadres et de députés qui travaillent ardemment à la promotion de l'indépendance dans la mesure où malgré leurs imperfections, ces forma-

tions sont les seules présentes sur le marché politique. La présentation du projet de loi 195 à l'automne 2007 montre ainsi qu'il est possible de manière circonstancielle de permettre au courant national de se manifester dans les instances du souverainisme officiel. Et il n'est pas impossible que l'on assiste, lors d'une éventuelle course à la direction dans un des deux grands partis souverainistes, à un réaménagement interne si profond qu'il s'accompagnerait alors d'une véritable refondation idéologique du mouvement national. C'est d'ailleurs ce qu'ont compris les conservateurs canadiens pendant leur traversée du désert au long des années 1990 : il leur était nécessaire de transformer leur parti pour transformer leur pays.

Mais il faut aussi admettre les limites de l'action politique dans la configuration politico-idéologique actuelle. Et de la même manière qu'il fut nécessaire, au moment de la Révolution tranquille, de désinvestir le nationalisme d'un traditionalisme désuet qui l'entravait, il est nécessaire aujourd'hui de le dissocier du progressisme thérapeutique qui l'a détourné et dénaturé. Si le souverainisme ne se transforme pas radicalement, il ne parviendra jamais à mener les Québécois à l'indépendance. □

Pierre Cloutier*

René Lévesque:**38 ans de surveillance****policrière fédérale****1^{er} épisode: 1948-1958**

LA CHASSE AUX COMMUNISTES EST OUVERTE!

Le 8 novembre 2007, un article paru dans un journal anglophone nous apprend que René Lévesque, le fondateur du Parti québécois et ex-premier ministre du Québec de 1976 à 1985, a été l'objet de surveillance policière de la part de la Gendarmerie royale du Canada (la GRC) pendant plusieurs décennies. Son dossier de surveillance, déposé à Bibliothèque et Archives Canada, contient 2 520 pages, réparties en 25 volumes. Neuf volumes ne contiennent que des coupures de presse tandis que les seize autres contiennent de nombreux documents obtenus par des méthodes vraisemblablement intrusives et clandestines. Le dossier a été rendu public en vertu de dispositions de la *Loi d'accès à l'information*, L.R. 1985 c. A-1 (la *Loi d'accès*) et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R. 1985, c. P-21, qui permettent la divulgation de renseignements personnels détenus par l'administration fédérale concernant des personnes décédées depuis plus de vingt ans.

Malgré cet accès, le 4/5 des documents obtenus par des méthodes intrusives et clandestines de la part de la GRC fait l'objet d'une censure basée sur le paragraphe 15 (1) de la *Loi d'accès*, rédigé en termes suffisamment larges et ambigus pour favoriser cette non-divulgation et qui se lit comme suit:

* Avocat, ll.m

15 (1) Le responsable d'une institution fédérale peut refuser la communication de documents contenant des renseignements dont la divulgation risquerait vraisemblablement de porter préjudice à la conduite des affaires internationales du Canada, à la défense du Canada ou d'États alliés ou associés avec le Canada ou à la détection, à la prévention ou à la répression d'activités hostiles ou subversives, notamment [...]

Malgré cette censure omniprésente, il est quand même possible de donner un sens à l'histoire de cette surveillance. La voici donc.

9 septembre 1948

Nous sommes le 9 septembre 1948. René Lévesque, qui a 25 ans à l'époque, travaille depuis trois ans comme journaliste pour le service international de Radio-Canada. Il vient de se marier il y a un an et demi avec Louise L'Heureux, déjà sa fiancée avant la guerre, fille d'Eugène L'Heureux, directeur du journal *L'Action catholique* de Québec. Le couple vient d'avoir un fils, Pierre, né le 21 avril 1948, et demeure au 3355, avenue Barclay à Montréal.

Un document, daté du 28 juillet 1954, signé par l'inspecteur G.H. Asley, de la « Special Branch » de la GRC et adressé à M. Marcel Carter, directeur du personnel de la Société Radio-Canada, dont le siège social est situé alors au 140 rue Wellington à Ottawa, nous apprend qu'une demande de filtrage de sécurité a été faite par Radio-Canada, le 9 septembre 1948, concernant le journaliste René Lévesque.

La veille, le 8 septembre 1948, René Lévesque, avait rempli un questionnaire sommaire de deux pages qui sera le premier document déposé au dossier de cette « Special Branch » de la GRC. Mais qu'est-ce que cette « Special Branch » ?

La Sous-direction des affaires spéciales de la GRC

Campons le décor. En 1946, un chiffreur de l'ambassade soviétique à Ottawa, Igor Gouzenko, fait défection et révèle la présence d'un réseau d'espionnage soviétique au Canada. Cet incident contribuera en partie à la naissance de la guerre froide entre le bloc occidental et le bloc soviétique. Le gouvernement canadien panique. On adopte un décret en vertu de la *Loi sur les mesures de guerre*, cette loi qui a permis au Canada de déplacer plus de 20 000 Japonais en 1941 et qui sera réutilisée par le gouvernement Trudeau en 1970 pour arrêter plus de 500 personnes et procéder à 2 500 perquisitions au Québec lors des événements d'octobre 1970.

Une commission royale reçoit des témoignages et publie un rapport désignant 24 personnes comme traîtres au profit d'une puissance hostile. Le gouvernement fédéral en profite pour mettre en place un appareil de sécurité nationale en temps de paix, prévoyant des enquêtes de sécurité à l'égard des fonctionnaires et plus tard des immigrants et des candidats à la citoyenneté ainsi qu'une vaste surveillance intérieure¹.

Ce travail est confié à la GRC. On crée donc en 1946, la Sous-direction des affaires spéciales (la «Special Branch»), chargée expressément de fournir au gouvernement des renseignements sur l'espionnage et la subversion et de s'assurer que les institutions fédérales sont pourvues d'un personnel loyal et fiable². Cette sous-direction deviendra en 1956, la Direction générale des affaires spéciales, puis le Service de

¹ Voir à ce sujet: *Responsabilité des services de renseignement de sécurité au Canada*, Document de référence rattaché au Document de consultation de la Commission, Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arrar, 10 décembre 2004

² Philip ROSEN, *Le Service canadien du renseignement de sécurité*, Bibliothèque du Parlement, Direction de la recherche parlementaire, Bulletin d'actualité no 84-27F, page 2.

sécurité sous le gouvernement de Pierre Elliot Trudeau, avec à sa tête le premier directeur civil, John Starnes, qui entrera en fonction le 1^{er} janvier 1970.

Le questionnaire du 8 septembre 1948

Le questionnaire du 8 septembre 1948 rempli et signé par René Lévesque lui-même ne contient rien de nouveau de ce que nous connaissons déjà, à l'exception d'un petit (?) détail concernant l'identité de sa vraie mère. Selon sa biographie publiée dans le site de l'Assemblée nationale du Québec, il est né à Campbellton au Nouveau-Brunswick le 24 août 1922, fils de M^e Dominique Lévesque et de M^{me} Diane Dionne-Pineault. Pourtant sur le questionnaire qu'il remplit le 8 septembre 1948, il indique que le nom de sa mère est une « *Mrs A. Pelletier* » née à Victoriaville en 1896. Voilà un détail qui saura sans doute intéresser les historiens.

Il indique qu'il a un fils, Pierre, né le 21 avril 1948, deux frères, Fernand, né en 1924, et André, né en 1926, et une sœur, Alice, née en 1928. Il indique qu'il a habité à New Carlisle, en Gaspésie, de sa naissance jusqu'à 1939, puis au 965 chemin Saint-Louis à Québec, pendant ses études d'abord pour l'obtention d'un baccalauréat ès arts suivies de deux années en droit à l'Université Laval. Il écrit aussi qu'il a été *announcer-scriptwriter* pour Radio-Canada en 1942-1943, *War Correspondent* pour la *US Army and OWI* en 1944-1945, puis *Announcer-Producer* pour le « CBC Intl. Service » depuis 1945.

Le 22 avril 1949, on apprend que le dossier est transmis par la Sous-direction des affaires spéciales du quartier général de la GRC à Ottawa, à la division « C » du Québec, située à Montréal. La division « C » commence son enquête et le 23 juin 1949, elle envoie son premier rapport au Bureau du commissaire à Ottawa.

On mentionne que plusieurs voisins dans le quartier où réside M. Lévesque ont été interrogés, mais que l'enquêteur n'a réussi à obtenir (*failed to obtain*) aucune information qui lui serait préjudiciable.

Il semble cependant qu'on ait contacté une personne travaillant à Radio-Canada qui décrit M. Lévesque comme un personnage «rebelle» et qui s'opposait à toutes les suggestions faites durant les réunions de Radio-Canada.

L'enquêteur mentionne toutefois, dans son rapport, qu'à moins de recevoir d'autres directives, il considère que ce dossier est fermé.

Cependant, le document souligne qu'une enquête sera aussi effectuée par la division «S» de Québec et que le commissaire en sera informé.

Le 15 juillet 1949, un rapport de la division «S» de Québec précise que des enquêtes discrètes ont été menées à Québec sur la personnalité, le passé et la loyauté de M. Lévesque. Les enquêtes révèlent, selon le rapport, que M. Lévesque a fait des études en droit pendant les années académiques 1941-43, qu'il a raté ses examens, qu'il a abandonné ses cours et s'est trouvé du travail à la radio de Radio-Canada à Québec. On mentionne qu'à l'Université Laval, il était un élève honnête, mais pas très intéressé par ses études et n'était pas reconnu pour ses «tendances subversives». On écrit également qu'une personne interrogée à Radio-Canada le décrit comme un employé stable et fiable et qu'il n'a aucune raison de croire qu'il puisse avoir des «idées subversives».

Le rapport mentionne aussi que le quartier général de la GRC s'est trompé de René Lévesque, mais un passage

censuré nous empêche d'en savoir plus à ce sujet. On peut raisonnablement conclure que les censeurs d'Ottawa considèrent que la divulgation de cette erreur «risquerait vraisemblablement de porter préjudice», en 2007-2008, à la conduite des affaires internationales, à la défense du Canada ou d'États associés ou alliés avec le Canada, ou à la détection, à la prévention ou à la répression des activités hostiles ou subversives!

Quoi qu'il en soit, poursuit le rapport, le vrai René Lévesque n'apparaît pas sur nos listes de personnes subversives et les personnes interrogées ne sont pas d'opinion qu'il puisse avoir des penchants subversifs (*subversively inclined*).

Encore là, dit l'enquêteur, à moins de recevoir des directives à l'effet contraire, le dossier doit être considéré comme clos.

Une note complémentaire du commandant R.J. Bélec de la division «S» de Québec, ajoute qu'il n'y a rien de préjudiciable concernant M. Lévesque ni rien qui indique qu'il a déjà exprimé des opinions subversives (*subversive views*). La note prend soin de préciser que la personne ciblée n'est pas le René Lévesque qui habite au 95 avenue Bougainville, à Québec.

Le 26 juillet 1949, l'inspecteur J.A. Stevenson de la division «C» écrit au commissaire de la GRC à Ottawa que des enquêtes effectuées à Québec n'ont pas réussi (*failed*) à démontrer rien de préjudiciable concernant la personnalité et la réputation de René Lévesque et qu'il considère que ce dossier doit être fermé.

Le 11 août 1949, un officier de la Sous-direction des affaires spéciales écrit à M. R.P. Landry, directeur du personnel

et des services administratifs de Radio-Canada, pour lui mentionner qu'à la suite de la requête formulée par Radio-Canada, René Lévesque a été le sujet d'une enquête en relation avec son emploi et qu'aucune information de nature dérogatoire n'a pu être mise en lumière.

Un trou noir de 5 ans!

On aurait pu croire en lisant ces premières pages que la « Special Branch » de la GRC aurait normalement dû terminer là son enquête comme le recommandait les dirigeants de la division « C » et de la division « S ». Mais non, la GRC a la réputation de ne jamais lâcher son « homme ».

Le dossier nous plonge ainsi dans un « trou noir » de 5 ans (1949-1954) constitué de 14 pages censurées, toujours en vertu du paragraphe 15 (1) de la *Loi d'accès* d'où on en ressortira le 21 juillet 1954 avec un document manuscrit envoyé à un certain inspecteur Ashely qui mentionne qu'une enquête conduite en 1949 avait révélé une information dérogatoire sur M. Lévesque, mais que, selon l'auteur de cette note, la GRC (*the Force*) était réticente à donner des informations à Radio-Canada. L'auteur mentionne à l'inspecteur Ashley qu'il désirerait peut-être réviser les informations et les envoyer à Radio-Canada.

L'information en question semble être un passage où il était mentionné en 1949 que René Lévesque, selon un de ses supérieurs, était enclin à des comportements rebelles et était généralement opposé aux suggestions faites par ses supérieurs dans le cadre de son travail. Ce supérieur, ajoute le document, n'avait pas de preuve que René Lévesque s'adonnait à des activités subversives, mais il doutait néanmoins de sa loyauté!

Le 28 juillet 1954, l'inspecteur Ashley envoie un mémo à M. Marcel Carter, directeur du personnel et des services administratifs de Radio-Canada, et y joint tous les renseignements recueillis sur René Lévesque en précisant que ces informations sont pour son usage personnel et celui de son responsable de la sécurité.

Un autre petit trou noir

Dame Censure fait son œuvre. À la suite du mémo de l'inspecteur Ashley qui «relance» le dossier de René Lévesque et permet de le garder ouvert «au cas où», on retrouve quatre autres pages censurées d'où on ressort, le 16 septembre 1955, avec une lettre du président du «Joint Intelligence Committee», un certain M. G. G. Crean du ministère des Affaires extérieures adressée au secrétaire du «Joint Intelligence Committee» du ministère de la Défense nationale.

Un voyage en URSS

Ce document indique les détails d'un voyage que s'apprête à faire en URSS, le ministre des Affaires extérieures d'alors Lester B. Pearson du 30 septembre 1955 au 13 octobre 1955. On y apprend qu'une dizaine de journalistes accompagneront M. Pearson, dont René Lévesque, commentateur de Radio-Canada. Suit un autre trou noir de 10 pages d'où on ressort seulement deux ans plus tard, le 3 août 1957. Encore là, les censeurs doivent probablement juger que la surveillance de René Lévesque à Moscou ou la visite de M. Pearson en URSS en 1955, soit plus de 52 ans après les faits, «risqueraient vraisemblablement de causer un préjudice» aux affaires internationales du Canada, selon le paragraphe 15 (1) de la *Loi d'accès*.

René Lévesque dénoncé comme communiste

Le 3 août 1957, la revue *Canadian Intelligence Service* publie un article faisant état qu'un certain Pat Walsh³, secrétaire-trésorier de la Ligue anticomuniste pancanadienne, va soumettre un mémoire au gouvernement canadien concernant l'infiltration communiste des réseaux anglais et français de Radio-Canada.

En fait, M. Walsh s'en prend surtout au réseau français. On y lit ce qui suit :

For the past fifteen years the Communist and pro-Communist infiltration of the French-Language network of the CBC has grown to alarming proportions. It has long been public knowledge in Montreal and Quebec City that only two types of people have been welcomed to CBC programs: Reds or pro-Communists on one hand with emphasis on persons having made one or several trips to the Soviet Union or other Iron Curtain countries (Gerard Fillion, Jacques Hébert, Wilfrid Lemoyne, Pierre Elliott Trudeau, René Lévesque, etc.) and on the other hand a surprisingly large numbers of known homosexuals (many of them with criminal convictions) who have been protected and promoted to various CBC programmes on the strength of their perverted sexual conduct [...].

Vous avez bien lu. Le futur premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau, celui-là même qui a lancé la «Special Branch» rebaptisée Service de sécurité, sous les traces des méchants «séparatistes» québécois, le 17 décembre 1969⁴

3 Dans une lettre découverte à Bibliothèque et Archives Canada, Walsh avoue qu'il était un agent de la GRC, chargé d'infiltrer les organisations communistes. Voir : <http://www.hartford-hwp.com/archives/44/o87.html>
Écouter aussi : http://archives.cbc.ca/IDCC-o-17-1581-10700/politique_economie/communisme_canada/

4 Voir à ce sujet le Mémoire du P.E.Trudeau, au Comité du Cabinet sur la sécurité et le renseignement, daté du 19 décembre 1969, près d'un an avant la crise d'octobre 1970 et intitulé : «Current threats to National Order and Unity: Quebec Separatism», dont nous reparlerons plus loin.

en exigeant qu'on les traite comme on le fait avec les communistes, était lui-même un communiste! Et son copain, le futur sénateur Jacques Hébert! Et l'illustre Gérard Filion, futur directeur du *Devoir*. Et Wilfrid Lemoyne, célèbre journaliste et animateur de Radio-Canada. Et évidemment René Lévesque, le futur premier ministre du Québec! Tous des communistes!

À Radio-Canada, on ne badine pas avec ce genre de renseignement sérieux! Le 20 août 1957, M. C.E. Stiles, directeur du personnel et des services administratifs envoie le mémo suivant à la GRC :

Ottawa, August 20, 1957

The Commissioner

R.C.M.P.

Ottawa, Ontario

Attention : Mark McClung, Esq.

Dear Sir,

As discussed I am enclosing herewith Page Four of the Canadian Intelligence Service, for your perusal.

Yours faithfully

C.E. Stiles

Director of Personnel and Administrative Services

Le 3 octobre 1957, l'inspecteur W. Milligan, au nom du directeur de la sécurité et du renseignement, envoie un mémo à M. C.H. Stiles, directeur du personnel des services administratifs de Radio-Canada qui dit ceci :

SECRET

Dear Mr. Stiles:

Rene LEVESQUE was, you may recall, among the persons mentioned as a Communist suspect linked with your organiza-

tion in the August issue of the Canadian Intelligence Service. In accordance with our letter to you of 22 August, 1957, we have made a check (censure), with the results reported below in the case of RENE LEVESQUE. A report was sent to your organization date 28 July 1954 stating in effect that (censuré) there was no advers information about Rene LEVESQUE.

Suivent trois longs paragraphes censurés. Puis le document conclut de la manière suivante :

We have no other (censuré) information on Rene LEVESQUE.

À la GRC, on ne lâche pas facilement. On pourrait croire en présence de toutes ces enquêtes négatives et ces allégations farfelues et hystériques que le dossier serait fermé à tout jamais. Non. On continue la surveillance.

L'Inspecteur «Clouzot» prend les choses en mains !

Le 12 février 1958, l'inspecteur D.E. McLaren, inspecteur de la « Special Branch » affecté à la Division « C » du Québec, basée à Montréal, envoie un rapport contenant un implacable syllogisme d'une rigueur intellectuelle au dessus de tout soupçon. Il raconte que le 2 février 1958, Jean-Marc Léger, écrivain et journaliste québécois fort bien connu, qui allait devenir, entre autres, premier directeur de l'Office de la langue française du Québec, est invité comme commentateur à la célèbre émission télévisée *Point de mire* animée par René Lévesque.

Durant l'émission, nous raconte l'inspecteur «Clouzot» McLaren, René Lévesque présente Jean-Marc Léger comme un expert de la situation politique au Moyen-Orient et la discussion porte sur le Pacte de Badgad, soit le Traité d'Organisation du Moyen-Orient signé le 24 février 1955 par l'Irak, la Turquie, le Pakistan, l'Iran et le Royaume-Uni, un traité de coopération, de protection et de non-intervention dans

les affaires des autres, auquel les Etats-Unis refusèrent de participer pour ne pas s'aliéner les pays arabes.

Laissons parler l'inspecteur «Clouzot» McLaren :

[...] During the ensuing discussion LEGER followed what appeared to be the Communist «line» on the present situation in the Middle East. He stated the Bagdad Pact is doomed because the Western Powers represented in the Pact are there only to protect their interests in the petroleum of those Middle East countries and what they have done to improve their material standing is negligible. This discussion gave a strong impression that Jean Marc Leger and Rene LEVESQUE are very good friends. The above are the views of the writer as formed when viewing the program.

Suivent deux paragraphes censurés où l'inspecteur «Clouzot» McLaren fait ses commentaires.

Un syllogisme est un raisonnement qui contient trois propositions : une majeure, une mineure et une conclusion, et tel que la conclusion est déduite de la majeure par l'intermédiaire de la mineure. Ici, la « majeure », c'est que Jean-Marc Léger suit ce qui semble être la « ligne » communiste en disant que les « puissances occidentales » représentées dans le Pacte (seule la Grande-Bretagne est présente) l'ont signé seulement pour protéger leurs intérêts dans le pétrole au détriment des pays du Moyen-Orient dont elles n'améliorent pas le niveau de vie.

La « mineure », c'est que Jean-Marc Léger et René Lévesque « donnent l'impression » qu'ils sont de très bons amis. La conclusion c'est que René Lévesque suit lui aussi la ligne communiste.

On peut raisonnablement comprendre qu'avec de tels raisonnements, les censeurs n'ont pas voulu que les com-

mentaires subséquents de l'inspecteur «Clouzot» McLaren soient divulgués de crainte qu'ils risquent vraisemblablement de porter préjudice, même en 2007, aux affaires internationales, à la défense du Canada ou à la détection, à la prévention ou à la répression d'activités hostiles ou subversives! En effet, avec de tels fins limiers, l'image du Canada risque d'être irrémédiablement ternie.

Après un autre «trou noir» de neuf pages, le dossier contient un autre mémo, en partie censuré, de l'inspecteur «Clouzot» McLaren qui dit ceci :

4 [...] (censure) On the contrary, I would suggest that the persons involved are likely co-ordinated by a very loose arrangement controlled by sympathy for the communist cause. As circumstances permit, our investigation will be extended.

Copies to the O.C. «O» Division

(D.E. McLaren) Insp.

Officer i/c S.I.B.

Voilà. On décide d'étendre la surveillance de M. Lévesque parce qu'il fait partie d'un groupe de personnes, dont Jean-Marc Léger, «coordonnées» par une entente très souple («a very loose arrangement») suscitée par une sympathie pour la cause communiste. Très fort ce «Clouzot» McLaren, ce fin limier dont «la Force» ne saurait se passer!

Le 5 juin 1958, un autre inspecteur de la Division «C» du Québec, un certain H.J. Spanton envoie un mémo «urgent» au bureau du commissaire de la GRC à Ottawa. Dans ce mémo, encore là à moitié censuré, il souligne que René Lévesque donne l'impression, dans sa série télévisée, que le seul salut du «Canada français» repose sur l'appui du mouvement syndical parce que c'est la seule force capable de prévenir l'exploitation des «Canadiens français», tant sur le plan politique qu'économique.

L'inspecteur se sent l'obligation d'admettre toutefois qu'il y a toujours de la place pour des différences d'interprétation, mais ajoute qu'il a personnellement écouté une émission radiophonique à la station de radio CFCF, au cours de laquelle René Lévesque et d'autres personnes «jouaient» avec les questions et réponses d'une manière qui laisse suggérer qu'elles suivent la stratégie communiste habituelle.

Le dossier contient ensuite un document de quatre pages contenant une analyse d'un journaliste anglophone, Herbert Steinhouse, sur une série télévisée de deux épisodes d'une heure chacune portant sur les changements survenus au Canada français après la Deuxième Guerre mondiale à travers le personnage d'un certain Roger Latour, un ancien soldat devenu chômeur. René Lévesque est le coauteur de cette série, avec l'écrivain Réginald Boisvert et Florent Forget en assure la réalisation.

Ce document fait partie d'un rapport envoyé par le quartier général de la GRC à la Division «C» de Montréal contenant plusieurs pages et 44 paragraphes dont les 4/5 sont censurés.

On croit comprendre en lisant le rapport charcuté par la censure que le quartier général de la «Special Branch» de la GRC considérait la série télévisée comme étant de nature «communiste». À l'avant-dernier paragraphe, on souligne toutefois le fait que plusieurs politiciens, dont le ministre de la Justice lui-même, se posent de sérieuses questions sur l'application des mesures de sécurité à l'endroit des personnes travaillant dans le secteur des communications publiques canadiennes.

Cependant, le rédacteur anonyme du rapport ajoute ceci :

[...] If the present report serves no other purpose, it does establish beyond reasonable doubt the presence of Communists in the CBC and their active conspiracy to use its facilities for Communist purposes. It would, therefore, give some measure of reassurance to the Minister that there is at least a proven intended threat to security on the part of such persons as [censuré] and perhaps others as yet unknown to us. It is, therefore, recommended that a suitably revised version of this report be transmitted to the Minister.

Le dossier sur cette période se termine par quatorze autres pages censurées.

Conclusion

Que faut-il conclure de cette première partie ?

La première observation à faire est celle concernant la censure. On se demande en lisant les passages non censurés si la censure pratiquée en 2007-2008 par l'administration fédérale n'a pas pour but de camoufler la bêtise plutôt que de protéger les intérêts supérieurs de l'État canadien !

On se demande légitimement ensuite comment des faits survenus il y a plus de 50 ans risqueraient en 2007-2008 de porter préjudice aux affaires internationales, à la défense du Canada ou d'États alliés ou associés avec le Canada ou à la détection, à la prévention ou à la répression d'activités hostiles ou subversives.

On peut se demander également pourquoi on a insisté pour poursuivre la surveillance de René Lévesque alors que les premières enquêtes réalisées à Montréal et à Québec démontraient qu'il n'avait aucune tendance subversive.

La seule note discordante était une remarque d'un de ses supérieurs qui n'avait aucune preuve d'idées subversives,

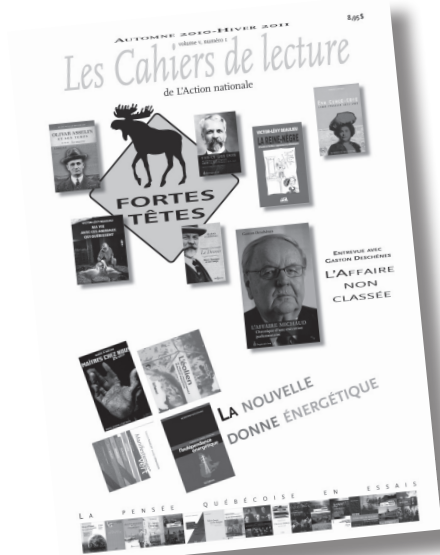
mais qu'il estimait qu'il n'était pas loyal! Pas loyal à qui? Au Canada? À Radio-Canada? À son supérieur?

René Lévesque était un journaliste. Il posait des questions. Il voulait informer les gens, comme c'était son métier de le faire. Ce premier chapitre relève de la pure hystérie. Il suffit de penser à tout l'argent du public gaspillé par un prétendu appareil de sécurité aussi ridicule que bête. □

Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale

Pour tout savoir sur les essais publiés au Québec



25 \$ par année

45 \$ pour deux ans
taxes et expédition comprises

Commande par la poste :
L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

À la boutique internet
www.action-nationale.qc.ca

36 pages couleurs
format tabloïd
3 numéros par année

POINTS DE VENTE

MONTREAL

Renaud-Bray St-Denis (Champigny) 4380, rue St-Denis

Renaud-Bray Du Parc, 5117, avenue du Parc

Renaud-Bray Fleury, 1691, rue Fleury Est

Renaud-Bray Côte-des-Neiges, 5252, chemin de la Côte-des-Neiges

Librairie de l'Université de Montréal, 3200, rue Jean-Brillant

QUÉBEC

Librairie Pantoute St-Roch, 286, rue Saint-Joseph Est

Zone Université Laval, 2305, rue de l'Université

Librairie Laliberté, 2360, chemin Sainte-Foy

SHERBROOKE

COOP Université de Sherbrooke, 2500, boul de l'Université

TROIS-RIVIÈRES

COOPSCO UQTR, 3351, boul des Forges

RIMOUSKI

Librairie L'Alphabet, 120, rue Saint-Germain Ouest

TERREBONNE

Librairie Lincourt, 191, rue Saint-André

LIRE

Lire

Note critique

- La tragédie du CHUM
L'impuissance d'une élite aliénée
-Robert Laplante 102

Lire les essais

- MICHÈLE TRIBALAT
Les yeux grands fermés.
L'immigration en France 113
- JEAN-FRANÇOIS SIMARD (DIR.)
L'œuvre de Camile Laurin. La politique
publique comme instrument de
l'innovation sociale 126

Livres reçus 134

Hommage

- Jean-Paul Fillion (1927-2010) 137

Robert Laplante

La tragédie du CHUM

**L'IMPUISSANCE D'UNE ÉLITE
ALIÉNÉE****ROBERT LACROIX, LOUIS MAHEU***Le CHUM. Une tragédie québécoise*, Montréal, Boréal, 2010, 309 pages

C'est un gâchis inqualifiable, plus personne n'en doute. Le site du 1000 Saint-Denis a toutes les allures d'un prix de consolation dont les coûts explosent et dont on ne sait plus quand il finira par prendre forme. L'affaire du Centre hospitalier de l'Université de Montréal est un désastre.

Robert Lacroix, qui a été recteur sur la montagne, et Louis Maheu, qui a représenté l'Université de Montréal aux diverses instances vouées à l'implantation du CHUM, reviennent sur les événements pour tenter de comprendre le parcours vers la catastrophe. Ils présentent ce cuisant échec comme une tragédie québécoise, manière pour eux de dire que c'est tout le Québec qui écope, certes, mais manière aussi d'en faire une partie prenante. Insistant pour rappeler qu'avant le CHUM quatre autres projets de centre hospitalier universitaire ont échoué, les auteurs n'annoncent pas seulement qu'ils vont tenter de reconstituer et comprendre la séquence des événements et le jeu des acteurs, ils placent leur entreprise sous un double questionnement.

Politique d'abord, qu'ils évoquent pour mieux l'évacuer : « Cela tient-il à la situation politique du Québec ou de Montréal ? Difficile de le croire, car le pendant anglophone du CHUM, le MUHC, a déjà discrètement mis en chantier son nouvel hôpital sur le site Glenn Yards. En outre, depuis 1920, McGill a son hôpital universitaire, le Royal Victoria ». On l'aura tout de suite compris, le dédoublement des filières universitaires et hospitalières va de soi. *A matter of fact!* Les auteurs vont donc composer avec ce qu'ils posent comme un fait d'évidence et, du coup, nous le verrons, passer à côté de l'essentiel.

Et comme cela arrive souvent quand on refuse de situer les choses dans leur champ de forces, les réflexes de minoritaires nous rattrapent et les voilà donc dans le questionnement culturel, au bord de l'introspection : « Est-ce une incapacité, chez les Québécois francophones, que de ne pouvoir se doter d'une institution aussi essentielle qu'un hôpital universitaire de première catégorie ? » (p. 11) Ce peuple serait-il donc incapable de se tenir à la hauteur de ce qu'attend de lui son élite ? Nos universitaires se gardent tout de même une petite gêne : « Nous refusons de voir là une forme de fatalité, mais force est de constater que c'est le prestige de Montréal comme grand centre de savoir francophone qui est menacé, donc le rayonnement du Québec lui-même sur le plan international » (p. 11). Le glissement est subtil : le savoir est francophone (!) et c'est d'abord de mal paraître que cela fait souffrir. De là à se mettre à la recherche des travers de notre mentalité... il n'y a pas loin pour croiser les ruines *cité-libristes* et les anxiétés de Lucien Bouchard.

Le désastre du CHUM aura donc été une occasion ratée pour l'Université de Montréal et ce qu'elle aurait pu faire pour pousser « Montréal à consolider sérieusement sa position de ville de savoir et men[er] le Québec à poursuivre sa

transformation économique dans l'économie du savoir». L'affirmation n'est pas dénuée de fondement, mais la lecture de l'ouvrage laissera plutôt perplexe à cet égard tant la dynamique nationale y est absente, noyée dans les mots fétiches et les lieux communs sur les défis du XXI^e siècle et les besoins de se doter d'une université de «classe mondiale», expression chérie des adeptes de la compétition mondialisée.

En réduisant sa perspective au seul jeu des acteurs, l'ouvrage reste anecdotique en dépit de sa prétention à nous présenter les choses dans le registre de la tragédie. Pour bien décoder le tragique, il faut savoir s'en référer au destin. Et en cette matière, le livre est bien loin du compte. Les auteurs filent la métaphore, tout au plus. Le récit est présenté en trois actes, mais aucun destin ne s'y joue. L'échec n'est qu'une occasion ratée, et sa chronique ne débouche que sur le ressentiment dépité parce que le politique y est de part en part réduit au politicien et que rien n'est dit sur l'inscription du CHUM et de sa dynamique institutionnelle dans les rapports du Québec avec la puissante nébuleuse du complexe universitaire anglophone. C'est un livre qui n'éclaire rien, sinon peut-être que les manœuvres auxquelles se sont livrés des factions d'une élite provinciale tout entière engluée dans ses microchicanes et ses jeux de coulisse pour dresser les clans les uns contre les autres autour des disputes d'intendance.

Trois actes donc : le premier, pour relater le passage d'un projet éclaté en trois sites (Notre-Dame, Saint-Luc et Hôtel-Dieu) à la proposition d'un seul CHU sur le site du 6000 Saint-Denis; le second tout entier défini par les manœuvres lancées à l'occasion de l'arrivée au pouvoir des libéraux pour recadrer le projet, effectuer un virage à 180 degrés et relancer le débat sur le site et le type de

construction; le troisième, enfin, où va se jouer le sort du site Outremont et du projet de technopole de la santé et du savoir. Le récit suit l'ordre chronologique.

D'un acte à l'autre, les auteurs reconstituent la séquence des événements et décortiquent les manœuvres qui ont enclenché une logique infernale conduisant au dénouement que l'on sait. Leur thèse: une lutte féroce conduite par les technocrates du ministère de la Santé qui font alliance avec Philippe Couillard pour s'assurer du contrôle absolu sur le projet, le façonner comme ils l'entendent en attisant les dissensions entre les divers groupes en présence, pour finalement mieux marginaliser et neutraliser l'Université de Montréal. Plaidoyer pro domo, en partie, sûrement, mais pas sans fondement. Le projet aurait dérivé d'autant plus allègrement que la technocratie aurait su jouer des faiblesses du politique et des tensions inhérentes au fonctionnement du pouvoir exécutif. Tensions sous les péquistes, empêtrés dans les choix budgétaires d'une province déstabilisée et incapables de se résoudre à passer aux actes; tensions sous les libéraux, partagés entre les batailles de prestige, l'affairisme puant et les luttes de clan.

L'ouvrage est consacré à la micro-analyse des choix tactiques et des conduites des acteurs. Il n'est pas inintéressant de voir démonter les positions hypocrites, de prendre connaissance du contenu des rapports de complaisance avec lesquels les Daniel Johnson et Brian Mulroney de ce monde ont fait dérailler le projet ou encore de voir comment la manipulation des règles peut transformer une commission parlementaire en arme de destruction. Du récit, il ressort évidemment que Philippe Couillard a été à la hauteur de la dignité avec laquelle il a mijoté sa sortie. La chronique est méticuleuse, elle se lit comme un rapport d'autopsie.

Il faut savoir gré aux auteurs de revenir sans complaisance sur leurs erreurs de parcours – et elles sont nombreuses. Ils posent un regard assez lucide sur l'échiquier et la façon dont ils reconstituent le mouvement des pions est instructive sur la portée et l'effet des logiques instrumentales entre les instances en cause. On leur passe néanmoins un peu moins bien leur candeur en ce qui concerne la compréhension de l'ensemble du contexte et le positionnement global du dossier du CHUM dans l'avenir national.

En effet, leur analyse reste prisonnière d'une logique provinciale aussi indigente qu'inadéquate. Jamais, ils ne remettent en cause le cadre même dans lequel le dossier des centres hospitaliers universitaires a été enfermé. Le partage à 50-50 de l'enveloppe budgétaire est une aberration qu'ils n'évoquent même pas. Ils ne consacrent aucun effort à situer le rôle et les fonctions que devraient remplir l'université et son centre hospitalier dans le système québécois de santé et de formation médicale. Alors que cette répartition budgétaire défie toute rationalité et la pénalise à tous égards, quels que soient les paramètres sur lesquels on la reporte, les auteurs ne relèvent rien de l'inégalité structurelle qu'elle consacre entre McGill et l'Université de Montréal. Jamais la discussion n'a lieu sur l'extrême étroitesse de la marge budgétaire que cela entraîne et sur les pressions que l'indigence induit dans le processus décisionnel et dans la dynamique des rapports entre les acteurs. Tout attardés à chercher les mécanismes qui ont sapé ou empêché la cohésion des divers groupes d'intérêt autour de la proposition du CHUM, les auteurs n'abordent qu'indirectement et par allusions furtives le partage du champ institutionnel entre les deux universités.

Ils font bien mention, par exemple, de la grogne qu'avait provoquée le choix d'un CHU en trois sites alors que McGill,

qui avait déjà son hôpital universitaire, se voyait octroyer un nouvel équipement tout neuf (p. 31). Mais c'est pour mieux minimiser la chose en la replaçant dans le seul registre du dépit à l'égard des acteurs qui ont mal joué les règles du jeu qu'ils acceptent sans se demander si elles ne les donnent pas pour perdants d'avance. Il arrive parfois qu'on évoque l'injustice en commentant l'évolution des coûts des multiples versions du CHUM qui rétrécit comme une peau de chagrin et qui doit subir des compressions qui n'affectent pas le projet de McGill (p. 79, p. 123), mais c'est dit sans être repris dans l'analyse. Question d'habitude, sans doute.

C'est une description affligeante qui se déroule au fil des pages, une description qui a tout pour donner le dégoût de la politique et engraisser le cynisme le plus enragé. On ferait un mauvais procès aux auteurs en les accusant de faire exprès. Mais force est de constater que c'est l'effet que produit leur propos. En situant leur analyse dans le seul cadre des interactions entre les groupes reliés au CHUM, oblitérant la question du partage inéquitable des ressources, en omettant de poser la question du financement et de l'organisation d'un double réseau et en évitant de prendre en compte les effets de ces choix sur l'univers de contrainte que cela a imposé au projet du CHUM, les auteurs acceptent un ordre des choses qui n'est rien moins qu'un consentement à la logique de minorisation dans laquelle s'est enfermée l'Université de Montréal. C'est dans l'analyse du sort qui a été fait au projet de technopole que cela transparait le plus clairement.

Ce projet, il apparaît au moment où il est désormais évident que l'appui de l'Université au projet du site du 6000 Saint-Denis ne servira plus à rien. Couillard, qui a bien manœuvré et réussi à se faire plusieurs alliés pour appuyer le choix du site de Saint-Luc, vogue vers une victoire. Un concours de

circonstances, nous dit le recteur Lacroix, va permettre de changer la donne. Le Canadien Pacifique serait prêt à vendre le site de la gare de triage d'Outremont. Paul Desmarais père aurait fait bénéficier l'Université de ses bons offices et tout à coup un autre projet devenait envisageable : celui de régler les problèmes de locaux du secteur des sciences de la santé, de fournir un nouveau site pour le CHUM et de le bonifier d'une possibilité d'expansion incomparable, facilitant d'autant les rapprochements entre les laboratoires et les divers satellites de valorisation de la recherche qui facilitent les transferts technologiques et la création d'entreprises.

Lacroix se lance à fond de train dans la préparation du projet. C'est une perspective enthousiasmante qui s'ouvre, voilà désormais que l'Université parle de « projet de société ». Aux dires du recteur, Jean Charest est ravi, « il s'agissait du plus beau projet qu'il avait reçu en plus de vingt ans de carrière politique » (p. 190), ce qui ne l'empêchera pas de s'écraser devant Couillard quelques mois plus tard. Un beau projet, certes, mais une affaire bien différente de celle du CHUM tel qu'il était engagé. C'était une entreprise qui devait mobiliser des ressources financières considérables et qui supposait une vision du développement qui n'avait de sens que dans une perspective nationale. Cela, l'Université ne l'a pas compris. Ou plutôt elle n'en a pas saisi les implications et les exigences. Nos auteurs non plus, même après le cuisant échec, même au terme de leur chronique explorée.

Parce qu'il faisait éclater le cadre financier et qu'il aurait dû forcer la réflexion sur la reconfiguration des institutions et le partage des responsabilités et du travail dans le système de santé et dans le monde médical, le projet d'Outremont ne pouvait devenir une proposition intéressante que dans le cadre d'une discussion large sur la mission nationale d'un tel équipement. Choisir Outremont cela aurait signifié doter

le Québec d'un navire amiral et consacrer la direction de l'Université de Montréal, lui conférer la place et le rôle de pierre angulaire dans le système de santé et dans le système universitaire. Cela aurait obligatoirement redéfini la place, les responsabilités et les ressources attribuées à l'Université McGill et remis en cause la pertinence du MHUC dans la forme où il avait été autorisé. La technopole ne pouvait avoir qu'une envergure et une responsabilité nationales.

Or, le dossier du CHUM restait enfermé dans la logique de la double filière clivée par la langue et organisée non pas en fonction de la majorité, mais bien sur l'égalité des institutions anglophones et francophones. C'est pour n'avoir pas compris cela que les auteurs sont restés médusés – en tant qu'acteurs à l'époque, et en tant que rédacteurs après coup – par l'accueil et les réactions suscitées par le projet.

Ils n'ont rien compris des réticences soulevées par les appuis du clan Desmarais. Leur registre d'interprétation reste ethnique :

Il [Paul Desmarais] jouait pour l'Université de Montréal un rôle nettement moindre que celui joué alors par l'ancien président-directeur général de l'Alcan, David Culver, et une brochette d'hommes d'affaires dans la conception, la promotion et la défense du projet de l'Université McGill dans la cour Glen. Dans ce cas, cependant, personne n'y avait jamais vu un puissant lobbying du principal et vice-chancelier de McGill. Ce que l'on voyait comme l'engagement normal de l'élite du milieu anglophone pour la défense des intérêts de son université devenait un méchant lobbying des puissants pour le projet de l'Université de Montréal (p. 201).

Ici, pas de logique nationale, pas de rapport de minorité à majorité, seulement la solidarité ethnique autour des institutions. Les Desmarais dont l'acharnement antinational n'est plus à démontrer sont vite devenus des alliés encombrants.

Par les soupçons que leur présence pouvait nourrir quant aux enjeux fonciers et financiers du projet. Par l'impossibilité que leur appui dressait de sortir du cadre minoritaire pour faire passer le débat dans le registre de l'organisation nationale du système et de l'intérêt supérieur du Québec.

Le récit des événements entourant la mise à mort du projet Outremont est sans doute le plus affligeant de tout le bouquin. Le ratatinement du projet CHUM, l'impossibilité de nommer les choses correctement, la censure sur la formulation de l'intérêt national, la résignation devant l'ordre des choses et la puissance hégémonique inquestionnée de McGill, tout y est.

Et comme il se doit, nous aurons même eu droit aux lamentations de Lucien Bouchard, que le dossier avait fait sortir de son nouveau plan de carrière :

Sommes-nous vraiment résignés à subir pendant des générations la comparaison d'un CHUM de compromis avec le complexe médical et hospitalier de McGill, déployé, lui, sur une superficie vaste et dégagée, totalement construit à neuf et agrémenté de verdure, conçu selon les normes les plus modernes et les plus exigeantes du continent ? Si oui, c'est un choix qu'on ne pourra reprocher qu'à nous-mêmes (p. 216).

Mais quel nous ? Celui d'Elvis Gratton ? On reconnaît bien là le politicien de Saint-Cœur-de-Marie, toujours prompt à nous tâter le « nous » de la réprimande, sans jamais même se demander si lui-même, alors qu'il en avait le pouvoir, n'aurait pas pu poser le dossier dans ses paramètres nationaux. L'esprit minoritaire dans toute sa prégnance.

Tout au long de ce troisième et dernier acte, les auteurs poussent à sa limite leur cadre d'analyse : ils insistent sur l'emprise des technocrates de Québec, sur la veulerie poli-

ticienne, sur l'impitoyable mécanique procédurière qui a fourni tous les trucs pour faire triompher les fausses perceptions et réduire à néant les considérations des experts. Tout cela pour mieux redire, au fond, que l'erreur de l'Université de Montréal aura été de trop faire confiance en l'expertise et aux exigences de la rationalité. Point de vue technocratique s'il en fut, il culminera dans les lamentations sur les lacunes des stratégies de communications que l'Université aurait déployées avec des moyens bien insuffisants. On comprend aussi, à demi-mot, que les choses auraient pu évoluer autrement si l'Université avait traité avec moins de condescendance certains de ses partenaires...

Ces admissions faites, les auteurs le reconnaissent eux-mêmes, « nous restons sur notre faim » (p. 301).

Nous avons découvert comment, de conflits en commissions, on en était arrivé à la décision de construire le CHUM au 1000 Saint-Denis. En ce qui a trait au pourquoi, nous pensons avoir identifié des facteurs qui nous semblent indubitables, comme la fragilité et le manque de rigueur de plusieurs analyses. D'autres facteurs ont peut-être marqué cette tragique odyssée et son malheureux point d'arrivée : nous laissons d'autres que nous les identifier (p. 301).

Étrange démission. Aveu d'impuissance ou refus de nommer l'éléphant qui pacage dans la cour Glenn ?

L'Université de Montréal a perdu. Le Québec a perdu. Mais les auteurs ne parviennent pas à clairement identifier ce qui s'est perdu réellement. Une occasion exceptionnelle pour laquelle « tous les ingrédients étaient là pour en faire un succès » (p. 294). On veut bien le croire, mais il en manquait un et il est essentiel : la mobilisation nationale. Or celle-ci n'était possible qu'à la condition de situer le projet de technopole de la santé et du savoir dans son cadre national, un cadre qui exige la reconfiguration des institutions et des

rapports avec la minorité anglophone. Les ressources financières sont limitées et les règles de leur partage ne peuvent souffrir de traiter sur un même pied d'égalité des réseaux institutionnels qui fonctionnent comme si deux majorités se partageaient le Québec.

Ce qui s'est joué là, c'est la marginalisation de la médecine en français et de la faculté de médecine de l'Université de Montréal. Ce qui s'est joué là, c'est une formation à deux vitesses financée par les fonds publics au détriment des étudiants de la majorité. Ce qui s'est perdu là, c'est la capacité de faire du CHUM le centre de gravité du système de santé québécois. La résignation des auteurs qui se défilent devant les raisons de ce dérapage n'a d'égale que celle d'une certaine élite qui s'accommode trop bien de la marginalisation des institutions qui leur donnent, encore pour un temps, l'occasion de faire carrière à rationaliser l'indigence et à s'imaginer dans le coup en faisant des discours enflammés sur les projets de «classe mondiale». Ils ne le savent peut-être pas encore, mais c'est là le signe le plus sûr de leur enfermement dans la bourgade. □

MICHÈLE TRIBALAT

Les yeux grands fermés. L'immigration en France, Éditions Denoël, 222 pages

La démographe française Michèle Tribalat flirte bien malgré elle avec la controverse. Son attitude critique envers l'immigration en France a fait d'elle la bête noire des chantres de l'immigration tous azimuts. Bien qu'elle soit directrice de recherche à l'Institut national d'études démographiques (INED), Tribalat travaille chez elle, hors unité et sans budget: «mes articles ne sont même pas cités dans les publications de la maison» se désole-t-elle. Certains de ses livres sur l'immigration, tels *Faire France* et *De l'immigration à l'assimilation*, ont soulevé les passions et c'est dans cette lignée que s'inscrit son plus récent ouvrage *Les yeux grands fermés*, publié en France aux éditions Denoël au printemps 2010. L'ouvrage reçut un accueil mitigé, situé quelque part entre l'enthousiasme retenu des uns qui, comme Tribalat, dédaignent l'obscurantisme ambiant et les hauts cris outrés des autres qui regimbent dès lors que l'on met de côté la langue de bois. En France comme ici, la question de l'immigration est explosive.

Les yeux grands fermés s'articule autour d'une grande thèse: l'immigration en France, désormais sacralisée, doit être positivée en tout lieu et en toute occasion par les élites

médiatiques et politiques, quitte à saboter les collectes de données et les analyses, ou bien à rendre impossible l'accès au contenu des variables à caractère « ethnique », dites sensibles. L'objectif avoué est d'éviter à tout prix que les données servent de carburant dans la machine de rhétorique raciste et xénophobe des élites populistes. Cet état d'esprit véhiculé en haut lieu a inévitablement fini par torpiller les organismes responsables de la statistique officielle, organismes dont le manque de rigueur dans la documentation et l'analyse du phénomène de l'immigration est devenu patent : absence de données longitudinales, questions d'enquête manquantes ou ambiguës, indicateurs douteux ou erreurs d'analyse suspectes. En conséquence, le discours sur l'immigration en France est devenu vaporeux, éthéré, et flotte dans l'atmosphère étouffante des bons sentiments et de la rectitude politique, faute de données fiables sur lesquelles prendre appui. Tribalat ajoute même : « Ce livre met en évidence une certaine préférence pour l'ignorance. » C'est tout dire.

D'entrée de jeu, Tribalat expose la déficience des outils statistiques pour évaluer l'ampleur de l'immigration sur le territoire français. On ne connaît même pas l'importance des flux migratoires en France ! Les ministères et organismes gouvernementaux naviguent à vue, la plupart ayant refusé d'aligner leur définition de l'immigration sur celle de l'ONU. Chacun y va de ses propres hypothèses et de sa propre méthode de calcul. Les estimations varient ainsi du simple au double, selon le ministère ou l'organisme de référence. L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a quant à elle choisi d'avoir recours au solde migratoire net qui correspond à la somme des entrées des immigrants moins la somme des sorties des émigrants. Pour calculer ce solde migratoire, on doit donc être en mesure de dénombrer à la fois ceux qui entrent au pays et ceux qui en sortent. Or, l'INSEE ne possède pas de données fiables sur les sorties

des individus hors du territoire français. Le solde migratoire est donc condamné d'avance à être un indicateur bancal, une donnée essentielle, soit le flux d'émigration, demeurant incertaine, voire inconnue. Pourquoi l'INSEE n'a-t-il pas rapporté les seules données fiables à sa disposition, soit les flux d'entrées des immigrants au pays ? Cherche-t-on à masquer cette donnée en la dissimulant dans un indicateur composite ? Le solde migratoire net, en plus d'être hautement approximatif, occulte une autre réalité : ceux qui sortent du pays ne détiennent pas forcément les mêmes caractéristiques que ceux qui y entrent. On soustrait des Français « de souche », proportionnellement plus nombreux à quitter la France qu'à y entrer, à des immigrants fraîchement arrivés. On annule « statistiquement » l'arrivée d'un immigrant par le départ d'un Français. Comment s'y retrouver dans une telle confusion des genres ?

Ainsi, selon toute vraisemblance, les flux d'immigration en France sont sous-estimés. La démographe met toutefois le lecteur en garde : même révisés à la hausse, les flux d'immigration ne seraient pas nécessairement plus élevés que ceux qu'a connus la France au cours du XX^e siècle. Ce qui a drastiquement changé, en revanche, ce sont les motifs sous-jacents à l'immigration. Beaucoup moins d'immigrants qu'auparavant entrent en France spécifiquement pour trouver du travail. En 1970, pour chaque immigrant qui entrait pour motif familial, près de deux immigrants entraient pour motif de travail. En 2007, la situation était complètement renversée : pour chaque immigrant qui entrait pour motif de travail, 11 entraient pour motif de réunification familiale.

Tribalat poursuit au chapitre suivant en expliquant pourquoi la politique migratoire française échappe au débat démocratique et en montrant comment certains changements légaux ont contribué au passage d'une immigration économique à

une immigration de regroupement familial. Elle dénonce le glissement de la politique migratoire hors de la sphère politique vers la sphère juridique via la Cour européenne de justice ou la Cour européenne des droits de l'Homme. La scientifique déplore le manque de rigueur dont fait preuve la France en matière d'immigration, manque de rigueur ne provenant pas à coup sûr des contraintes imposées par les règles de l'Union européenne. En l'occurrence, certains pays sont plus rigoureux dans leur politique migratoire, en dépit de leur appartenance à l'UE. Aux Pays-Bas, par exemple, les enfants d'immigrants qui souhaitent rapatrier un époux d'origine étrangère doivent, entre autres, assumer eux-mêmes les coûts liés à l'apprentissage du néerlandais. Pour la France, les immigrants doivent plutôt faire un test linguistique à l'étranger. Le demandeur qui échoue au test voit l'État français lui payer un cours de langue et de citoyenneté. Personne n'est refusé : l'important, c'est de participer. En somme, Tribalat déplore que l'élite politique adhère aveuglément à une idéologie progressiste transnationale où l'immigration est systématiquement présentée comme un phénomène gagnant-gagnant. Les États deviennent impuissants : ils s'ajustent à l'univers globalisé du migrant au lieu de le contraindre ou le réglementer.

L'auteure délaisse les lacunes de l'appareil statistique et politique français pour s'attaquer le temps de deux chapitres à ce qui apparaît comme deux des plus grands mythes liés à l'immigration. Elle déboulonne d'abord un premier mythe, de nature démographique, selon lequel l'immigration contribuerait à maintenir sur le marché du travail une proportion suffisante de citoyens pour payer les retraites et les programmes sociaux d'une population vieillissante. Cette croyance est fausse, dit la démographe. D'abord, l'immigration est incapable de stabiliser le rapport de dépendance, indicateur qui mesure le nombre de citoyens

inactifs, supposés bénéficiaires des programmes sociaux, relativement au nombre de citoyens actifs qui paient des impôts. Le maintien du rapport de dépendance à un niveau constant requerrait l'apport annuel de plusieurs millions d'immigrants, ce qui représente une charge insoutenable pour une société d'accueil comme la France.

En outre, les volumes d'immigration ne racontent pas toute l'histoire. L'efficacité économique des flux migratoires est assurée par les taux d'emplois des immigrants et non par leur nombre. Pour payer des impôts, un individu doit d'abord travailler. Dans un système social-démocrate de redistribution de la richesse, les moins nantis bénéficient des programmes sociaux, alors que les travailleurs les plus qualifiés y contribuent. Or les taux d'emploi des immigrants sont beaucoup plus faibles que ceux des natifs. Privilégier uniquement une immigration hautement qualifiée serait une solution intéressante, mais difficilement applicable dans le contexte français. En fait, selon Tribalat, il serait peut-être plus efficace d'instaurer des programmes de réinsertion des natifs non actifs plutôt que de compter sur une main-d'œuvre immigrante mal adaptée.

Au final, selon tous les scénarios et les hypothèses envisagés, l'impact fiscal, ou la contribution nette des immigrants aux programmes sociaux, est probablement faible, voire nul. Ce qui fait dire à Lee et Miller, chercheurs américains cités dans l'ouvrage : « La conclusion peut-être la plus importante et sur laquelle la plupart des analystes sont d'accord est que l'effet global d'un changement de volume de l'immigration sur les finances publiques ne devrait pas être un enjeu politique majeur ».

Le second mythe mis à mal par la démographe stipule qu'un apport de l'immigration à la force de travail est indis-

pensable aux économies des pays aux prises avec une forte dénatalité. Ce deuxième mythe s'avère plus complexe à démontrer. D'abord, les théories économiques sur la question manquent encore de cohérence. Ensuite, les vérifications empiriques des modèles économiques sont difficiles à effectuer. En France, les études empiriques sur le sujet sont rarissimes, puisqu'aux défis techniques s'ajoute le tabou entourant l'immigration. Faute de données et d'études pour la France, Tribalat doit donc se rabattre sur une revue de la littérature internationale sur l'apport des immigrants à la prospérité économique, littérature particulièrement abondante pour les États-Unis et certains pays d'Europe.

Tribalat se penche d'abord sur l'effet de l'immigration sur le produit intérieur brut (PIB), indicateur représentant la richesse créée par un pays durant une année. La doxa «immigrationniste» affirme que l'on doit recourir à une main-d'œuvre immigrante pour assurer la croissance du PIB des pays aux prises avec une forte dénatalité. Le raisonnement est simple : moins d'enfants, moins de travailleurs, moins de richesse. L'injection d'une main-d'œuvre immigrante abondante augmente la population, stimule la création de richesse et tire à la hausse le PIB. Toutefois, même si la logique interne de ce raisonnement est indéniable, celui-ci rate carrément la cible. L'augmentation du PIB total n'est pas ce qui détermine la véritable richesse des individus. Pour ce faire, il faut plutôt se tourner vers l'augmentation du PIB par habitant. Ce n'est pas la grosseur de la tarte qui compte, mais bien la grosseur de la part à laquelle chacun aura droit. Or, lorsque l'on se penche sur l'impact de l'immigration sur le PIB par habitant, la plupart des études ne sont pas concluantes. Dans un important rapport sur l'impact de l'immigration en Grande-Bretagne, la Chambre des Lords concluait en 2008 qu'à l'instar de l'impact de l'immigration sur la fiscalité, l'impact de l'immigration sur le PIB par habi-

tant était faible ou nul. Selon de grossières estimations, en bout de compte, l'immigration n'apporterait que quelques pence par semaine aux citoyens britanniques.

Qu'en est-il de l'effet de l'immigration sur les salaires et l'emploi ? Selon Borjas, expert incontournable de l'économie de l'immigration dont les travaux sont cités abondamment par Tribalat, « la théorie économique prédit, sans ambiguïté, que l'effet à court terme de l'immigration sur les salaires sera négatif et numériquement important ». Les immigrants augmentent l'offre de main d'œuvre et la compétition entre les travailleurs, tirant ainsi les salaires à la baisse. Lorsque l'immigration est peu qualifiée, ce sont les travailleurs les moins nantis qui souffrent de la compétition sur le marché du travail, alors que les plus qualifiés bénéficient de la baisse des salaires par une augmentation de la marge de profit. Borjas souligne qu'un travailleur américain ayant gagné 25 000 \$ au début de l'an 2000 avait vu son salaire réduit d'approximativement 1800 \$ en raison de la compétition provenant des travailleurs immigrants. En contrepartie, des travailleurs immigrants plus qualifiés abaisseraient le salaire des plus riches, réduiraient les inégalités et contribueraient aux finances publiques, retombées que plusieurs pourraient considérer comme souhaitables. Mais encore faudrait-il que les immigrants qualifiés trouvent un emploi à la hauteur de leurs compétences. La déqualification est malheureusement un phénomène courant chez les travailleurs immigrants.

Par ailleurs, l'immigration s'avère impuissante à enrayer les pénuries de main-d'œuvre. Selon Borjas, l'idée que la main-d'œuvre immigrante occupe les emplois dont les natifs ne veulent pas est un mythe qui a la couenne dure. Croire cela, c'est ignorer les règles de base d'une économie de marché. Que les natifs ne veulent pas d'un emploi signifie simplement que les salaires offerts sont trop bas. Dans une écono-

mie de marché, les pénuries de main-d'œuvre constituent un phénomène normal et contribuent au mécanisme de hausse naturelle des salaires, d'innovation et d'incitation à la formation de haut niveau. En ayant recours à l'immigration pour combler des pénuries conjoncturelles, les gouvernements, de mèche avec les employeurs, empêchent l'ajustement des marchés et la hausse des salaires. À ce sujet, il est ironique que les milieux d'affaires, généralement plus libéraux, réclament avec insistance l'intervention du gouvernement pour augmenter les flux d'immigration.

Bon pour l'économie, l'immigration ? On ne sait pas vraiment. Tout dépend des caractéristiques des immigrants et de l'économie dans laquelle ils s'insèrent. À ce propos, Tribalat rappelle qu'il ne faut pas confondre l'immigration d'aujourd'hui avec les grandes vagues d'immigration du début du XX^e siècle : le marché d'aujourd'hui n'est pas le même, les besoins en main-d'œuvre peu qualifiée sont moins importants et les programmes sociaux sont plus développés. Le contexte actuel augmente grandement la charge fiscale des immigrants mal intégrés économiquement.

Tribalat réserve tout un chapitre au très important thème de la concentration spatiale des immigrants et du peuplement des territoires. Encore une fois, elle s'insurge au passage contre le manque de données ethnoculturelles en France comparativement aux pays scandinaves ou aux Pays-Bas. En France, même quand les données sont disponibles, leur signification est ambiguë ou imprécise. Dans certaines bases de données, par exemple, on enregistre le pays de naissance, mais pas la nationalité : il est donc impossible de distinguer les rapatriés des véritables immigrants. Certaines autres contiennent la nationalité de naissance, mais pas l'origine des parents : on peine donc à identifier les enfants d'immigrants. Officiellement, pour les autorités, les données sur l'origine

ethnique et la nationalité ne doivent servir qu'une seule fin : la lutte à la discrimination. Utiliser des données ethnoculturelles pour étudier la ségrégation spatiale et les enclaves ethniques, comme le souhaite Tribalat, apparaît donc inacceptable pour plusieurs organismes, dont la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le simple fait de dénombrer est jugé d'emblée comme préjudiciable.

Malgré ces obstacles, la démographe réussit à dresser un portrait de la répartition spatiale des jeunes âgés de zéro et 17 ans avec antécédents migratoires à l'aide du fichier SAPHIR, une base de données remplie d'informations, mais peu valorisée par l'INSEE et amputée de nombreuses variables pertinentes dans sa version publique. Tribalat étudie entre autres la répartition de la population d'origine étrangère en Île-de-France. Au premier chef, elle constate que la composition ethnique a beaucoup changé de 1968 à 2005 : la proportion d'immigrants en provenance d'Afrique et de Turquie a sensiblement augmenté. Ensuite, la concentration des immigrants est en croissance : pour l'Île-de-France, la proportion d'immigrants est passée de 16 à 37 % de la population en 37 ans. Localement, la concentration peut atteindre des proportions encore plus élevées, allant jusqu'à 57 % dans le département de Seine-Saint-Denis. Ces données nous rappellent une réalité importante : l'évolution modérée de l'immigration au niveau national occulte des évolutions territoriales importantes. Les immigrants sont concentrés localement, l'assimilation spatiale est inopérante.

La concentration des personnes d'origine étrangère dans les grands centres urbains ne serait-elle pas due à la fuite xénophobe des natifs hors de la ville, fuite analogue au «white flight» qui fut observé aux États-Unis il y a quelques décennies ? Il semblerait que non. Les natifs n'ont pas une propension plus élevée à quitter les grands centres

urbains lorsque la concentration des immigrés augmente. Par contre, ils ont moins tendance à revenir s'y installer. La concentration ethnique résulte non pas d'une fuite, mais d'un phénomène d'évitement. Les gens aiment vivre avec leurs semblables, qu'ils soient immigrants ou natifs. Selon Tribalat, il serait naïf de croire que l'élimination totale de la discrimination enrayera par magie la ségrégation spatiale. Par ailleurs, la ségrégation spatiale peut émerger de choix rationnels exempts de discrimination raciale ou de pensées xénophobes. La démographe fournit à titre d'exemple le choix d'une école par les parents. Il a été amplement démontré que la réussite scolaire des jeunes dépend aussi des capacités des autres étudiants qui les entourent. Il apparaît donc «rationnel» que les parents soucieux du succès scolaire de leurs enfants cherchent à les inscrire dans les meilleures écoles. Or, ces institutions sont souvent difficiles d'accès pour les clientèles immigrantes en difficulté. La ségrégation peut ainsi résulter de simples calculs individuels rationnels, cela dit sans nier l'apport de la discrimination et de la xénophobie. Plusieurs forces sont à l'œuvre et la réalité ne se résume pas simplement à un vice moral atavique de la population native. Alors, quelle solution apporter à la ségrégation spatiale? La conclusion de Tribalat est claire: il faut limiter les flux des immigrants familiaux dont l'intégration économique et spatiale est particulièrement difficile. Comme dans les cas de l'économie et de la fiscalité, une main-d'œuvre qualifiée doit être privilégiée.

Au chapitre final, Tribalat mène une charge à fond de train contre les sondages annuels sur le racisme de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme (CNCDH). Selon la démographe, ces sondages au contenu non scientifique n'ont d'autres objectifs que de débusquer les racistes réels ou présumés et d'améliorer l'image de l'immigration en édifant des stéréotypes positifs. «La dénoncia-

tion des stéréotypes dépréciatifs peut conduire, en l'absence de connaissances précises, à recourir à des stéréotypes motivés par une bonne intention visant à positiver l'image des victimes de stéréotypes négatifs.» Or, un stéréotype, même positif, demeure une idée toute faite. Le sondage du CNCDH, fondé sur les bons sentiments plutôt que sur des comportements réels, comporte mille et une lacunes qui le rendent pratiquement inutilisable à des fins scientifiques. Même le sous-comité Sondage du CNCDH avait recommandé la suspension de cette enquête sur le racisme. Sa recommandation fut rejetée par le conseil d'administration.

Les tares de l'enquête sont nombreuses. La définition du racisme est floue. Certaines questions sont fortement orientées, comme celle qui sonde le répondant sur son appréciation du nombre d'immigrants: y en a-t-il «pas assez», «juste comme il faut» ou «trop»? Que veut dire «trop» ou «juste comme il faut»? Comment comparer la réponse d'un individu qui vit à Seine-Saint-Denis entouré d'une importante proportion d'immigrants à celle d'un autre qui vit dans un endroit où la concentration est moins forte? Autre exemple: les questions du sondage sont les mêmes pour tous, immigrants ou natifs. On demandera donc à tous les répondants, chrétiens ou musulmans, leurs opinions par rapport aux pratiques religieuses des musulmans. Quelles informations nous apporte l'opinion d'un musulman sur ses propres pratiques religieuses et sur sa propre culture? Il est pourtant possible de faire mieux. Aux Pays-Bas, un sondage semblable, mais mieux ficelé fait varier les questions en fonction des caractéristiques du répondant (musulman ou natif). En procédant ainsi, les sondeurs ont pu montrer qu'une majorité de natifs n'aiment pas la manière dont sont traités les enfants et les femmes dans la culture musulmane, mais que la réciproque est également vraie. Les préjugés ne sont pas l'apanage des populations d'accueil.

En guise de conclusion, Tribalat rappelle une réalité trop souvent oubliée: l'immigration est un enjeu de société dont il est impératif de débattre ouvertement et démocratiquement. Elle doit cesser d'être un objet sacralisé et intouchable. L'immigration avec un grand «I», présentée comme un tout indifférencié bon-en-soi, est une illusion, un mirage. Il est crucial de pouvoir discuter la tête froide des bons et des mauvais côtés de l'immigration sans craindre l'opprobre du racisme.

Ce livre de Tribalat est fort intéressant, quoique aride par moment. On reprochera à Tribalat d'avoir parfois manqué d'esprit de synthèse. L'auteure se lance à quelques reprises dans de fastidieuses énumérations de statistiques (comme dans le chapitre sur la ségrégation résidentielle) ou de résultats d'analyses récoltés dans la littérature scientifique (comme dans le chapitre sur l'économie) sans qu'il s'en dégage une structure claire. Autant de chiffres ne sont pas faits pour être insérés dans le corps même d'un texte. Pourquoi ne pas les avoir organisés en tableaux synthèses ?

Tout au long du livre, l'enchevêtrement de deux propos nuit parfois à la bonne compréhension des idées. D'un côté, Tribalat dénonce l'absence ou la mauvaise qualité des études et des données françaises sur l'immigration. De l'autre, elle critique les mythes liés à l'immigration à l'aide d'études parfois étrangères, parfois fondées sur des données françaises partielles ou difficilement accessibles. On finit par s'embrouiller. Quelles sont les données manquantes ? Quelles sont celles qui sont inaccessibles ? Pour quelles périodes ? Il aurait été préférable que Tribalat sépare clairement sa critique de l'appareil statistique français de sa critique de la politique d'immigration comme telle.

Malgré ces quelques défauts de forme mineurs, *Les yeux grands fermés* constitue une véritable manifestation de

courage et de persévérance dans l'adversité. En dépit des accusations de racisme, de xénophobie et de « Front nationalisme », Tribalat persiste et signe, au nom de la science. Pour mieux comprendre le sort qui lui est parfois réservé, il faut avoir vu le débat surréaliste entourant son livre à l'émission *L'objet du scandale* sur France 2. Alors que la démographe, placide, tentait d'expliquer l'importance de disposer de variables claires afin d'étudier l'intégration des enfants d'immigrants à la société française, Gérard Miller s'offusquait que lui, enfant d'immigrants polonais parfaitement intégré, ne soit pas considéré comme un pur Français. « Combien de temps me rappellera-t-on que je suis un enfant d'immigrant ? », disait-il, le ton pleurnichard. Tribalat avait beau expliquer que le fait d'être un enfant d'immigrant dans les statistiques ne l'empêchait nullement d'être un « vrai Français », rien n'y faisait. Le « débat » atteignit le paroxysme du délire quand, devant une Tribalat visiblement excédée, Gérard Miller déclara que la véritable donnée manquante, c'était le nombre d'étrangers morts pour la France lors de la Deuxième Guerre mondiale ! Voilà donc le grand mérite de Michèle Tribalat : avoir su durant toutes ces années garder le cap de la raison dans les eaux troubles de la rectitude politique française.

Au Canada, pays où l'identité nationale s'articule fondamentalement autour du multiculturalisme et de la Charte des droits et libertés, l'immigration est sacralisée au même titre qu'en France. Néanmoins, les situations des deux pays diffèrent sur un point crucial : contrairement à la France, le tabou qui sévit dans le débat public au Canada n'a pas empêché la statistique officielle de faire son travail. Beaucoup de données pertinentes sont disponibles dans le recensement et dans les différentes enquêtes de Statistique Canada. Plusieurs études de bonne qualité ont été réalisées. Il est vrai qu'en général les médias laissent surtout filtrer les résultats

positifs sur l'immigration ou ceux mettant en évidence les comportements discriminatoires des natifs. Néanmoins, des voix critiques s'élèvent lentement et remettent en question les objectifs d'immigration annuels (quelque 250 000 par année au Canada) ainsi que la politique de sélection des immigrants. En 2008, un ouvrage collectif de l'Institut Fraser (*The Effects of Mass Immigration on Canadian Living Standards and Society*) a eu le mérite d'aborder de front la question de l'immigration au Canada, mais souffrait à plusieurs égards d'un déficit de qualité et de crédibilité. Quant au Québec, aucun ouvrage majeur n'a remis en question les politiques d'immigrations. Il y a ici de la place pour un sérieux débat. *Les yeux grands fermés* version Québec reste encore à écrire: espérons qu'il ne tardera pas.

Patrick Sabourin

Candidat au doctorat, Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de la recherche scientifique.

JEAN-FRANÇOIS SIMARD (DIR.)

L'œuvre de Camille Laurin. La politique publique comme instrument de l'innovation sociale, Presses de l'Université Laval, 2010, 240 pages

À l'heure de l'adoption de la loi 115 sous le bâillon et des manifestations qui en découlent, le collectif *L'œuvre de Camille Laurin. La politique publique comme instrument de l'innovation sociale* tombe à point. Il nous permet de constater l'ampleur du fossé entre le courage politique du psychiatre et la naïveté coupable du gouvernement actuel en matière linguistique.

Sous la direction de Jean-François Simard, ex-ministre péquiste et professeur à l'Université du Québec en Outaouais,

le livre reprend principalement les actes d'un colloque qui s'était tenu au printemps 2009 dans la foulée des activités soulignant le dixième anniversaire de la mort de Camille Laurin. Les auteurs sont pour la plupart d'ex-collaborateurs du père de la Charte de la langue française.

Disons-le d'emblée: il s'agit là d'une œuvre de qualité. Ne s'agissant pas d'une biographie de l'homme, nous n'en voyons pas moins, au fil de la lecture, se dessiner un portrait de l'homme politique complémentaire à la magistrale biographie de Camille Laurin par Jean-Claude Picard (*L'homme debout*, Boréal, 2003) et de l'intéressant portrait de Robert Fillion (*Une saison chez Camille Laurin*, Isabelle Quentin, 2005).

Le pari était en cela audacieux, le livre tente de jouer sur trois fronts: faire comprendre la logique de Laurin en tant qu'individu, faire saisir l'ampleur et la pérennité des transformations profondes dont il fut le père, et mener à une réflexion plus large sur le rôle du ministre dans la mise en place des politiques publiques et leur acceptation au caucus, dans l'opinion publique, etc.

Nous sentons également que les concepteurs du collectif semblent s'être imposé le défi de nous faire connaître d'autres dimensions du bilan politique de Laurin que la simple Charte de la langue française.

L'ouvrage est divisé en huit chapitres: une introduction explicative, une description de la logique psychanalytique du Dr Laurin, quatre chapitres décrivant les principales politiques mises en place par Laurin (ainsi que leur genèse) et deux témoignages personnels. Pour terminer, nous avons droit à une bibliographie détaillée des écrits de Laurin, pour ceux qui souhaiteraient approfondir leur connaissance du personnage.

Le chapitre d'introduction, signé par Jean-François Simard, nous expose sa théorie de l'administration publique québécoise faisant de l'acteur politique le personnage central dans la conception des différentes mesures gouvernementales. Partant de cette logique, l'idéologie personnelle et les caractéristiques individuelles du ministre sont logiquement des facteurs clés dans l'élaboration et la planification stratégique d'une politique. C'est pourquoi Simard survole ensuite l'itinéraire intellectuel de Camille Laurin, lequel fit déboucher le docteur sur une pensée intégrant des éléments provenant à la fois du nationalisme groulxien et de l'anticolonialisme. Ainsi, la double influence de Lionel Groulx et d'Albert Memmi fut des plus importantes, à l'instar de la formation médicale et psychiatrique de Laurin. Par ses études et sa pratique, il en vint en analyser la société québécoise à travers une logique psychanalytique offrant à l'anticolonialisme une caution intellectuelle solide et au nationalisme une certaine dose de modernisme. Le nationalisme de Laurin en est un d'affirmation : reprenant la thèse de Groulx selon laquelle la Conquête est le point de rupture fondamental de l'histoire du Québec, il estime que le Québécois a par la suite intériorisé les complexes du dominé et du vaincu. Pour le libérer de lui-même, une thérapie de choc provenant de l'État est vitale. Cependant, contrairement à d'autres illustres anticolonialistes, cette libération ne doit pas se traduire par la négation de la culture historique du peuple colonisé, mais au contraire par son affirmation (ou sa libération).

Simard conclut son chapitre par un survol des grandes politiques réalisées sous la gouverne de Laurin.

Relevons cependant un procédé malhonnête, utilisé dans le but de justifier la thèse la moins convaincante du chapitre, voulant que le nationalisme *civique* de Laurin diffère du nationalisme *ethnique* de Groulx. Simard utilise une citation affir-

mant que la langue «est l'âme d'une nation» et «est la capitalisation du travail symbolique d'une nation». Tout d'abord, non seulement cette citation ne peut tout simplement pas renvoyer à une différenciation fondamentale entre la pensée nationale du chanoine et celle du psychiatre, mais ce passage «qu'aurait facilement pu signé [sic] Camille Laurin» (p. 36) n'est pas de ce dernier, mais de l'abbé Wilfrid Morin.

Ce détail mérite d'être relevé, car il vient entacher l'ensemble du procédé scientifique de l'auteur. Il aurait été beaucoup plus judicieux de s'intéresser à l'évolution du nationalisme groulxien, passant de canadien-français à québécois, et d'éviter les étiquettes caricaturales d'*ethnique* et de *civique*. Le nationalisme de Laurin ne serait-il pas l'adaptation du nationalisme groulxien à travers les paramètres du Québec moderne post-Révolution tranquille? Voilà une question qui mériterait d'être analysée en long et en large et qui pourrait être l'objet de futures études qui seraient des plus intéressantes.

Le chapitre suivant est signé du célèbre sociologue Guy Rocher, qui, avec son étudiant Fernand Dumont, a travaillé de près avec Camille Laurin dans la conception de ce qui deviendrait par la suite la loi 101. Contrairement à ce qu'on aurait pu être porté à croire, Rocher ne traite pas de la genèse de la politique linguistique du gouvernement péquiste, lui qui en fut un témoin privilégié, mais bien de la pensée de Laurin et de la logique derrière elle. Si Simard nous l'expliquait brièvement dans son introduction, Rocher pousse la réflexion beaucoup plus loin, se basant principalement sur les écrits de Laurin. Pour ce dernier, il n'y avait pas de barrières entre les domaines socio-économique et identitaire, pas plus qu'il n'y en avait entre langue et culture. Pour Laurin, la langue était l'expression de la culture, elle-même héritée du passé; une approche similaire à celle qui traversa l'œuvre de Fernand Dumont.

Or, le peuple canadien-français était, comme nous l'avons dit, victime à la fois d'une situation sociale et économique et des réflexes psychologiques auto-imposés qui en découlent. Permettre l'affirmation de la culture française consisterait à libérer les individus qui y adhèrent, enclenchant ainsi la réduction constante des inégalités socioéconomiques qui prévalent entre francophones et anglophones. C'est pourquoi l'épanouissement culturel est derrière l'ensemble des mesures mises en place par Laurin tout au long de sa carrière ministérielle, comme nous l'explique Guy Rocher.

Les quatre chapitres suivants traitent des quatre grandes politiques dont Laurin fut le maître d'œuvre. Tous se livrent à une fine analyse de l'élaboration de la politique constituant le sujet du chapitre. Dans l'ensemble de ceux-ci, nous voyons Laurin comme un ministre méthodique et rigoureux, s'entourant de gens qualifiés, compétents et brillants pour enquêter tout d'abord sur la situation, puis pour concevoir la politique salvatrice.

C'est Jean-Claude Corbeil qui est en charge du chapitre sur l'illustre Charte de la langue française. Le texte est certes intéressant, nous livrant la conception qu'avait le docteur Laurin de la Charte (qui la voyait comme une thérapie de choc), nous décrivant la démarche et le rôle personnel que le ministre joua dans son élaboration (dirigeant activement les travaux des Rocher et Dumont) et se terminant par un bilan de la loi 101 après 30 ans de transformations imposées par la Cour suprême du Canada. Cependant, aucune mention n'est faite de l'opposition initiale de René Lévesque. Il aurait été intéressant, surtout pour un ouvrage qui aspire à nous mener à une réflexion plus large sur les politiques publiques, de pouvoir analyser cette situation, mettant en scène un ministre qui réussit à obtenir gain de cause (avec quelques

compromis) malgré le refus de son chef. Le chapitre est également relativement court comparativement aux autres.

En dépit de la volonté ressentie de nous faire découvrir d'autres aspects de la carrière politique de Laurin que la simple loi 101, cette dernière n'est pas étudiée à sa juste valeur. Nous aurions pu nous attendre à un chapitre plus détaillé sur la question. C'est là une autre déception de l'ouvrage.

Yvon Leclerc est en charge du chapitre portant sur la politique québécoise de développement culturel. On retiendra entre autres que, bien que Laurin ne niait aucunement le droit à la diversité des différentes composantes de la société québécoise, la culture française devait en être une de «convergence» au sein d'un interculturelisme qui n'a rien à voir avec le sens que revêt ce mot aujourd'hui. Leclerc explique justement que le rapport Bouchard-Taylor a oublié une donne fondamentale, celle de l'intégration à une culture majoritaire, ce qui était pourtant considérée comme étant la distinction entre interculturelisme et multiculturalisme.

On retiendra également de ce texte le rôle fondamental de l'État dans la relance et dans la protection de cette culture nationale, conception devant se traduire dans l'ensemble des actions gouvernementales.

Le chapitre suivant, signé par Alain Bergeron, porte sur la politique de la recherche scientifique. Le texte est passionnant à bien des égards, notamment parce que le lecteur habituel des sciences sociales n'est que rarement porté à se pencher sur le domaine scientifique. Il nous permet ainsi d'en apprendre sur des questions sur lesquelles nous nous penchons rarement. On retiendra notamment que l'initiative québécoise en cette matière s'inscrivait tout autant dans

une logique de rattrapage international que dans un objectif de réappropriation de la science comme bien culturel.

Pierre Lucier traite quant à lui de la question de l'éducation et de la vaste réforme que Laurin tenta d'implanter. Si certaines dispositions n'aboutirent tout simplement pas, d'autres ont des portées encore bien réelles aujourd'hui. Le ministre voyait l'éducation comme une richesse collective dont l'ensemble de la société était responsable. L'éducation devait être centrée sur l'exploitation des qualités du jeune, impliquant discipline et effort, dans le but de conjuguer le développement de l'esprit critique avec la transmission du savoir.

Puis, les deux derniers chapitres, plus brefs, sont des témoignages personnels.

Le premier, de Fernand Daoust, où ce dernier rappelle l'action de la FTQ lors de la mise en place de la loi 101.

Le second, d'Arthur Amyot, se traduit par un portrait du psychiatre en dehors de la vie politique.

Se dessine à travers cet ouvrage le portrait d'un Camille Laurin guérisseur de l'âme québécoise et d'un agent initiateur et proactif ouvrant un grand nombre de chantiers partout là où il est passé, chacun d'eux s'inscrivant dans une logique de redressement national dont ils constituaient les pierres à poser. Une vision également d'un État dont les citoyens sont responsables collectivement, et qui est leur reflet et leur outil le plus précieux.

Psychiatre et analyste de la condition québécoise, il devint finalement l'instigateur des changements profonds qu'il imaginait. Le penseur devint acteur.

Cependant, il ne faudrait pas voir en Laurin un des pères de l'État thérapeutique au Québec dans ses dimensions les plus dirigistes et ses prétentions à l'omniscience : si la logique de Camille Laurin était bel et bien thérapeutique (ce qui est indéniable), sa conception de la psychiatrie consistait justement à soutenir l'individu à acquérir l'autonomie nécessaire pour s'accomplir pleinement. De plus, sa vaste entreprise de transformation sociale n'allait pas de le sens d'une réingénierie identitaire, mais au contraire dans celui de l'affirmation de l'identité nationale réelle du peuple québécois. Le véritable État thérapeutique est né au Québec dans les années 1980 et 1990 lorsque les élites québécoises se convertirent à un multiculturalisme qui n'en porte pas le nom. Nous sommes en mesure de dire que les constructeurs de l'État thérapeutique furent justement les bâtisseurs de l'œuvre de Laurin.

Nous pouvons relever une fois de plus un thème qui mériterait d'être approfondi dans des travaux ultérieurs sur Camille Laurin, un des rares hommes politiques du Québec contemporain à s'être véritablement construit une pensée intellectuelle authentique. Un homme dont le peuple québécois ne se rappelle pas à sa juste valeur.

Il s'agit néanmoins d'un livre utile à notre mémoire collective, et plus particulièrement à celle qui renvoie à un passé rapproché.

Pour qu'on n'oublie pas qui furent les vrais bâtisseurs.

Simon-Pierre Savard-Tremblay

Président, Forum jeunesse du Bloc québécois

MICHEL MÉTAYER

Petit guide d'argumentation éthique, PUL, 2010, 164 pages

DIANE LAMOUREUX

Pensées rebelles. Autour de Rosa Luxembourg, Hannah Arendt et Françoise Collin, Éditions du remue-ménage, 2010, 201 pages

DANNY MILLER ET ISABELLE LE BRETON-MILLER

Réussir dans la durée. Leçons sur l'avantage concurrentiel des grandes entreprises familiale, PUL, 2010, 376 pages

MARIO PROULX

Vivre jusqu'au bout, Bayard, 2010, 311 pages

MARIE-PIERRE BOUCHER

Sexe inc., Les Éditions Poètes de brousse, 2010, 81 pages

MICHEL LÉVESQUE

À la hache et au scalpel: 70 éditoriaux pour comprendre Le Devoir sous Gérard Filion 1947-1963, Septentrion, 2010, 450 pages

FRÉDÉRIC BOILY

Le conservatisme au Québec. Retour sur une tradition oubliée, PUL, 2010, 144 pages

CHRISTIAN HARVEY

Ce n'était pas le temps d'une paix. L'histoire du conflit au manoir Richelieu, Éditions Charlevoix, 2010, 154 pages

JACQUES MICHON

Histoire de l'édition littéraire au Québec au XXe siècle, vol. 3. La bataille du livre 1960-2000, Fides, 2010, 511 pages

JACINTHE TREMBLAY

Entretiens avec Henry Mintzberg, Curieuse Limitée, 2010, 157 pages

RAYMOND VAILLANCOURT

Le temps de l'insécurité, Changer au-delà des apparences, PUQ, 2010, 136 pages

ROBERT BERNIER (DIR.)

L'espace canadien. Mythes et réalités, PUQ, 2010, 530 pages

PIER-LUC MIGNEAULT

Les gouvernements minoritaires au Canada et au Québec. Historique, contexte électoral et efficacité législative, PUQ, 2010, 138 pages

PIERRE-ALAIN CLÉMENT (PRÉ. BARTHÉLÉMY COURMONT)

G.I. contre Jihad. Le match nul, PUQ, 2010, 282 pages

JOCELYN LÉTOURNEAU

Le Québec entre son passé et ses passages, Fides, 2010, 250 pages

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*



www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

info@sta-conseil.com
www.sta-conseil.com

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Téléphone: (450) 471-2662
(514) 355-7869
(800) 782-5799

Télécopieur:
(450) 471-0026
(514) 355-7923

Allard CA inc.

Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone: (514) 385-6601 • Fax: (514) 385-6177
Courriel: allardp@qc.aira.com

JEAN-PAUL FILION (1927-2010)

*« Ti-Jean Québec
C'est vous c'est moi c'est nous
Ti-Jean Québec c'est le bon Québécois »*

Jean-Paul Filion

En passant à Sainte-Anne-de Beaupré où habitait Jean-Paul Filion, souvent je pensais à cet héritage si négligé de notre folklore québécois et dont il avait été autrefois un remarquable porte-étendard. Mais il n'est plus là désormais. Mort, quelques jours avant le Jour de l'An, interpellant ainsi une dernière fois « La Parenté » comme dans son immortelle chanson qui fut un si grand succès populaire.

Que reste-t-il de lui? Que reste-t-il de notre folklore? J'ai acheté récemment un de ses vieux disques dans une librairie d'occasion. J'ai écouté sa belle chanson « Ti-Jean Québec », un appel si personnel et entraînant à un « Québec libre », au cœur d'une Révolution tranquille déjà bien loin de nous. Je me suis senti un peu seul, avec lui cependant, mais comme d'un autre âge... un peu...

Il reste de lui des disques pour qui parvient à les trouver, ses livres remarquables et si méconnus, un air de violon, sans doute, surtout le monologue en hommage à son père intitulé « La grondeuse ». Voilà qui est beaucoup et si peu. Il se faisait discret. De nos jours, Ti-Jean Québec ne se voit plus beaucoup sur les places publiques. Est-ce qu'on y peut vraiment quelque chose? Je crois que Jean-Paul Filion aurait affirmé que oui.

À titre d'ethnologue québécois, je dirais qu'il restera de lui surtout sa belle interprétation bien moderne de notre folklore. Jean-Paul Filion n'était pas l'homme des chapelles, celles des folkloristes refermés sur une forme pure bien peu accessible. Il était ouvert, vivant. Et maintenant, c'est bien triste qu'il ne soit plus là.

Mais peut-on arrêter un air de violon de s'élancer? Peut-on empêcher la Parenté de célébrer sa joie, son envie de vivre? Peut-on retenir encore ce Ti-Jean Québec qui sommeille en nous depuis si longtemps? Pour moi, Jean-Paul Filion est de cette race qui ne sait pas mourir. Un Ti-Jean Québec dont il faut se souvenir. Et surtout qu'il importe encore de faire vivre en nous pour aujourd'hui et surtout pour demain.

Et puis: « La Parenté est arrivée, tout comme au Jour de l'An... »

Serge Gauthier, historien et ethnologue
La Malbaie, 3 janvier 2011



Gestion François Beaudoin

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819-397-4920

gfb@tlb.sympatico.ca

Prévenez le coût!

L'ACTION NATIONALE volume C numéro 7 – Septembre 2010

POSTE PUBLICATION 40012293
1-0000219
1003719
André Laurendeau
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal QC H2X 1X3

1/8/2XX20
ÉCHÉANCE: 01-03-2011

Septembre 2010
vol. C no 7
**L'Action
NATIONALE**



Note critique
Miron: l'oeuvre dévoyé?
Entrevue avec Lionel Meney
Entre bilinguisme et diglossie
Laïcité et neutralité
Nature, finalités et conséquences

Votre date d'échéance
est indiquée sur votre
étiquette d'adressage

L'Action nationale en héritage

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'Action nationale; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité et ce, sans s'éloigner, même après 90 ans d'existence, de notre mission.

Qu'est-ce qu'un don planifié?

- Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et;
- les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex.: dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars que vous avez souscrite il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrions vous émettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés
a/s: Jacques Martin
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

(514) 845-8533 ou, sans frais , au 1-866-845-8533

CLUB DES 100 ASSOCIÉS DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Fernand Allard	Marcel Henry
Patrick Allen †	Henri Joli-Cœur
François-Albert Angers †	Lucie Lafortune †
Gaston-A. Archambault †	Anna Lagacé-Normand †
Robert Ascah	Bernard Lamarre
Jean-Paul Auclair †	Denis Lazure †
Paul Banville	Richard Leclerc
Thérèse Baron	Clément Martel
François Beaudoin	Jacques-C. Martin
Gaston Beaudry †	Yvon Martineau
Dominique Bédard †	Roger Masson
Yvan Bédard	Daniel Miroux
Henri Blanc	Louis Morache
David Boardman	Rosaire Morin †
Antoinette Brassard	Reginald O'Donnell
Henri Brun	Arthur Prévost †
Jean-Charles Claveau	Ghislaine Raymond-Roy
Roch Cloutier	René Richard †
Robert Comeau	Jacques Rivest
Robert Côté	Jean-Denis Robillard
Louis-J. Coulombe	Ivan Roy
Gérard Deguire	Paul-Émile Roy
Bob Dufour	Claudette Thériault
Yves Duhaime	Marcel Trottier †
Nicole Forest	Réal Trudel
Léopold Gagnon	Cécile Vanier
Henri-F. Gautrin †	André Verronneau
Claude Ghanimé	Claude-P. Vigeant
Paul Grenier	Madeleine Voora
Michel Grimard	André Watier
Yvon Groulx	

Le Club des 100 associés regroupe les donateurs de 1000 \$ et plus.

L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

COLLABORATION À LA RÉVISION

Christine Asselin

MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marquis imprimeur

Mission

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Secrétaire

Charles-Philippe Courtois

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Mathieu Bock-Côté

Christian Gagnon

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Dave Ancil

Jean-Louis Bourque

Myriam D'Arcy

Pierre de Bellefeuille

Robert Comeau

Geneviève Dugré

Pierre Graveline

Henri Laberge

Josée Lacourse

Gilles Lavoie

Alain Laramée

Anne-Michele Meggs

Joëlle Quérin

Guillaume Rousseau

Pierre-Paul Sénéchal

Michel Sarra-Bournet

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Jean-Jacques Chagnon †, Hélène Chénier, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon, Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jean-Marc Léger, Georges Meyers, Jacques-Yvan Morin, Paul-Émile Roy

Tarifs à compter de janvier 2011

ABONNEMENT	GRILLE TARIFAIRE	
	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	80 \$ (70,22 \$ + taxes)	140 \$ (122,89 \$ + taxes)
Abonnement de soutien	175 \$	300 \$
Étudiant	45 \$ (39,50 \$ + taxes)	80 \$ (70,22 \$ + taxes)
Institution	140 \$ (122,89 \$ + taxes)	235 \$ (206,28 \$ + taxes)
Autres pays	150 \$	275 \$
Nouveauté! Abonnement PDF	55 \$ 48,28 \$ + taxes	95 \$ 83,39 \$ + taxes
	TVQ 1012563392 TQ0002	TPS 11901 9545

Trois façons de régler votre abonnement

- paiement internet sécurisé Desjardins dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel:
revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité: 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP: www.sodep.qc.ca

Envoi de Poste-Publications - Enregistrement N° 09113

*À compter de 2011, le gouvernement fédéral cesse toute participation
à l'expédition des publications au Canada.*